

Chapitre VIII

DESCRIPTION DE MA SOEUR AGNÈS MPIANA NDIBU, ET LES RÉALITÉS DÉPLORABLES QU'ELLE SURVIT AU CENTRE.

Tous ceux des croyants qui appartiennent à la communauté locale, nous en sommes rassurés, connaissent amplement qui est la soeur Agnès, ainsi que les tâches qu'elle remplissait dans la maison de Dieu. Il est compréhensible que plus d'un membre de la communauté de ceux qui ne sont pas permanent ici au Centre ne connaisse rien de la réalité de tout ce qui se passe en cet endroit, et puisse penser que la soeur Agnès fût bien traitée et prise en charge par les responsables: **cette assertion est à des millions de kilomètres de la réalité infernale qu'elle survit depuis bien des années au Centre**, sous les yeux et au su des responsables qui ne lui ont véritablement guère malgré cela exprimé un seul sentiment d'amour, de compassion et de miséricorde brûlant en eux pour la secourir.

Les réalités depuis le début

En fait, la Soeur, cela fait déjà plus de 15 ans de depuis les années 2005-2006, jusqu'en Octobre 2020, a commencé à se donner de tout coeur et de manière désintéressée aux services qu'elle rend à la communauté jusqu'alors, sans avoir eu à devoir réclamer un seul salaire, contrairement à tous les autres qui travaillent présentement, et qui sont venus après elle, même bien des années après, et dont l'ampleur de leurs tâches ne peut le moins possible être comparable à celle des tâches que remplissait la soeur.

C'est du fait de notre présence, moi et mon frère Kazadi par lequel j'ai connu le message et accédé par son moyen au nouveau terrain sur lequel est bâtie notre communauté locale, et dont nous assumions gratuitement la garde depuis les années 2003-2004 ici sur les lieux du Centre, que nous a rejoint notre soeur Agnès pour nous aider à de multiples travaux de ménage.

Dans les années 2005, lorsqu'ont démarrés les travaux de construction du premier hangar, dans lequel se mit à se réunir la communauté qui déménagea cette même année du domicile familial de l'un de nos anciens conducteurs, notre feu frère Prosper Umba Kazadi, que spontanément notre Soeur Agnès se mit pleinement à aider aussi l'Église par ses services de ménage et d'entretien, chaque jour qu'elle venait nous aider et assister aux réunions. Vu cela, le Conseil

de l'Église d'alors jugea bon et décida de la loger à l'Église pour faire bénéficier à celle-ci de ses services en permanence. C'est ainsi que depuis lors habite à l'Église la soeur Agnès, rendant elle seule en permanence ses services de manière désintéressée, **et depuis le début, elle n'a en aucune fois réclamé pour cela aucun salaire, et le faisait gratuitement avec dévouement et de tout coeur.** Tout ce temps-là, ce fut par nos travaux dans la vie quotidienne, moi et surtout mon frère Kazadi, que le Seigneur pourvoyait à sa subsistance quotidienne. Ce fut, après plusieurs mois, sous l'interpellation et l'insistance du frère Kashala auprès du Conseil de l'Église que celui-ci fût dans l'obligation de déterminer un salaire pour Agnès qui était évalué à 8000 Francs (environ 10\$US à l'époque) par semaine, **toutefois sans aucune assistance supplémentaire jusqu'à ce qu'elle fût chassée de l'Église.** La raison des responsables, dont l'ingratitude et la méchanceté se manifestaient depuis le début était parce qu'"elle a ses frères qui prendront soin d'elle", sans toutefois se mettre à la pensée de se demander qu'est-ce que cela leur ferait si l'on se conduisait ainsi à l'égard de leurs propres femmes, filles ou soeurs? S'ils étaient réellement nés de la semence divine, ces paroles de Christ, en de telles circonstances, retentiraient sans cesse dans leur coeurs et les pousseraient à agir en conséquence: "

"Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes"(Mt 7:12).

"Jésus lui dit: Qu'est-il écrit dans la loi? Qu'y lis-tu?"

Il répondit: Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même.

Tu as bien répondu, lui dit Jésus; fais cela, et tu vivras.

Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus: Et qui est mon prochain? Lequel de ces trois te semble avoir été le prochain de celui qui était tombé au milieu des brigands?

C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui, répondit le docteur de la loi. Et Jésus lui dit: Va, et toi, fais de même"(Lc 10:26-37).

En 2014, la soeur Aimée qui était une veuve s'associa à la tâche avec la soeur Agnès, et le salaire fut au moins augmenté à près de 12.500 Francs par semaine, jusqu'au temps où était consommée la première division qui fut cause qui les deux soeurs se séparèrent.

Agnès resta de nouveau seule aux services d'entretien de l'église jusqu'à présent, et touchait hebdomadairement un salaire de 30 000 Francs (15\$US) sans toujours aucune assistance supplémentaire, bien qu'elle se donnait toutes les peines possibles pour l'oeuvre de Dieu, aucun signe de reconnaissance de la part des responsables ne lui a jamais été accordé, même de l'exprimer en chaire devant l'église comme ils avaient l'habitude d'en exprimer pour les soeurs qui

circonstanciellement venaient accomplir certaines tâches de propreté, alors que la plus grande et lourde charge était en majeure partie portée sur le dos de la soeur Agnès. Celle-ci vivait au milieu de ses frères en Christ dans les conditions les plus inhumaines qu'une femme puisse connaître. Elle n'est assistée par l'église ni en provision de nourriture, ni en vêtements, difficilement même en assistance à sa santé lorsqu'elle se retrouvait tombant malade, elle obtenait après tant de peines à convaincre le Conseil des diacres les moyens de se faire soigner. Sa chambrette étant contiguë au bureau des diacres, et nul des responsables étant consciemment témoins de la condition plus qu'invivable dans laquelle elle se retrouvait n'eut jamais été touché pour compatir aux souffrances de leur soeur qui se donnait d'énormes peines pour le bien de l'oeuvre de Dieu.

Bien des années jusqu'à ce qu'elle fût chassée de l'Église par le frère KALOMBO, elle se couchait presque à même le sol, n'eut été un don de petite mousse que lui fit la soeur **ODIA MUTSHIPAY** (que Dieu la bénisse si richement), elle aurait vécu l'une des pires circonstances. Cela n'a jamais touché un seul des responsables qui demeuraient toujours indifférents face à cette situation.

Il fallait, de même pour sa procuration de provision en nourriture, qu'elle s'endettât régulièrement à une des femmes commerçante du quartier qui constata cela comme fait étrange, et finit un jour par lui poser la question de savoir pourquoi l'église la négligeait de cette manière et ne prenait en aucune façon soin d'elle en l'abandonnant à ses dépens, elle qui est en plus une femme et qui lui rend de si énormes services. Ce qui conséquemment devint sujet de mépris de la part des incroyants qui plus ou moins apprirent la chose.

En 2019 sous l'initiative de frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, le frère JEAN-PIERRE KALOMBO, qui n'agissait que sous la réflexion et le commandement de son collaborateur qu'il considère comme étant son super docteur des Écritures, infiltra dans les tâches de la soeur Agnès de manière clandestine le jeune homme GLOIRE NKASHAMA qui se cherchait un emploi par lequel survivre, connaissant bien son état spirituel et moral très critique.

C'est ainsi qu'avec son caractère conflictuel et dominatif qu'agissait le jeune homme sous la bénédiction du berger de l'assemblée, qu'Agnès a dû de leur part connaître les pires moments de l'histoire de sa vie au Centre. En plus que le diacre frère JOYCE servit plus le trésor de l'église aux avantages de frère JEAN-PIERRE KALOMBO et du jeune homme au détriment de la soeur, à telle point que celle-ci devrait même mendier chez JOYCE un simple ballet ne coûtant que 1000 Francs pour servir aux travaux de propreté dans le sanctuaire que JOYCE lui répondait lâchement qu'il n'y avait rien dans la caisse et qu'elle

devrait plutôt s'y débrouiller dans son propre salaire. Ce qui n'est jamais le cas avec Gloire qui obtient si facilement de lui tout ce qui est objet de sa demande en vue de ses travaux, et qui n'est pas moins coûteux en comparaison d'avec les besoins pour le travail dont Agnès sollicite l'argent pour l'achat.

On préférerait faire des dépenses en faveur de Gloire pour les travaux d'entretien, des choses valant 50\$US ou plus, desquelles il obtint en retour des surplus à son profit, et dont l'ampleur des services qu'il rend ne peut égaler en aucune manière celle d'Agnès qui travaille le plus que n'importe qui au Centre, mais qui cependant est la moins payée de tous, et la plus déconsidérée et négligée de tous, abandonnée à elle-même, sans que personne eût même compassion de son état de santé qui se détériore journellement à cause des durs labeurs qu'elle supporte en faveur de la maison de Dieu, qu'elle souffre en larmes à cause de plusieurs indispositions, entre autres l'hémoroïde, les atroces douleurs dentaires, des irruptions de ganglions, des enflures douloureuses des jambes à cause des chutes qu'elle effectue souvent, tant les nuits que les jours, avec des tas de chaises qu'elle transportait, et bien d'autres dont je suis témoin, qu'en plus de cela les tortures et menaces que lui infligait le jeune homme qui est fils de sa soeur, sous les encouragements du frère JEAN-PIERRE KALOMBO, puisque c'est bien celui-ci qui instigue GLOIRE NKASHAMA à manquer du respect envers ses proches, qui sont frères et soeurs de sa propre mère.

Chacun pouvait se rendre compte de la situation en comparant l'état d'entretien des latrines qui furent aménagées pour les frères que GLOIRE NKASHAMA entretenait, à celles des soeurs qui revenait aux soins d'Agnès, pour se rendre compte de la discrimination qui agit en la personne de JOYCE en défaveur d'Agnès. Celle-ci par sa bonne foi et volonté livrait même de manière désintéressée des services qui ne reviendraient pas logiquement parlant à sa charge si ce n'est que cela reviendraient à celui qui sert dans l'administration, qui est le frère Joyce, entre autre celui de payer la facture de fourniture en eau à la REGIDESO, celui de le faire en fourniture en électricité à la SNEL, ça a toujours été la soeur Agnès qui s'occupait et se donnait la peine pour toutes ces choses malgré le fait qu'elle fût injustement soupçonnée d'user à ses propres fins l'argent qu'on lui remettait pour les paiements, comme celui des provisions pour la restauration quotidienne des prédicateurs pour laquelle elle devrait journellement exposer sa vie à tout accident ou incident malheureux en ville, de telle sorte que je ne manquais de prier pour elle pour toutes les courses qu'elle faisait pour les paiements et les achats, et n'en soutirait aucun profit personnel.

Chacun qui trouvait en chaque moment des cultes ce grand entretien déjà opéré jusque sur le balcon, toutes choses faites jusqu'à ce bon arrangement et disposition des chaises qui accueillent plusieurs centaines de croyants était de la

part des sacrifices fournis par la seule soeur Agnès qui ne cessait d'être baignée quotidiennement dans d'abondantes larmes provenant des remords que lui infligait les responsables de la communauté au-travers de la personne de GLOIRE NKASHAMA qu'ils ont infiltré de manière astucieuse dans les tâches d'Agnès, et même dans celle des sentinelles pour tenter de les dominer en les importunant sans considération d'âge.

GLOIRE NKASHAMA qui livrait des services qui étaient de valeur inférieure quant à leur ampleur comparativement à ceux d'Agnès, était rémunéré au même salaire que celle-ci, et obtenait en plus de cela des avantages provenant des restes d'achat des matériaux utilisés pour ses services, sans compter d'autres petits travaux de maçonnerie ou autres qu'il obtient par la voie du frère JEAN-PIERRE KALOMBO d'auprès de différents frères, passant fréquemment tout son temps libre en se distrayant à la télévision de l'Église qui était destinée au service de l'oeuvre de Dieu, avec de bruyants rires en regardant des futilités qui ne servent à aucune édification spirituelle en Christ. Tandis qu'Agnès qui n'a aucun temps de repos à cause de ses incessants travaux et services qui ont rendu critique son état de santé devra se contenter de ses 30 000 Francs reçus hebdomadairement, desquels même elle pourvoyait sa nourriture et la partageait avec ceux qui travaillent au Centre, puisque l'administration de l'Église ne prévoit dans son budget (nous ne savons même si elle en a, à cause du désordre qu'il existe dans sa façon de gérer les biens de l'Église) aucun plan d'approvisionnement en nourriture et autres besoins nutritionnels en faveur de ceux qui travaillent à la maison de Dieu.

De sa même petite somme de salaire, elle complétait parfois dans ce qui manquait des achats de la ration quotidienne prévue pour les prédicateurs. Tant de sacrifices pour lesquels aucun responsable ne lui est reconnaissant jusqu'alors, mais au contraire de cela, elle fut traitée comme une bonne et sans amour!

Après que fussent arrivés les difficultés au sein de mon ménage, et je me fûs forcément retrouvé habitant à l'Église avec mes enfants, ma soeur AGNÈS se résolut obligatoirement de prendre soin de mes trois filles et mes deux fils qui me furent abandonnés, en attendant que soit résolue la triste situation de mon couple, que les soi-disant responsables de l'Église se refusèrent en toute connaissance de cause de juger. Cela ne leur plut pas, vu que je fûs entré en conflit avec eux à cause de leur ignoble péché dont ils se sont vulgairement rendus coupables et ne voulurent pas arranger, qu'ils firent de tout leur mieux pour me séparer d'avec ma soeur, afin que celle-ci arrêtât de s'occuper de moi et de mes enfants, et qu'ils eussent la possibilité de m'envoyer voir rôtir dans tout genre de malheur avec mes enfants, en me chassant méchamment de l'Église.

Voyant qu'AGNÈS, étant ma soeur, tenait à tout prix à m'aider et prendre soin de moi ainsi que de mes enfants, ils durent entrer en conflit avec elle, et se résolurent alors de lui faire part du malheur qu'il m'envisagèrent de même qu'à mes enfants. Intentionnellement, cela devrait leur servir de pression à exercer sur ma soeur, afin qu'elle se détachât de moi, pour revenir plier à leur sujétion, et leur être continuellement dépendant en tant que femme de ménage qu'ils aimaient tant dicter.

TRISTE ET SCANDALEUX DÉNOUEMENT

Après qu'ils eussent réussi à obtenir malhonnêtement de l'Église la collecte qui ne pouvait le moindre correspondre à mon état des besoins que je soumis par leur permission au Conseil des diacres un mois avant, et qu'ils me l'eussent fait parvenir par les diacres, me fermant méchamment par la suite l'accès au baptistère pour m'empêcher de travailler, afin d'obtenir la partie à compléter à la somme collectée de l'Église pour répondre à l'état des besoins, de telle sorte que répondis favorablement à la condition qui me permettrait de me retirer dans un lieu sûr d'avec ma charge et d'en prendre soin, et avoir de ce fait la propice opportunité de me mettre en conflit avec l'Église par leur calomnie, et atteindre leur funeste objectif avec la permission de l'Église la libre occasion de matérialiser leur funeste désir de m'envoyer promener avec mes enfants dans l'ignoble malheur, les frères JEAN-PIERRE KALOMBO et PIERRE OMATUKU de Kamonia résolurent, de ce fait, par le même moyen des diacres qui constituent "leurs mains" par lesquelles ils agissent sur l'assemblées et les croyants, de pouvoir séparer ma soeur AGNÈS de mes enfants, par conséquent de ma personne, afin de la retenir dans sa tâche en tant que leur femme de ménage dont ils bénéficient des services sous leur dictature qu'elle a eu à satisfaire à plusieurs reprises, et qu'ils craignaient ne plus en bénéficier, vu que le frère Bony Mulamba leur avait promis depuis le début de retirer de l'Église sa soeur qui y était négligée et traitée avec mépris et sans amour.

Dimanche, 04 Octobre 2020, mois où les responsables planifièrent de me chasser de l'Église, les diacres convoquèrent la soeur Agnès après culte, et lui proposèrent de lui trouver un endroit où l'héberger, et en prendre soin en lui facilitant en même temps ses déplacement en vue de rendre ses services à l'Église, du fait qu'ils se fussent décidés d'avec les responsables qu'il n'y ait plus aucune personne habitant à l'Église. AGNÈS, leur eut demandé de lui donner jusqu'au Dimanche qui suivait pour leur faire part de sa décision sur ce point. Il est à retenir que leur réel objectif était de me séparer de ma soeur afin qu'elle n'eût plus la moindre possibilité de prendre soin de moi et de mes enfants, raison

qui fit qu'ils lui proposèrent un moyen qui leur permettrait d'avoir un contrôle total sur elle, de telle sorte qu'aucune fréquentation ne pouvait plus être rendue possible.

Le Dimanche qui suivit, les diacres frères LEANDRES et JOYCE firent appel à la soeur AGNÈS, afin d'obtenir sa décision sur la suggestion qu'ils lui ont faite. Ma soeur leur fit savoir les difficultés de pouvoir rendre ses services en étant à distance, vu que la plupart des tâches les plus compliquées qu'elle effectue se font en majeure partie les nuits, pendant lesquelles elles se retrouvent dans l'obligation de veiller, de même que l'état de sa santé qui va se détériorant et qui rendrait les choses encore plus difficile que lorsqu'elle est sur les lieux de l'Église, et que surtout qu'elle avait en même temps le devoir de s'occuper des enfants de son frère qui connaît les difficultés dans son ménage, jusqu'à ce que la situation soit résolue, car c'est elle qui restait sa seule soeur la plus proche qui soit en mesure de s'occuper de son frère qui traverse ses moments cauchemardesques de sa vie. Pour ce fait, la soeur Agnès se décida de leur faire connaître sa proposition sur le sujet, vu qu'ils s'étaient fermement décidés de ce qu'il n'y ait personne qui soit habitant à l'Église. Elle leur proposa de ce fait de pouvoir arrêter ses services s'il en est ainsi, et que ce qu'elle pourrait demander comme aide de la part du Conseil de l'Église qui s'était déterminé pour elle un salaire, de pouvoir lui accorder le moindre de la somme qui lui permettrait de pouvoir, après tous ces quinze années de services, se prendre en charge, en se procurant un appartement en location, en même temps que se constituer une activité de commerce par laquelle elle aura à se procurer sa subsistance quotidienne et payer ses loyers. Pour ce, elle leur proposa de lui donner une somme totale qui valait au moins 100\$US fois quinze années de services qu'elle a rendus, ce qui donne 1500\$US. À vrai dire, le chiffre que la soeur eut demandé ne constitue en aucune manière une mer à boire pour l'Église, par contre il constitue le moindre que l'on pourrait lui donner, qui exprimerait pratiquement un acte de reconnaissance et aussi une aide de la part de l'Église, du fait des durs labeurs que leur soeur a endurés pour le bien de la communauté.

Cependant, pour les deux diacres, cela était semblable à un blasphème, qu'ils exprimèrent par méchanceté leur mécontentement. Ce chiffre valait du moins pour leurs femmes et filles, et non pour leur soeurs qui était socialement parlant pauvre, et insignifiante à leur égard.

Le frère JOYCE rappelait à la soeur qu'elle n'avait aucun droit de demander cette somme, car cela signifiait la demande d'un décompte final, alors qu'ils n'ont jamais signé un engagement avec la soeur pour ses services à l'Église, et qu'en plus elle travaillait pour le Seigneur. On se demande, comment une personne, en plus s'appelant chrétien, peut être aussi ignorant et insensible

sur plusieurs réalités qui concernent la vie courante des humains sur terre! Ce fut souvent le même JOYCE qui, lorsqu'il s'agissait de faire quelque reproche à sa soeur au sujet de l'entretien du sanctuaire de l'Église, il ne cessait de lui marteller le fait qu'elle ne travaillait pas gratuitement, mais qu'elle était payée pour cela. Ce n'est que lorsqu'il s'agira de demander de l'argent comme le moindre de l'aide financière comparativement à ses longues années de services et comme prime d'encouragement pour tous les services que l'on a rendus pendant plus d'une dizaine d'années, que cela vienne à mettre sur le compte du Seigneur? Où, le frère peut-il nous montrer, l'Écriture aurait-il jamais prescrit d'envisager un salaire à ceux qui dans l'Église rendent des tâches qui n'ont aucun rapport avec la prédication de l'Évangile? En plus, s'ils n'ont signé aucun engagement avec la soeur pour les services qu'elle rendait, d'où vient alors la raison qui fasse qu'elle ait droit à un salaire régulier, alors qu'elle ne fut pas engagée pour les services? Comment quelqu'un peut-il être aussi double et contradictoire à lui-même et à ses propres réflexions? S'il y avait un fondement biblique sur l'idée de salaire que les diacres se sont inventée sur multiples tâches de l'Église, alors ils auraient de même droit de repousser la demande de prime d'argent que la pauvre soeur leur a soumise, qui en plus ne leur a jamais demandé de lui donner un salaire pour ses services dans la maison de Dieu.

Il est à noter que jamais depuis le début la soeur Agnès ait réclamé quelque salaire qui soit, et je ne pouvais même point l'y encourager, car il n'y avait pas un fondement biblique pour cela. Elle a spontanément été utilisée par Dieu pour entretenir sa maison depuis le début, alors qu'il ne pouvait y avoir des soeurs volontaires et pouvant endurer telles tribulations pour la maison de Dieu, telle que le fit la soeur AGNÈS. C'est bien le feu frère KASHALA qui, principalement, proposa pour la soeur l'idée d'un salaire au Conseil des diacres. Cependant **cela n'avait aucun fondement biblique, qu'en plus la maison de Dieu n'est pas une entreprise d'hommes où l'on devrait se faire engager pour un salaire afin de gagner sa vie**, tel qu'il en est le cas pour les sentinelles qui gardent les lieux de notre communauté.

Ainsi, les deux diacres, furieux dans leur méchanceté, allèrent et déposèrent aux responsables un rapport calomnieux sur la soeur, selon laquelle cette dernière leur imposait avec menace de lui remettre les 1500\$US sans quoi elle arrêterait de fournir ses services, chose que les responsables reçurent à leur tour avant même qu'ils aient entendu la soeur, et éprouvèrent de funestes sentiments sur cette dernière.

Dans la matinée du Mercredi 14 Octobre 2020, le frère PIERRE OMATUKU de Kamonia fit appeler la soeur Agnès pour la questionner en lui faisant rapport au sujet des calomnies que leur apportèrent les diacres Léandres

et Joyce à son sujet et qu'ils ne vérifièrent guère de la manière dont l'exige la Parole comme il en est toujours de leur habitude, des accusations calomnieuses comme quoi elle aurait prit la décision d'arrêter ses services à dater de la semaine même proprement dite et leur imposerait l'obligation de lui remettre le décompte qu'elle aurait demandé. La soeur essayait de se défendre pour protester contre cela en expliquant les faits tels que déroulés. La chose montrait plus encore qu'un complot malfaisant était monté par les diacres pour se débarrasser de la soeur AGNÈS du fait qu'elle prit position pour moi et eût rejeté leur proposition malicieuse.

Ce même jour-là, alors que la soeur voulait poursuivre ses travaux de soins dans le bureau du frère JEAN-PIERRE KALOMBO, celui-ci, mécontent, ne voulut point lui laisser faire ses travaux sous prétexte qu'il méditait.

En plus, à l'issu de ce que survienne de la part de mon frère TSHITSHI à GLOIRE NKASHAMA, par le moyen d'une certaine femme, une accusation calomnieuse portée sur sa soeur AGNÈS, sur le fait que si cette dernière soumit cette demande en matière financière au Conseil de l'Église, ce fut sous l'instigation secrète du frère KAZADI, qui est mon frère, qui la rebellait contre les responsables. Et ceci était plus que suffisant pour faire déborder la coupe de l'injuste et meurtrière colère au frère JEAN-PIERRE KALOMBO, qui prit en considération ces accusation que lui rapporta GLOIRE NKASHAMA, sans avoir le moindre désir de l'examiner selon l'Écriture.

La matinée du Vendredi 16 Octobre 2020 vint alors le frère JEAN-PIERRE KALOMBO qui par la suite fit appeler la soeur AGNÈS dans son bureau. Et en présence de la sentinelle PAULIN, c'était au frère JEAN-PIERRE KALOMBO de par son habituel comportement malséant et sans retenue, lui fit d'injustes et calomnieuses reproches, proférant avec arrogance et haine à son égard des injures les plus indignes d'un serviteur de Dieu.

Le frère KALOMBO admettait de prime à bord que les diacres étaient **"leurs mains"** à eux les conducteurs par lesquelles ils accompliraient leur propre volonté sur les croyants et sur l'Église, et qu'AGNÈS n'aurait aucun droit de leur imposer ce qui est contraire à ce qu'ils imposent par leur dictature aux diacres. Nous nous demandons sur base de quelle écriture le prédicateur de la Parole pourrait justifier une telle assertion. La Parole ne dit nulle part que les diacres devraient être les serviteurs ou "les mains" des ministres qui les ont établis pour que ceux-là aient par leur moyen l'opportunité de dicter des ordres antiscrituraux sur l'église et sur les croyants, **d'autant plus que ces derniers ne sont jamais la propriété privée des prédicateurs, mais bien celle du Bon**

Berger qu'ils ont le strict devoir d'écouter et auquel de même d'obéir. "Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu; non pour un gain sordide, mais avec dévouement; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau"(1Pier.5:2,3). De telles paroles émanant de la bouche du frère KALOMBO **révèlent en soi déjà la pure intention nicolaïte qu'il a de s'approprier illégitimement et de dominer sur le bien du Seigneur.** Cela fera justement échec, puisque maintenant est venu le temps d'exposer l'affaire au clair par l'autorité de la Parole et de lui reprendre le bien d'autrui qu'il s'est de manière illicite appropriée comme l'ont aussi tenté ses prédécesseurs.

Le berger traita en plus par des insultes la soeur de païenne par le fait qu'elle était demeurée longtemps sans se faire baptiser, qu'elle eut seulement obtenu son baptême qu'il n'y a que peu de temps. Il est ici triste à admettre le fait que lui-même ne remarqua pas sur ce point qu'il se trahit d'avantage en montrant ouvertement de sa part un comportement purement irresponsable vis-à-vis des membres propres de la communauté dont il prétend être le responsable et conducteur, du fait que depuis tout le temps qu'Agnès crut la Parole et se mit à servir avec dévouement en faveur de l'Oeuvre de Dieu, **il n'eut jamais l'occasion de par son devoir de responsable et d'enseignant de savoir si elle eut jamais été baptisée ou non, sinon de montrer à la soeur l'importance de l'ordre du Seigneur, après qu'elle fût croyante depuis plus de quinze années, de se faire baptiser** pour témoigner de sa foi au salut et la confesser devant Dieu et devant les hommes, qu'il fallait plutôt qu'après plusieurs années que fût venu frère **PIERRE OMATUKU** de Kamonia, qui n'est même pas des nôtres, pour s'intéresser sur ce point, et enjoindre la soeur à se faire baptiser. C'est encore par ceci qu'on peut observer le niveau d'irresponsabilité que possède sur ses fidèles un homme qui se prétend être responsable d'une communauté qu'il considère comme sa propre maison.

En plus, la Parole ne dit nullement que c'est en se faisant baptiser qu'on devient croyant en Jésus-Christ, pour dire Chrétien, **mais c'est bien par la foi en Son Oeuvre pleinement accomplie à Golgotha.** Et on ne se fait ensuite baptiser **qu'après que l'on soit devenu croyant, et dont la foi doit recevoir un témoignage surnaturel direct du baptême de l'Esprit pour être confirmé par Dieu comme étant véritablement croyant.** De ce cas échéant, lui-même le berger de la communauté ne pourra témoigner qu'il eût jamais fait une quelconque expérience authentique du baptême de l'Esprit. C'est donc avec plus d'assurance qu'il devra se persuader ne pas être véritablement reconnu par Dieu comme étant croyant, que de se moquer inconsidérément des autres.

L'apôtre Paul ne s'est du tout pas inquiété du fait que ceux qui ont cru se fussent fait baptisés, malgré que cela était nécessaire étant donné que cela fut l'ordre du Seigneur, mais plutôt s'ils fussent été confirmés par Dieu comme croyants en recevant le baptême du Saint-Esprit. *"Or il arriva, pendant qu'Apollon était à Corinthe, que Paul, après avoir parcouru les contrées supérieures, vint à Ephèse, et y trouva quelques disciples ; et il leur dit : Avez-vous reçu l'Esprit saint quand vous êtes devenus croyants ? Ils lui répondirent : Mais nous n'avons pas même ouï dire s'il y a un Esprit saint. Et il leur dit : De quel baptême avez-vous donc été baptisés ? Ils répondirent : Du baptême de Jean. Alors Paul dit : Jean a baptisé d'un baptême de repentance, en disant au peuple de croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus. Ce qu'ayant entendu, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Et après que Paul leur eut imposé les mains, l'Esprit saint vint sur eux, et ils parlaient en langues et prophétisaient. Or ils étaient en tout environ douze hommes"*(Actes 19:1-7). **Il est plus que légitime de demander à tous ceux qui nous exposent la Parole, si chacun d'eux ait jamais fait cette conditionnelle expérience après qu'ils soient devenus croyants, et avant qu'ils ne puissent ouvrir leur bouche pour apporter la Parole au peuple et témoigner de Christ. Il régnerait certainement un silence absolu chez tous.**

Il est plutôt question que soient regardées comme étant des païens et des publicains des personnes tant prédicateurs que simples croyants qui se réclament comme étant frères ayant été baptisés mais qui vivent tout à fait à la manière des païens, en voulant à tout prix "se conduire en païens pour traiter ses frères et soeurs en Christ comme des païens" jusqu'à faire de tout leur mieux pour les livrer comme Judas et les chefs religieux à une justice des païens, et qui ne veulent absolument pas se laisser reprendre de leur mal par la Parole. À de tels croyants, même bien qu'ayant été bien longtemps baptisés, l'Écriture exprime un langage tout à fait claire: ***"S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain"***(Mt 18:17).

Jamais la soeur Agnès qui depuis longtemps qu'elle fût croyante n'eut une seule fois vécu ou eu à se comporter comme une païenne malgré ses faiblesses en tant que femme. Il s'agit au contraire du frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** et de son jeune homme **GLOIRE NKASHAMA**, appuyés par le frère **PIERRE OMATUKU** de Kamonia, qui se comportent en tant que tels pour rendre la vie difficile à ceux des frères et soeurs qu'ils ont faits leurs ennemis.

Le berger mentit orgueilleusement à la soeur le fait qu'elle et ses frères c'est-à-dire moi et le frère Kazadi n'avions aucun endroit où demeurer, et que ce fut par sa grâce que nous fûmes parvenus à demeurer à l'église. Ceci est

totalelement faux, d'autant plus que ceux même qui s'impliquèrent dans l'affaire, principalement le feu frère KASHALA, n'était plus parmi nous, ce qui donna libre cours au frère KALOMBO de s'en glorifier faussement et indignement. Depuis le début, je connaissais rarement le frère JEAN-PIERRE KALOMBO, et celui-ci n'avait aucune autorité sur le Conseil d'alors.

Il fut dit à ma soeur que c'était elle qui soi-disant m'entêtait de demeurer à l'Église et de poursuivre cette fois-ci mes travaux près de sa pièce dans le couloir, et qu'au cas où je me mettrais une fois de plus à travailler, il ferait de tout son mieux possible jusqu'à même faire appel à la police pour me déloger du centre et me faire incarcérer en prison.

Le berger interdit formellement et méchamment à la soeur de poursuivre ses services et de toucher à quoi que ce soit de l'église.

Il admit en plus que la soeur AGNÈS n'était d'ailleurs que prise en charge par l'église, bénéficiant de ce fait la gratuité de ses séjours, de la fourniture en eau ainsi qu'en électricité et bien d'autres privilèges. Cependant, il ne se permit en aucune façon de révéler à la soeur qu'elle en avait d'office droit, du fait qu'elle est membre légitime de la communauté, qu'elle y participe de manière pratique à l'Oeuvre divine par ses dîmes et offrandes, en plus de ce qu'elle est la seule parmi tous qui fournisse d'énormes sacrifices du point de vue physique pour la communauté, par ses travaux d'entretien et de prendre soin des responsables ingrats même qui la méprisent et l'insultent.

Le berger dût injurier même notre propre mère, à l'ouïe de la sentinelle **PAULIN**, en reprochant à AGNÈS, par des paroles sans retenue, tel que le fait qu'elle aurait eu même la courage d'héberger "**sa mère et son amant**" à l'église. Traitant ainsi sans respect le mari de notre mère en face de sa propre fille. Comment un ministre de la Parole, en plus un homme prétendant être un berger local, et qui en principe devrait plutôt servir de modèle aux fidèles, arrive au point de mépriser la mère des croyants en leur face, manquant ainsi du respect à notre mère et à son mari qui sont des personnes plus âgées que lui, alors qu'il ne manque point lui-même, lorsqu'il s'agit de son cas, à réclamer à tue-tête du respect de la part de ceux moins âgés que lui qui lui en manquent. Sera-t-il, de ce fait bien sûr, encore digne de pouvoir enseigner aux autres d'honorer et de ne point mépriser leurs parents, lorsque lui-même en leur face leur en insulte? Je peux bien comprendre, par conséquent, le fait qu'il encourage **GLOIRE NKASHAMA**, à manquer de l'estime aux personnes de la propre famille de sa propre mère, autrement dit, **indirectement à l'égard de sa mère**. Il n'y a que ceux qui n'ont jamais eu la grâce de la part de Dieu de naturellement vivre le quatrième commandement qui ordonne d'honorer ses parents, qui peuvent

considérer comme étant normale cette ignoble façon de se conduire. Toute personne ayant véritablement été destinée à être un serviteur de Dieu pour la publication de la Parole par le ministère, obtiendra de Lui depuis sa jeunesse la grâce de vivre de manière naturelle le quatrième commandement, et jamais n'en apprendra le contraire à d'autres tant en paroles qu'en actes, et même celle de ne point se retrouver pratiquant en aucune manière des relations contre-nature, vivant avec la femme d'un autre, moins encore pratiquant la fornication, **car il est destiné à être le modèle d'homme chaste qui est Christ, devant Son Église.**

"Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne"(Ex 20:12);

"Celui qui frappera son père ou sa mère sera puni de mort"(Ex 21:15);

"Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort"(Ex 21:17);

*"Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et tu leur diras: Soyez saints, car je suis saint, moi, l'Éternel, votre Dieu. **Chacun de vous respectera sa mère et son père, et observera mes sabbats. Je suis l'Éternel, votre Dieu"**(Lv 19:2,3);*

*"**Maudit soit celui qui méprise son père et sa mère!** -Et tout le peuple dira: Amen!"(Dt 27:16);*

*"Quand ses parents le virent, ils furent saisis d'étonnement, et sa mère lui dit: Mon enfant, pourquoi as-tu agi de la sorte avec nous? Voici, ton père et moi, nous te cherchions avec angoisse. Il leur dit: Pourquoi me cherchez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père? Mais ils ne comprirent pas ce qu'il leur disait. Puis il descendit avec eux pour aller à Nazareth, **et il leur était soumis.** Sa mère gardait toutes ces choses dans son coeur"(Luc 2:48-51);*

*"Il leur répondit: Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au profit de votre tradition? **Car Dieu a dit: Honore ton père et ta mère; et: Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort"**(Mt 15:3,4).*

Citations: "Nous ne vivons pas à n'importe quel moment des presque 2000 ans de l'Église de la nouvelle alliance, mais bien dans la dernière période prophétique. C'est pourquoi les critères prophétiques de la Parole doivent être appliqués. Dans Michée 7, 5, le Seigneur dit: "Ne crois pas à un ami, ne te fie pas à un intime: devant celle qui repose sur ton sein garde les portes de ta bouche. **Car le fils outrage le père, la fille se soulève contre sa mère...**". **Où donc demeure encore le commandement: "Honore ton père et ta mère!"?**

Nous avons honoré notre père, et parce que Dieu l'a dit à l'avance, nous sommes méprisés par nos propres fils, afin que l'Écriture soit accomplie et que Dieu soit justifié. Nous ne devrions pas nous étonner de cela, mais au contraire reconnaître le temps auquel nous sommes parvenus. Nous n'avons pas toujours à faire avec des amis et des confidents, mais aussi avec des personnes perfides, qui il est vrai parlent aimablement, mais qui dans leur cœur nous préparent un piège. Combien souvent n'est-il pas dit: «Tu peux te confier à moi!». Et qu'arrive-t-il lorsque l'amitié est terminée? **Tout est exploité de façon éhontée.** N'est-il pas grand temps que nos yeux s'ouvrent sur le jeu trompeur de l'ennemi? Il est écrit de notre Sauveur: "Mais Jésus ne se fiait point à eux, parce qu'il les connaissait tous". Il voyait au travers des hommes. **Et nous aussi devons reconnaître que c'est à un Seul que nous pouvons tout dire, en qui nous pouvons seulement nous confier, car Lui seul est notre fidèle Souverain Sacrificateur, qui nous comprend en toutes choses** (Hébreux 2, 17). *"C'est lui qui, dans les jours de sa chair, ayant présenté avec de grands cris et avec larmes des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé à cause de sa piété..."* (Hébreux 5, 7). **Désormais nous ne nous abandonnerons plus entre les mains des hommes, mais au contraire dans les seules mains de Dieu, car nous avons reconnu les intentions meurtrières de Satan.** L'Épouse aura uniquement la pure Parole et la pure action de l'Esprit, et Elle ne s'ouvrira plus à aucune influence étrangère"(Lettre circulaire 30 — Octobre 1983).

"Mon père, qui lui aussi était au service de la Parole, a été pour moi un véritable ami et me fut d'un grand soutien à tout point de vue. **Jusqu'au dernier jour de sa vie je lui ai toujours témoigné le respect qui lui était dû.** Comme aussi tous ceux qui connaissaient ma mère pourront confirmer qu'elle était une femme ayant pris la place qui était la sienne. Elle n'a jamais élevé la voix, jamais il n'y eut de dispute. Elle avait réellement la nature que toute femme ayant la crainte de Dieu selon les Saintes Écritures devrait avoir. **Pour autant que je sache, je n'ai jamais manqué au quatrième commandement qui dit: "Honore ton père et ta mère". Je ne me souviens pas une seule fois avoir traité mon père ou ma mère d'une façon inconvenante. Pour moi ce qu'ils disaient avait valeur de commandement. Ce fut assurément le Seigneur qui me l'a mis à cœur et qui m'a fait la grâce de le pratiquer. De moi-même je n'en aurais pas été capable**"(Lettre circulaire 33 — Janvier 1987);

"Si nous considérons les serviteurs de Dieu, il est à remarquer qu'Il n'a demandé à aucun d'eux quel était son état-civil. Il prit celui qu'Il voulait, qu'il soit marié ou célibataire. Les circonstances de la vie de Ses envoyés sont aussi diverses que la vie elle-même. Nous le voyons également par la vie des hommes dans l'histoire de l'Église sur laquelle tant de choses nous ont été relatées; par

exemple John Wesley épousa une veuve avec quatre enfants et souffrit terriblement durant son mariage. **Mais aucun d'eux n'a agi contre nature, ayant été homosexuel ou ayant pratiqué la fornication**"(LE MARIAGE: PROBLEME ANCIEN).

Nous manquerons de placé pour pouvoir exposer bien d'autres paroles que le berger et modèle du troupeau local proferait de manière haineuse, injurieuse, méprisante et arrogante contre la soeur de sorte d'arriver au point de la scandaliser par ses injures. Il ne pouvait que cette fois se servir d'une mauvaise réaction qui se manifesterait de la part de la soeur pour s'en servir comme raison le justifiant dans son inconduite et couvrant sa culpabilité, du fait qu'il ne l'eût jamais obtenu par une quelconque des mauvaises réactions qui proviendrait de ma part.

Ainsi lorsque la soeur AGNÈS le reprit du fait qu'en tant que serviteur de Dieu il ne devrait guère parler et agir par colère de cette manière, et que c'était indigne d'un berger de se conduire de la sorte envers les propres membres de son assemblée, c'était au tour du berger et modèle des croyants de se lever, excité d'une colère meurtrière et incontrôlée, pour vouloir la frapper en la chassant telle une petite chienne de son bureau. N'eut fut l'intervention de la sentinelle PAULIN qui fut présent et témoin de tout ce qui se passait, et qui l'intercepta, en enjoignant à la soeur AGNÈS de se retirer du bureau, le berger et serviteur de Christ aurait commis le scandale le plus horrible sur la soeur. Ce qui malgré tout n'empêcha guère au berger et modèle des fidèles de la suivre jusque dans le sanctuaire pour chicaner la soeur, et l'injuriant à la vue de quelques frères qui y travaillaient, lui ordonnant d'enlever de l'Église toutes ses nièces qu'il hait et se fatigue de les voir sous ses yeux, se donnant ainsi la peine, aidé par son acolyte le jeune homme GLOIRE NKASHAMA à fermer les portes du sanctuaire aux cadenas pour empêcher à la soeur d'y faire encore quelques travaux qui soient. **C'est ainsi que le berger et modèle du troupeau mit de lui-même de manière injuste fin aux services de la soeur Agnès. Ce ne fut nullement le frère BONY qui empêcha à la soeur AGNÈS de poursuivre ses services pour le Seigneur, et qui l'aurait rebellée contre son conducteur.**

Et tout ceci ne se passait jamais sous l'ignorance du frère OMATUKU de Kamonia qui, décidément ayant pris la ferme décision de participer au mal, fit silence et n'eut jamais la peine de reprendre son collaborateur de ses délires indignes d'un serviteur de Dieu sur les croyants mêmes de son assemblée.

Dès lors, il ne fut même plus accordé à ma soeur sa dernière paie de la semaine, alors qu'elle devrait payer ses dettes. Car, le frère JEAN-PIERRE KALOMBO avait ordonné aux diacres de ne pas le faire. Et c'est ainsi que dès

ce moment, ma soeur devait obligatoirement pourvoir à sa subsistance par mon moyen, jusqu'à ce que nous fussions méchamment chassés de l'Église et enlevé à l'ANR pour y ratifier notre excommunication de l'Église.

La soeur AGNÈS fut excommuniée en même temps que moi par la voie des pécheurs et moqueurs, de telle sorte qu'elle fut renvoyée de l'Église à vide et dans le malheur.

Et c'est de cette ignoble manière que l'Église et ses responsables ont pu remercié Dieu pour leur soeur AGNÈS qu'Il leur a donnée pour endurer pendant quinze ans d'infemales tribulations pour le bien de l'Église et de l'Oeuvre de Dieu!

Nous devons de ce fait avoir le soin d'avertir toute personne frère ou soeur, de pouvoir se mettre en garde contre tout faux témoignage ou calomnie qui proviendrait de la bouche du frère **JOYCE BISABU**, ainsi que de ses collègues diacres qui tous unanimement ont consciemment participé au funeste complot tenu par les responsables, duquel fût émanée une prise de mesure purement satanique qui les conduisit à des actes les plus blasphématoires qui consistent à exposer de manière éhontée par la voie d'un pécheur les affaires de conflits entre croyants et de l'Église, à la vue même du publique incroyant, et à livrer leur frère et leur soeur en Christ ainsi que leur enfants à une justice des pécheurs pour y revendiquer leur propre droit, **reniant ainsi le droit de Dieu et de Sa Parole. Ceci constitue un ignoble blasphème contre Dieu, et ils devront être plus que rassurés que ne sortiront de là en aucune manière impunis de Sa part**, car, c'est à présent que le jugement par la puissance du Saint-Esprit commence dans la maison de Dieu pour y mettre en ordre chaque chose en parfaite conformité avec Sa précieuse Parole.

Oui. Cela valait la peine d'endurer secrètement toute calomnie et toute cette infâme et incompréhensible méchanceté de la part des frères, nous réservant strictement d'en parler en particulier à qui que ce soit, **afin de scrupuleusement nous conformer aux principes de l'Écriture pour ne pas nous charger de culpabilité devant Dieu d'avoir dérangé Son Oeuvre**, en favorisant des colportages parmi les croyants, ce qui favorise la prolifération de mauvais esprits et des péchés.

Voici, à présent après que toute procédure biblique soit suivie de notre part, de telle sorte que toute la vérité sur l'affaire soit exposée à l'ensemble de l'Église devant Dieu, chacun à présent y est éclairé et peut s'en aller libre dans le Nom du Seigneur.

Chapitre IX

LES SENTINELLES

Quant aux actuels deux sentinelles, qui sont **THIERRY** et **PAULIN**, leur salaire équivaut à chacune **100\$US** pour 15 jours, ce qui fait le total de **200\$US** le mois, ajouté à cela une somme totale de **80 000 Francs (40\$US)** le mois pour le paiement de leurs transports. Celles-ci exercent de tous ceux qui travaillent au Centre les services qui sollicitent le moins d'efforts physiques possibles, et détiennent les plus grands moments de repos que n'importe qui. Parfois nous les assistions dans le service de la garde au cas où elles seraient empêchées de venir à cause de quelques événements bien justifiés.

Mais, comme je le répète encore, personne au Centre, du prédicateur à la garde, n'exerce aucun service qui sollicite tant d'efforts physiques que de pression morale comparables à ceux d'AGNÈS, qui pourraient équivaloir à ceux de plus de cents personnes.

Gloire soit rendue au Seigneur qu'Il lui ait accordé cet étonnant dévouement pour l'oeuvre de Sa maison!

DU POINT DE VUE BIBLIQUE DE PAR LEUR QUALITÉ

C'est bien de la part de notre frère et ex-diacre **ADALBERT BAKULU** que fût provenue cette antibiblique idée de placer des incroyants comme gardes de la maison de Dieu, car, n'ayant point eux-mêmes été placés par le Saint-Esprit qu'ils le fussent par les hommes, il ne pouvait que procéder à son tour qu'à un ordre humain dans l'Église, et agir ainsi en opposition aux normes bibliques.

Depuis le début, c'est-à-dire avant que même eût lieu la première division, le Conseil d'alors choisit d'engager dans la tâche de garde de la Maison de Dieu, des personnes incroyantes, **au lieu d'y placer des frères comme nous l'enseigne le témoignage de l'Écriture.**

Les procédures d'exécuter plusieurs activités en rapport avec la Maison de Dieu pour l'accomplissement de la volonté de Dieu en matière de l'exercice des multiples tâches, **sont tirées de l'Ancien Testament qui est le fondement de la foi de l'Église du Nouveau Testament.** En rapport avec tout ce qui est relaté dans l'Ancien Testament du point de vue historique, l'apôtre Paul nous fait connaître la chose suivante: "*Or, ces choses sont arrivées pour nous servir*

d'exemples,... et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles"(1Cor.10:6a,11b). De même, nous devons être instruits de par le témoignage de l'Ancien testament, en parfaite conformité d'avec l'enseignement des apôtres du Nouveau Testament, sur tout ce qui concerne chaque activité nécessaire dans la Maison de Dieu.

L'apôtre, exposant à son collaborateur Timothée, la manière d'établir l'ordre dans l'église selon la parfaite volonté divine, lui donne cette solennelle exhortation: "*Je t'écris ces choses, avec l'espérance d'aller bientôt vers toi, mais afin que tu saches, si je tarde, comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité"*(1Tim.3:14,15). Il n'est seulement pas question de se conduire, mais aussi de conduire les choses selon la parfaite volonté de Dieu dans la Maison de Dieu, c'est-à-dire en parfaite conformité d'avec l'ensemble du témoignage des Saintes Écritures.

Selon l'Écriture, les personnes qui doivent être choisies pour l'exercice de quelque tâche ou fonction dans l'église, **devraient être des hommes choisis entre les frères et soeurs, en plus des personnes réellement sanctifiées, ayant pour cela reçu le témoignage surnaturel divin de par l'Esprit.** En rapport avec les tâches pratiques devant s'accomplir dans la Maison de Dieu, l'Écriture nous montre que Dieu avait porté son choix sur les lévites; que ce soit pour les chants, l'entretien, ou la garde des portes(1Chr.6:48; 2Chr.8:14; 29:25, et plusieurs autres). Relevant de ce contexte, **il est, dans l'église, question des frères et des soeurs réellement choisis par l'Esprit, et sanctifiés pour l'exercices des différentes tâches.**

"Que personne n'entre dans la maison de l'Éternel, excepté les sacrificateurs et les Lévites de service: ils entreront, car ils sont saints. Et tout le peuple fera la garde de l'Éternel"(2Chron.23:6);

"...et il leur dit: Écoutez-moi, Lévites! Maintenant sanctifiez-vous, sanctifiez la maison de l'Éternel, le Dieu de vos pères, et mettez ce qui est impur hors du sanctuaire.Ils réunirent leurs frères, et, après s'être sanctifiés, ils vinrent pour purifier la maison de l'Éternel, selon l'ordre du roi et d'après les paroles de l'Éternel"(2Chron.29:5,15)

Même pour ce qui concerne le service de la construction du tabernacle ou celle du Temple de Salomon qui furent de par un ordre direct de Dieu devant se réaliser dans Sa parfaite volonté, des hommes particuliers d'entre le peuple furent disposés par le Seigneur:

"L'Éternel parla à Moïse, et dit: Sache que j'ai choisi Betsaleel, fils

*d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda. Je l'ai rempli de l'Esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, et de savoir pour toutes sortes d'ouvrages, je l'ai rendu capable de faire des inventions, de travailler l'or, l'argent et l'airain,... Et voici, je lui ai donné pour aide Oholiab, fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan. J'ai mis de l'intelligence dans l'esprit de tous ceux qui sont habiles, pour qu'ils fassent tout ce que je t'ai ordonné... Que tous ceux d'entre vous qui ont de l'habileté viennent et exécutent tout ce que l'Éternel a ordonné... Toutes les femmes qui avaient de l'habileté filèrent de leurs mains, et elles apportèrent leur ouvrage, des fils teints en bleu, en pourpre, en cramoisi, et du fin lin. **Toutes les femmes dont le coeur était bien disposé, et qui avaient de l'habileté, filèrent du poil de chèvre... Betsaleel, Oholiab, et tous les hommes habiles, en qui l'Éternel avait mis de la sagesse et de l'intelligence pour savoir et pour faire, exécutèrent les ouvrages destinés au service du sanctuaire, selon tout ce que l'Éternel avait ordonné**"(Exode 31:1-6; 35:10,25,26; 36:1).*

Quel atmosphère céleste sera-t-il dans l'Église du Dieu Vivant, lorsque toutes les fonctions, les tâches et services seront exécutés par le Saint-Esprit uniquement au-travers des frères et des soeurs sanctifiés par la Vérité de l'Esprit, baptisés et remplis du Saint-Esprit pour être sous la conduite totale du Saint-Esprit! Et c'est bien à présent que ces choses sont absolument impératives et nécessaires, car le Seigneur veut achever Son Oeuvre dans l'Église rachetée.

Cependant, dans l'Église de Lubumbashi, ça en fut et continue à se faire tout à fait contrairement au modèle biblique. Outre plusieurs choses qui s'y font de par les responsables de manière foncière contrairement à l'ordonnance biblique, et comme si cela ne suffisait pas aux actes de profanation du domaine de la Maison de Dieu, **on engagea pour la garde de la Maison de Dieu des hommes qui n'avaient aucun rapport avec la foi, c'est-à-dire des incroyants, et plus encore, certains d'entre eux furent réellement des pécheurs.**

Leur position de foi

Quand aux deux qui demeurent présentement à l'exercice de cette tâche, **THIERRY** et **PAULIN**, le cas en est le même. THIERRY fut engagé dans le service depuis 2012, tandis que PAULIN y fut en 2016. Ce n'est qu'en 2019, après que PAULIN eût un différend avec le frère **Leandres Kaleng**, l'un de nos diacres, que nous le vîmes quelques jours après se faire baptiser. Compréhensiblement pour garder son poste, étant à présent devenu " frère ", pour être à l'abri de toute éventualité de perdre ce poste à cause d'une décision qui émanerait suite à quelque différend d'avec quelque responsable. Quelques mois plus tard y fut instigué de même THIERRY qui se fit baptiser. **Tout cela**

n'avait autre raison que celle de conserver leur poste gagne-pain.

Et les fruits?

Cependant, jusqu'à ce que je fûs injustement excommunié de l'Église avec ma soeur **Agnès** et mes enfants, en aucune façon **il n'eut jamais été manifesté de par les sentinelles un quelconque réel intérêt spirituel en matière de la foi et de la Parole.** Chacun d'eux ne participe dans les réunions qu'à l'occasion qu'il s'agisse de son tour d'exercer son poste. Après quoi, on demeure à sa maison, même à l'occasion de quelque importante réunion qui soit. Ils ne trouvaient en plus pas dérangeant d'accompagner leurs épouses et familles participer dans les réunions de leurs églises. Pour eux, dans leur pensée, comme en est habituellement le cas pour plusieurs, Dieu est partout, même dans les églises apostates.

THIERRY, comme le faisait furtivement **GLOIRE NKASHAMA**, se delectaient toujours comme avant dans des programmes de télévision à l'occasion des télé-evangélistes des miracles et consorts, les louant et les considérant au plus haut comme de vrais hommes de Dieu. J'ai personnellement à maintes reprises eu à parler avec les sentinelles pour m'assurer de leur état de foi, mais hélas il est triste à mentionner que le constat qui en a résulté est inquiétant: **on manque visiblement de position véritable en matière de foi.** On ne comprend en réalité pas ce que l'on prétend croire, et pour lequel l'on s'est fait baptiser. **Ceci est en vérité une foi aveugle, et non celle véritable qui est biblique, et qui seule peut sauver le croyant qui obéit entièrement à la vraie Parole qu'il a crue.**

THIERRY depuis le début de sa carrière à l'Église, s'ivrogeait des boissons alcooliques chez lui, et venait à moitié ivre vaquer à son poste, lorsqu'il s'agissait de son tour. Ainsi, pour dissimuler cet état, il s'achetait des bonbons à sucer, ou consommait vachement à l'Eglise, plusieurs piments qu'il pilait, voire se parfumait après ses douches. Malgré tout, nous pouvions toujours renifler de sa personne l'odeur des liqueurs enivrantes, surtout au moment de sa venue pour l'exercice de son poste. Ma soeur **AGNÈS** ne manquait de lui être directe dans ses reproches sur ces faits. Après qu'il se fût fait baptiser, cette situation continua, mais alors avec beaucoup plus de finesse, jusqu'à ce que nous fussions chassés de l'Église.

Quant à **PAULIN**, ça en est tout autre. Ce dernier n'a en aucune manière manifesté une seule fois qu'il fût touché par la Parole, ou un certain désir de connaître ce qui a rapport à la foi, malgré qu'il finit par prendre son baptême. Tout cela ne fut que formalité, juste pour préserver ce qui lui est source de gain

de toute éventuel dérangement.

Un fait très surprenant que de découvrir dans la personne de **PAULIN** et avec lui, des choses qui foncièrement sont du monde, et qui expose la maison de Dieu à toute éventualité de souillure, à cause de la tâche de garde qu'il y accomplit. Il fut par deux fois que **PAULIN** me passa son nouveau téléphone Android, me demandant de l'aider à y régler quelques fonctionnalités. Je regardai spontanément dans l'historique des recherches internet, et y trouvai une très longue page de recherches effectuées sur des vidéos pornographiques, bien sûr qu'il en visualise seul les nuits pendant ses heures de surveillance dans son coin à l'intérieur du sanctuaire de la maison de Dieu. Que c'est horrible et dégoûtants! Quelqu'un peut s'imaginer ce qui pourrait à toute éventualité arriver à une personne qui se caresse l'esprit avec de telles histoires obscènes et purement démoniaques, et ce dans l'endroit même qui est consacré pour l'écoute de la Parole et la prière. Non, ceci en est un comble, et on ne peut s'y taire. Car, il constitue en plus une horrible profanation du sanctuaire, et y fait habiter tout genre de puissances démoniaques les plus impures. Plusieurs, même des hommes et des femmes les plus sincères, ont à plusieurs reprises eu à témoigner la manière dont ils ont été victimes d'une emprise insurmontable et inséparable d'impudicité qui va au-delà de toute mesure, du moment qu'ils se fûssent mis à visualiser des images à caractère pornographique. Plusieurs d'entre eux, disons en général, ont avoué avoir incéssamment, et ce pendant plusieurs moments de leur vie, s'être souillés leur propre corps de manière isolée, par une pratique la plus populaire, communément appelée dans son terme littéraire de "l'onanisme", ou dans son terme familier et populaire, la "masturbation". Une personne qui se livre à de telles pratiques devra se rassurer le fait qu'elle n'ait pas encore fait une expérience réelle de repentance et de conversion par la nouvelle naissance. Elle est simplement encore religieuse. Et juste nous imaginer que ce genre de pratiques soit de ce fait obligé de se faire dans la maison de Dieu, à cause des pulsions les plus immaîtrisables provoquées par ces images obscènes et démoniaques, nous rend plus que malade!

Ces pratiques viennent des démons de l'enfer qui souillent la chair, et celui qui en est victime est textuellement dans l'état d'une personne ensorcelée. Aucune personne véritablement devenue croyante et ayant expérimenté la délivrance dans le sang de l'Agneau de Dieu et étant sanctifiée par la vérité de la Parole ne peut se retrouver se delectant à regarder de telles images ou à se livrer à de telles pratiques. Une personne réellement née de Dieu, purifiée par le sang de Christ et sanctifiée par la Vérité, inclut tout son être dans le processus de pleine purification et sanctification de l'Esprit, et dispose de manière totale tous les sens et les membres de son corps à être utilisés par le Saint-Esprit pour le plein accomplissement de la parfaite volonté de Dieu. "...*Mais le corps n'est pas*

pour l'impudicité. Il est pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps... Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres de Christ? Prendrai-je donc les membres de Christ, pour en faire les membres d'une prostituée? Loin de là! Ne savez-vous pas que celui qui s'attache à la prostituée est un seul corps avec elle? Car, est-il dit, les deux deviendront une seule chair. Mais celui qui s'attache au Seigneur est avec lui un seul esprit. Fuyez l'impudicité. Quelque autre péché qu'un homme commette, ce péché est hors du corps; mais celui qui se livre à l'impudicité pèche contre son propre corps. Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes? Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu"(1Corinthiens 6:13-20).

"Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers, et que tout votre être, l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus Christ!"(1Thes.5:23).

"Dans cette génération se renouvelle ce qui s'est passé avant le déluge. Les gens ont abandonné les relations normales pour s'adonner à celles qui sont contre nature. Cela veut dire que si la vie en commun ne correspond pas aux besoins naturels que Dieu a déterminés pour chaque espèce, **la Bible appelle cela de la fornication. Ce qui ne correspond pas à la manière naturelle établie par Dieu est bestial et diabolique.** Ce fut, chez les filles de Caïn, le besoin d'ordre animal qui finit par enlacer les fils de Dieu et les entraîner dans ces pratiques impudiques.

Aujourd'hui, on peut désigner tout cela par le nom de pornographie et de sodomie. Il y a de nombreuses années, quand ces choses commençaient à se produire, je reçus de Dieu une mise en garde directe par un songe dans lequel Il mentionna nommément ces choses. **Je n'ai jamais eu en mains un livre correspondant à cela. Le Seigneur appelle dehors un groupe qui a échappé à la corruption. Nous pouvons nous laisser laver et purifier par le précieux Sang de l'Agneau. Les premiers-nés n'ont pas à recourir à des moyens humains; ils sont délivrés, rachetés et protégés par le Sang de l'Agneau. Que Dieu en soit remercié.**

La sérieuse exhortation de Paul dans 1 Corinthiens 5.11 est pleinement justifiée: *"Maintenant, ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas avoir des relations avec quelqu'un qui, se nommant frère, est impudique, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme"*(Lettre circulaire N° 22 – Juillet 1980).

Des colportages sur les frères

En plus, il est à mentionner que ces sentinelles en soi, ont été par dessus cela utilisés par l'ennemi, depuis le début, et amplement au fur et à mesure, dans les rapportages de toutes sortes parmi les frères, alors qu'ils s'intéressent le moins possible à la Parole. Ils ont amplement été à côté du frère **JEAN-PIERRE KALOMBO**, de telle sorte que celui-ci, comme d'habitude, passant plusieurs de ses temps à de futiles bavardages et autres distractions, rarement possible à une sérieuse méditation sur la Parole, reçoit de leur part, comme de celui de **GLOIRE NKASHAMA**, des rapportages aux sujet des croyants, qu'à son tour le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** se plaisait à y échanger, en leur parlant de tout et de rien de ce qui concerne un croyant à l'égard duquel il éprouve de l'adversité ou de l'inimitié, à le dire franchement, de la haine. Le cas échéant me concernant, lui et son collaborateur, le frère **PIERRE OMATUKU** de Kamonia, ne cessaient de s'enquérir d'auprès d'eux sur tout ce que je pouvais leur faire savoir, lorsque se présentait l'occasion que nous dialoguions sur quelques matière qui soit, de telle sorte qu'ils finirent par m'éviter par crainte des conducteurs qui les soupçonnaient d'avoir trop appris de moi à leur sujet, qu'ils ne cessaient de leur demander sur quoi parlent-ils avec moi, comme **THIERRY** me fit savoir un jour.

Des sentinelles, moi comme Agnès, connaissions plusieurs choses qui se disent ou se font de la part des responsables à l'égard d'un frère ou d'une soeur, sans compter tous les différends qui prévalent parmi eux ou parmi les diacres, qu'ils apprenaient parfois d'eux-mêmes. **C'est en cela que consiste la mauvaise affaire de colportages que les responsables suscitent entre les croyants.**

C'est personnellement même de **THIERRY** que je fûs informé d'une histoire pleinement honteuse, et il est de grande importance qu'il le confesse aussi devant tous. **THIERRY** me fit rapport de ce qu'un jour, il aurait été envoyé par le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** s'informer dans une pharmacie sur le prix d'un médicament qui lui fut prescrit pour ses éventuelles indispositions. À son retour, **THIERRY** informa au frère **KALOMBO** le prix du produit proprement-dit. Je me rappelle qu'il me fit connaître que le prix en fut de **30\$US**. Au profit de cela, le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** lui enjoigna de demander aux diacres une somme qui valait le double du prix du produit, qu'il en retira le surplus à son avantage. Et **THIERRY** me fit savoir tout triste le fait qu'il n'avait pas trouvé honnête la manière dont s'était conduit l'homme de Dieu.

Oui, le dis-je. C'est réellement un mal auquel **THIERRY** a pu participé, et dont il devra se décharger. Cependant, cela ne doit pas se propager en sourdine

parmi les croyants, cela doit courageusement être exposé devant le concerné, les diacres et tout le monde. Car, cela n'est en aucune façon une faute digne d'un serviteur de Dieu. Voici à présent que l'occasion est accordée à **THIERRY** de par cet exposé, de le confesser devant tous, et que ce mal soit réprimé, afin que tout serviteur en entende et ait la crainte, de telle sorte que telle chose ne se fasse plus parmi le peuple de Dieu.

Chapitre X

RÉACTION DE L'ACCUSÉ CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES BIBLIQUES

Les lettres au Conseil de l'Église

Après la tenue de la dite réunion du 17 Mai 2020 dans laquelle j'étais injustement incriminé, et que des décisions tout à fait antichrists, que le Seigneur a à maintes reprises confondues et fait échouer, fut prises contre moi et mon gagne-pain qui se trouvait au baptistère de l'Église, j'avais profondément le coeur brisé au dedans de moi de voir la manière non-biblique et antichrétienne d'agir des frères. Je ne pouvais comprendre comment des personnes qui se présentaient être porteurs de la Parole puissent par la suite révéler d'eux qu'il n'était question que d'une simulation, en se permettant de se conduire totalement de manière anti-Parole, en apportant sur leur prochain et frère de honteuses calomnies et diffamations, sans omettre le fait des méchantes décisions non-bibliques et antichrists au sujet de l'évacuation de mon gagne-pain par lequel le Seigneur me bénit pour subvenir à mes besoin et à ceux de la charge qui est sous ma responsabilité, et par lequel je participe au soutien de l'oeuvre de Dieu par les dîmes et les offrandes. Mais comme de nature, en tant que chrétien, je n'étais que prêt à pardonner, et à ne remettre tout qu'entre les mains du Seigneur, **que pour Celui-ci les choses ne pouvaient guère en finir à ce point. Car Il était Témoin de l'injustice par la violation de Ses principes entre frères, ainsi que de mauvais agissements des frères responsables, et eut besoin d'exercer Sa justice par Son jugement, et par là voulut m'utiliser personnellement pour exercer Son jugement sur les frères qui, de ce fait, de propos délibéré, ont brisé les principes et commandements de Sa Parole, et qui ne voulurent même point par la suite se repentir.**

Avec profonde douleur au coeur, la nuit de ce même jour je priai et remettais toutes choses à la Volonté du Seigneur.

Le matin du Mercredi 20 Mai 2020, de même que la nuit du Mardi que celle du Mercredi qui sont mes jours programmés pour la consécration particulière à la prière, alors que je m'appretais à travailler, ayant saisi ma caisse à matériel, afin de la déplacer à l'endroit où devrais-je débiter mon travail, que soudain quelque chose au-dedans de moi me parla par une inspiration dans mes pensées avec une forte insistance: "**ÉCRIS AU CONSEIL DE L'ÉGLISE !**".

À savoir si c'est le Seigneur ou pas, **je devrais scrupuleusement éprouver toutes mes expériences aux Saintes Écritures selon l'enseignement que nous en avons reçu au-travers du mandat divin par le ministère de la distribution de la nourriture spirituelle.**

Je ne savais même pas ce que je devais écrire; car, moi comme les autres, y compris même les ministres, ne savions même pas les principes adéquats à appliquer pour réparer cette situation de conflits qui s'interposa entre nous, et qui fit que le diable trouvât une brèche par laquelle s'infiltrer. Je ne savais véritablement pas grand chose des principes que j'eus exposés dans la lettre que j'adressai par la suite au Conseil de l'Église, moins encore ce que j'expose dans celle-ci .

Ainsi, ce même matin, Je courus sur le champs dans ma petite pièce de prière, me mis à genoux et pria, demandant au Seigneur en ces termes: **"Si c'est Ton ordre, alors inspires-moi à exposer toutes choses parfaitement selon la doctrine de Ta Parole conformément à l'enseignement que nous avons reçu du mandat divin de l'heure par Ton serviteur! Sinon, empêches-moi quoique ce soit qui soit contraire à Ta Parole et à Ta volonté, afin que je ne sois coupable d'apporter la destruction sur Ton Oeuvre!"**

Et ainsi, je laissai simplement tout entre les mains du Seigneur et me mis de ce pas à écrire, suspendant ainsi momentanément mes activités.

La parfaite façon dont fut exposé tout ce qui se trouve écrit dans ma première lettre adressée au Conseil de l'Église qui constitue en même temps mon expression de défense sur les choses dont j'étais injustement inculpé, fut incompréhensiblement merveilleux.

Avant cela, après que les calomnies et méchantes prises de décisions eussent été déposées auprès des diacres par les conducteurs, je ne savais par la suite ce que je pouvais dire ou faire afin de ne pas laisser se rendre crédibles et valables toutes ces accusations calomnieuses qui m'ont été faites, ainsi que les méchantes décisions qui ont été prises sur mon gagne-pain . Cependant, comme le Seigneur, le juste Juge, est fidèle à Sa Parole et aux prières des coeurs sincères de Ses enfants, les paroles suivantes de l'Écriture s'accomplirent de Sa part à mon égard:

"...ne vous inquiétez pas d'avance de ce que vous aurez à dire, mais dites ce qui vous sera donné à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit Saint" (Mc 13:10,11).

"Mettez-vous donc dans l'esprit de ne pas préméditer votre défense; car je vous donnerai une bouche et une sagesse à laquelle tous vos adversaires ne pourront résister ou contredire" (Lc 21:14,15).

On ne peut comprendre avec quelle précision à l'égard de l'Écriture les choses m'ont été inspirées au coeur pour les exposer par ma lettre, et quelle douleur les reprimandes faites à causes de mauvaises actions, bien qu'ayant usé des termes directs et percutants, lettre dans laquelle jusqu'alors aucune doctrine exposée ou fait relaté n'ont pu être déclarés comme étant faux, pouvant ainsi être susceptible de donner l'occasion aux adversaires de contredire, ont été considérés par les responsables comme étant des "insultes" à leur égard et rejetés, et en plus de cela ils ne se laissèrent nullement reprendre de leurs honteuses fautes , mais furent au contraire excités de colère, et, pour combler à leur coupe de péché, ne voulurent même point reconnaître leurs maux conformément à la Parole et programmèrent ainsi de mauvais plans contre moi. Je trouvais tout cela tellement chose bizarre, **mais je compris que le temps était arrêté de part le Seigneur pour se débarrasser d'eux, et établir dans la communauté des vaillants et sincères hommes remplis de l'Esprit et par lesquels Il y accomplirait toute Sa volonté.**

Durant tout le temps du confinement, tous les plans qu'ils fomentèrent contre moi dans l'intention de se débarrasser de moi en me scandalisant par des calomnies, des paroles de mépris et des diffamations, et de m'évacuer méchamment du Centre de manière indirecte, afin qu'aucun croyant par ma présence constante ne soit informé de leur manière de se conduire qui soit totalement anti-biblique, se caractérisant par leur fait de se retourner de manière directe et pratique contre l'enseignement qu'eux-mêmes apportent par formalité en chaire, connurent lamentablement échec devant mes yeux jusqu'au jour où le Seigneur, par Sa volonté, permis que soit décrété le déconfinement par le gouvernement de notre pays, et fit de nouveau ramener les rassemblements des croyants dans les communautés.

UNE PRÉSENCE MYSTÉRIEUSE INVISIBLE

Deux mois entiers de patience devant le Seigneur passèrent, du début Juin 2020 jusqu'à fin Juillet 2020 avant le déconfinement, sans que les conducteurs par mes lettres se laissèrent interpellé pour arranger de leur maux conformément à la Parole, mais crurent au contraire être dans le juste et infaillibles, et, par orgueil, persistèrent dans leur mal. Ainsi, le conseil des

diacres, par peur et lâcheté, ne put les interpellier et se prononcer dans l'équité, était obligé de se rendre de même coupable devant Dieu du péché des conducteurs.

La nuit d'un jour, une semaine avant le début du mois d'Août, après que soit programmé et communiqué de par le gouvernement le plan de déconfinement, j'eus quelques expériences mystérieuses bizarres de paralysie de sommeil pendant lequel j'eus un subit court songe, signalant une effroyable lutte ici au Centre, pendant que je sommeillais, étant assis sur une chaise dans le noir à cause de la coupure électrique, dans la pièce de ma soeur Agnès au Centre aux environs de 21heures. Dans ce court songe, je luttais à la fois contre plusieurs personnes non-identifiables dans l'obscurité, desquelles je recevais plusieurs coups, sans que je fûs pour finir, en mesure de me défendre. Dès cet instant même, une main me sauva de leur main, et me fit passer de l'autre côté de la clôture. Et pendant que j'étais dans cet état de paralysie entre l'éveil et le sommeil, m'efforçant de bouger pour me réveiller, et n'arrivant malheureusement pas, une présence invisible fit subitement irruption dans la pièce de ma soeur, de laquelle une main toucha ma tête, la pressant en la tournant de gauche à droite pour me sortir de cette état de paralysie de sommeil, pendant laquelle j'étais endormi et en même temps conscient de tout ce qui se passait dans la pièce. Et après que je fus revenu de cet état, je constatais qu'il se faisait déjà tard, et qu'Agnès n'était toujours pas encore de retour du lieu où elle va habituellement prendre soin de mes autres enfants. Je pensais en ce moment que l'expérience effroyable que j'eus, signalais qu'un problème lui serait survenu, et qu'il fallait urgemment prier. Je réveillai instantanément mes filles, et nous priâmes sur le champs, juste après quoi ma soeur Agnès était déjà à la porte d'entrée de l'Église. Expérience juste après laquelle la même chose m'inspira dans mes pensées ce qui suit: " **ÉCRIS À L'ÉGLISE !**".

Je comprenais alors que le temps de patience accordé aux responsables c'est-à-dire à tout le Conseil de l'Église était déjà dépassé, **et Dieu voulait en finir avec eux par l'Église, conformément à Sa Parole.** Cela devrait être ainsi, car les conducteurs avaient déjà, comme ils en ont l'habitude, brisé encore une fois de plus les principes bibliques, en apportant au dehors de bouche à oreilles parmi certains croyants membres de la communauté, les affaires qui concernaient le conflit qui m'opposait à eux, au lieu, comme l'a recommandé le Seigneur, **d'en finir secrètement entre nous seuls afin de ne point apporter des scandales et des divisions parmi les croyants en répandant des calomnies par des colportages et des médisances au sujet d'un frère et ainsi tuer son influence. Cela, conformément à la Parole, constitue un meurtre contre son prochain et frère. Et c'est de cette manière que l'on se rend coupable de division en détruisant l'oeuvre de Dieu dans les croyants par**

manque d'appliquer les principes bibliques lors d'un conflit qui nous engage personnellement d'avec un frère:

"Tu ne répandra point de calomnies parmi ton peuple. Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain. Je suis l'Éternel.

Tu ne haïras point ton frère dans ton coeur; tu auras soin de reprendre ton prochain, mais tu ne te chargeras point d'un péché à cause de lui.

Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Éternel" (Lv 19:16-18).

*"Si ton frère a péché, va et **REPRENDS-LE ENTRE TOI ET LUI SEUL.** S'il t'écoute, tu as gagné ton frère" (Mt 18:15).*

En ces jours mêmes, l'urgence s'imposa dans mon coeur, et par amour, j'interrompis toutes communication d'avec les conducteurs pour leur faire voir le sérieux de la chose en guise d'interpellation à leur égard pour réparer la chose (2Thes.3:14,15), et les inviter à la réconciliation et à la paix divine conformément à la Parole qu'ils ont eux-mêmes enseignée par les Écritures depuis le mandat de l'heure. Malgré tout, cela ne servit à rien, mais au contraire les permit d'exceller dans la haine, la colère, l'orgueil et de persister dans le mal en se cramponnant à leur funeste plan de matérialiser leur complot.

Je craignais par la suite, si persistait leur manière de se conduire qui s'oppose de manière diamétrale aux principes de l'Écriture, causant ainsi préjudice à l'enseignement divin qu'ils exposent en chaire, que je ne sois à leur égard obligé de pratiquer le principe biblique qui ordonne de s'éloigner de tous ceux qui parmi les frères se nomment serviteurs de Christ, se réclamant du ministère de l'homme directement mandaté et envoyé de Dieu, mais qui aussi cependant, comme ceux qui prêchent et enseignent de fausses doctrines, par leur manière de vivre ou de se conduire par la désobéissance à la Parole, préjudicient de manière pratique l'enseignement reçu au travers du mandat de l'heure qu'ils s'engagent à enseigner eux-mêmes, et ainsi constituent par conséquent une cause de confusion, de divisions et de scandales parmi les frères, surtout par le fait des colportages parmi les croyants de fois de maison en maison, et ce avec médisance tout en se justifiant de manière douce et flatteuse par des paroles de l'Écriture et des citations toutes tordues dans leur juste contexte, pour séduire les coeurs des faibles en y comblant de mauvais sentiment vis-a-vis de l'intéressé qui est le frère ou la soeur contre lequel ou laquelle on s'érige en adversaire ou même en ennemi, et sans le savoir, on contribue de cette manière à la destruction de l'oeuvre de Dieu, en participant ainsi à l'inimitié et aux oeuvres du diable que le Fils de Dieu, par l'oeuvre de la croix pleinement accomplie, a détruites (Éph.2:14-16; 1Jn 3:7-12). Ils peuvent même passer en chaire se déclarant aimer

le frère ou la soeur qu'ils ont meutris de manière secrète, alors qu'ils vivent pratiquement à des milliers de kilomètres de la réalité de ce qu'ils déclarent publiquement aux croyants.

" Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Éloignez-vous d'eux.

Car de tels hommes ne servent point Christ notre Seigneur, mais leur propre ventre; et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les coeurs des simples.

Pour vous, votre obéissance est connue de tous; je me réjouis donc à votre sujet, et je désire que vous soyez sages en ce qui concerne le bien et purs en ce qui concerne le mal" (Rm 16:17-19).

"Prenez garde aux chiens, prenez garde aux mauvais ouvriers, prenez garde aux faux circoncis.

Car les circoncis, c'est nous, qui rendons à Dieu notre culte par l'Esprit de Dieu, qui nous glorifions en Jésus Christ, et qui ne mettons point notre confiance en la chair ...Soyez tous mes imitateurs, frères, et portez les regards sur ceux qui marchent selon le modèle que vous avez en nous.

Car il en est plusieurs qui marchent en ennemis de la croix de Christ, je vous en ai souvent parlé, et j'en parle maintenant encore en pleurant.

***Leur fin sera la perdition; ils ont pour dieu leur ventre, ils mettent leur gloire dans ce qui fait leur honte, ils ne pensent qu'aux choses de la terre"*(Ph 3:2,3,17-19).**

Un peu d'éclaircissement sur ce fait étrange

Beaucoup de choses peuvent être portées à la connaissance des autres au sujet de ce qui concerne des expériences que j'eus en rapport d'avec l'oeuvre locale parlant de cette présence mystérieuse invisible qui consiste en ce visiteur nocturne qui pour moi, j'en suis rassuré, est même l'inspirateur de divers messages marquants, bien que parfois énigmatiques, de ces songes mystérieux dans lesquels je me retrouve entre l'état d'éveil et de sommeil. dans l'état d'une paralysie de sommeil qui inspire la crainte d'une mort imminente, mais qui en fait ne constitue qu'une sorte de vision reçue par voie de sommeil qui s'explique par une manière d'être transporté d'une dimension à l'autre pour être informé des choses qui arrivent. **Cela peut aussi être causé et instigué par des puissances démoniaques**, mais rien ne contredit le fait de savoir que ça peut aussi émaner d'une source purement divine. **Cependant, celle-ci se définit dans le fait que toute expérience ou inspiration n'aura comme fondement de base la Sainte**

et précieuse Parole écrite et révélée de Dieu, en dehors de laquelle aucune expérience n'a le droit d'être légitimée comme venant de la part de Dieu. C'est ainsi qu'il nous est impérativement obligatoire d'éprouver toute expérience et doctrine à l'unique fondement de base de la véritable foi qui n'est que l'ensemble du témoignage des Saintes Écritures, et ce uniquement selon l'enseignement reçu de la bouche d'un homme directement envoyé de la part de Dieu. Nous pouvons en étaler d'innombrables preuves depuis l'Ancien au Nouveau Testament jusqu'à en finir toute la placée.

Il est merveilleux de pouvoir faire des expériences surnaturelles en recevant des révélations ou inspirations au travers des visions, des songes ou autres moyens, mais nous devons comprendre que ce qui provient de la source divine aura toujours pour objectif d'être utile à ce qui est bon devant Dieu c'est-à-dire qui participe au plan du Salut et qui sert à l'édification du Corps de Christ en unissant les croyants à l'enseignement de Christ qu'ils ont directement reçu au-travers du mandat divin.

"N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Mais examinez toutes choses; retenez ce qui est bon; abstenez-vous de toute espèce de mal"(1Th 5:19-22).

"De même vous, puisque vous aspirez aux dons spirituels, que ce soit pour l'édification de l'Église que vous cherchez à en posséder abondamment... Que faire donc, frères? Lorsque vous vous assemblez, les uns ou les autres parmi vous ont-ils un cantique, une instruction, une révélation, une langue, une interprétation, que tout se fasse pour l'édification"(1Co 14:12, 26).

"C'est pourquoi il est dit: Étant monté en haut, il a emmené des captifs, Et il a fait des dons aux hommes... pour le perfectionnement des saints en vue de l'oeuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ, afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais que, professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ. C'est de lui, et grâce à tous les liens de son assistance, que tout le corps, bien coordonné et formant un solide assemblage, tire son accroissement selon la force qui convient à chacune de ses parties, et s'édifie lui-même dans la charité"(Ep 4:8-16).

Ces expériences n'auraient en principe aucune signification si elles n'avaient aucun rapport avec l'Église et l'oeuvre de Dieu. Elles ne seraient

nullement en plus de cela considérées comme émanant d'un don que Dieu aurait destiné pour l'édification du Corps de Christ.

Beaucoup de personnes racontent des songes, des visions ou des expériences qu'ils ont reçus ou faites, **mais cependant cela n'a en soi rien qui soit utile à l'oeuvre de Dieu c'est-à-dire pour l'édification du Corps de Christ en unissant les croyants à la Vérité.**

Étant obligé de faire part de connaissance des expériences mystérieuses, l'objectif solennel est de démontrer combien la Parole que nous avons reçue n'est nullement vide, mais que Son Auteur est bien vivant, et qu'Il veut La rendre vivante dans les croyants qui L'ont véritablement reçue, afin qu'Elle constitue en eux une démonstration de puissance par l'Esprit du Dieu vivant pour qu'au-travers d'eux, étant des vases d'honneur choisis par le maître et destinés à servir à l'édification du Corps, Dieu accomplisse pleinement toute Sa volonté.

À chaque fois, qu'il y ait eut à avoir des problèmes ou conflits entre croyants qui étaient susceptible de causer préjudice à l'Oeuvre locale, je ne manquais d'une manière ou d'une autre à en être mystérieusement averti bien qu'énigmatiquement et de manière indirecte par des événements les plus compliqués qui n'arrivaient de même qu'au sein de mon ménage, et m'obligeaient à aller chercher dans une profonde prière la face du Seigneur en me consacrant pendant un certain nombre de jours à l'Église dans la petite pièce que j'amenageai sous une inspiration, dans laquelle devrais-je me consacrer à toute éventualité. C'est au temps de cette consécration que j'ai pu de plusieurs manière comprendre les raisons pour lesquelles des difficultés en forme de violentes et mortelles maladies sans compter d'autres indicibles entraves avaient de manière subite frappé toute ma maison, pour m'obliger à aller au Centre pour un temps de consécration dans la prière. C'est en étant tenu au courant des événements qui se déroulent au Centre, entre autres des conflits qui auraient surgi principalement entre les responsables et les croyants qu'ils n'ont guère su les réparer conformément aux principes de la Parole, et qui de ce fait commençait déjà à engager l'Oeuvre de Dieu en allant d'un croyant à l'autre apportant ainsi des divisions, que je compris la raison pour laquelle Le Propriétaire de l'Oeuvre avait besoin des prières en faveur de Son Oeuvre qu'Il voulait préserver de la destruction, par le don qu'Il eut placé en moi qu'Il devrait m'y interpellé en s'exprimant par le moyen d'intenses difficultés qu'Il permit que cela survienne au sein de mon ménage. Oui, le Seigneur use de plusieurs voies et moyens pour faire parvenir un message pour avertir. Il est dit dans l'Écriture la chose suivante:

"Dieu parle cependant, tantôt d'une manière, Tantôt d'une autre, et l'on n'y prend point garde. Il parle par des songes, par des visions nocturnes,

Quand les hommes sont livrés à un profond sommeil, Quand ils sont endormis sur leur couche. Alors il leur donne des avertissements Et met le sceau à ses instructions, Afin de détourner l'homme du mal Et de le préserver de l'orgueil, Afin de garantir son âme de la fosse Et sa vie des coups du glaive"(Job 33:14-18).

C'est ainsi que je compris que je devrais plutôt dans la prière, disposer au Seigneur le don qu'Il aurait placé en moi, non pour que solution soit apportée aux difficultés survenues sur mon ménage, **mais bien pour que Son Oeuvre soit préservée de la destruction de l'ennemi**, en dévoilant et en jugeant de manière évidente par la Parole toutes ses astuces dont il se sert par le moyen des conflits entre croyants pour parvenir à ses objectifs, et pour que le don soit exercé à l'utilité de Son oeuvre dans le Corps.

Ainsi, je me consacrais fervemment dans la prière parfois isolé pendant plusieurs jours en privation totale, disposant ainsi au Seigneur ce qu'Il a placé en moi et qu'il Lui revenait de droit de l'utiliser pour Son Oeuvre. Comptant aussi l'intervention d'autres prières des croyants, le destructeur perdit à plusieurs reprises sa tentative, et l'oeuvre de Dieu était toujours de cette manière préservée du pire, malgré qu'ont été rendues évidentes les divisions dans l'Église locale.

Ce genre de phénomènes mystérieux n'arrivaient principalement qu'en rapport avec l'oeuvre locale de Dieu **surtout lorsque celle-ci était exposée à la destruction à cause des conflits dont sont jusqu'alors coupables et responsables les responsables de la communauté qui ne veulent aucunement les régler selon les principes de la Parole, et cela dans l'amour divin.**

Rêve marquants

"Naturellement, il y a des rêves d'origine divine, au travers desquels le Seigneur parle à l'individu. Mais il y a aussi des rêves purement humains et d'autres qui sont inspirés par l'ennemi. Nous voyons dans l'Ancien Testament, particulièrement avec Joseph, et plus tard avec Daniel, que le Seigneur a fait connaître dans des songes et d'une manière toute particulière même des choses qui concernaient l'histoire du salut, et cela accompagné d'une voix audible. **Les rêves d'origine divine ont en eux-mêmes des éléments qui aident, éclairent et indiquent la direction à suivre.** D'après ce que dit Salomon dans Ecclésiaste 5.2, les songes naissent aussi de la multitude des occupations. Notre subconscient enregistre certaines remarques et autres que nous expérimentons consciemment ou non. Pendant notre sommeil, ces choses nous travaillent, et c'est ainsi que se réalisent beaucoup de rêves. **Cette sorte de rêves s'interprète selon notre propre discernement, et n'aide personne. Les rêves qui sont**

donnés par l'ennemi portent en eux-mêmes des éléments de déchirement et de destruction. Malgré le camouflage pieux derrière lequel il se cache, la nature réelle de celui qui l'a inspiré se laisse déjà percevoir. Chaque personne peut être abordée de deux côtés. **Lorsque Dieu veut dire ou montrer quelque chose, Il pourvoit pour que la personne soit éclairée par Son Esprit et comprenne. Personne n'a besoin d'ajouter une interprétation particulière, mais on laisse la chose au Seigneur.** Il existe naturellement des directives directes que le Seigneur peut donner au travers d'un songe. Dans Matthieu 1.20, nous lisons: *"Comme il y pensait, voici, un ange du Seigneur lui apparut en songe, et dit: Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre avec toi Marie, ta femme, car l'enfant qu'elle a conçu vient du Saint-Esprit"*. Nous connaissons tous cette histoire, mais peu d'entre nous pourraient se mettre tout à fait à la place de Joseph, quand il constata subitement que Marie était enceinte. Il se proposait de rompre avec elle sans faire de scandale. A cette heure cruciale, le Seigneur lui parla dans un songe, répondit à sa question et résolut son problème. Les mages de l'Orient vinrent pour adorer le nouveau-né, le Roi des rois. Dans Matthieu 2.12, il nous est dit: *"Puis, divinement avertis en songe de ne pas retourner vers Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin"*. Cela aussi était une parole très claire du Seigneur, au travers d'un songe. Rien n'avait besoin d'être interprété, rien ne pouvait être mal compris. D'après Matthieu 2.13, un ange du Seigneur apparut en songe à Joseph, et lui ordonna de prendre la mère et l'enfant pour fuir en Egypte afin d'y rester jusqu'à ce que le Seigneur lui donne de nouvelles directives. Du verset 19 au verset 23 du même chapitre, nous voyons que le Seigneur lui parla à plusieurs reprises de cette même façon, et c'est ainsi qu'il se retira en Galilée. **Le Seigneur parlait clairement, non pas en images troubles, mais en langage clair.** Conformément à Joël 3 et aux Actes des Apôtres 2, **il y a, à côté des dons, des ministères et des fruits de l'Esprit, les trois choses suivantes qui ont été données au travers de l'effusion de l'Esprit:** Premièrement: "Vos fils et vos filles prophétiseront". Deuxièmement: "Vos jeunes gens auront des visions". Troisièmement: "Et vos vieillards auront des songes". **Ces trois manifestations se décomposent de trois manières: Premièrement, cela se rapporte aux fils et aux filles: ils prophétiseront. Deuxièmement, il est parlé de jeunes gens, ou d'adolescents: ils auront des visions. Troisièmement, il est question des vieillards: ils auront des songes.** Nous devons nous éprouver conformément à la Parole de Dieu, selon ce qui s'accorde avec chacun, et reconnaître de quelle manière Dieu peut employer chacun conformément à Ses promesses. Nous vivons dans un temps où tout ce qui est révélation, que ce soit donné sous forme individuelle ou communautaire, doit être éprouvé selon la Parole de Dieu.

Citations: "Vous ne vous rendez pas compte... Je ne fais Que me reposer un instant. Les visions m'affaiblissent. Vous vivez dans deux mondes. Vous êtes

ici, et vous êtes dans un autre monde. Vous n'y pouvez rien. C'est comme si vous rêviez les yeux ouverts. Dieu le fait dans la grâce souveraine. Ce n'est pas que vous l'avez demandé. Vous ne pourriez pas le demander. Dieu le fait Lui-même. **Avant votre naissance. Ceci a été mis en ordre par Dieu.** Il s'agit de votre subconscient, scientifiquement parlant. C'est comme lorsque vous avez un songe. Cette conscience-ci est inactive, et cette autre devient active... Quand vous dormez, vous rêvez de choses que vous avez faites ici. Puis, quand vous vous réveillez, celle-là est inactive, et celle-ci, ici, est active. **Alors, vous vous souvenez des choses que vous avez rêvées il y a des années. Une partie de vous était quelque part.** Certaines personnes ne rêvent pas. Leur subconscient est très éloigné. Un songeur ne dort pas profondément. Et puis, il n'y peut rien au fait qu'il rêve. Le subconscient d'un voyant n'est ni très loin, ni proche. C'est ici même. Il ne dort pas. Il passe d'un monde à l'autre, du naturel au surnaturel"(JÉSUS SUR L'AUTORITÉ DE LA PAROLE - Wood River, IL, 17.02.1954);

"Et plusieurs d'entre vous qui avez des rêves, **vous vous souvenez de choses dont vous avez rêvé il y a des années et des années.** Est-ce vrai ? Eh bien, **vous étiez quelque part. Une partie de vous était quelque part, sinon, ça ne serait pas enregistré dans votre mémoire.** Est-ce exact ?... **Dieu traite avec les songes, mais ce n'est pas très actif, à moins qu'il y ait un interprète,** comme Joseph ou quelque... et les patriarches. Le roi Nebuchadnetsar avait eu des songes, et Daniel les avait interprétés.² Et la Bible dit que dans les derniers jours, les vieillards auront à nouveau des songes, et les jeunes gens auront des visions. Maintenant, peut-être que celui qui ne voit pas de songes, sa conscience sera au fond derrière, comme jusque-là, à ce mur. Il dort profondément. Un songeur ne dort pas profondément. Et celui qui a son subconscient là derrière ne peut pas l'atteindre ; il dort simplement"(LA LIGNE DE PRIÈRE - Chicago, IL, 07.09.1953);

Combien parmi vous ici ont jamais eu un rêve ? Pouvons-nous voir vos mains ? Qui ont eu un rêve ? Bon, il y en a au moins les deux tiers de vous. Maintenant, vous dites : « Eh bien, eux tous... » **Non, monsieur, il y a des gens qui ne voient pas des songes du tout.** Est-ce vrai ? Certaines personnes ne voient jamais des songes. Eh bien, que signifie rêver ? Prenons ça du point de vue scientifique. Nous avons été enseignés qu'un songe, c'est votre subconscient qui est en action. Voici votre véritable conscience, votre première conscience. Et quand vous vous endormez ici, votre subconscient se réveille. Maintenant, Dieu peut utiliser les songes, mais ce n'est pas très précis. Il l'a fait avec Joseph, et le roi Nebuchadnetsar, et Joseph, le père adoptif de Jésus, et ainsi de suite. Il l'a fait. **Et très souvent, s'il y a un interprète des songes, les songes sont en ordre, s'ils sont de Dieu ; cependant, ils ne sont pas très précis, spécialement en ce jour-ci.**

Maintenant, si nous avons un interprète des songes, ce serait bien.

Comme de parler en langues, si vous avez un interprète, c'est bon. Sinon, restez tranquille... Maintenant, que tout soit fait dans l'ordre. Eh bien, voici la première conscience. Quand vous vous endormez ici, vous rêvez de quelque chose par ici. Vous rêvez de quelque chose que vous avez fait ici en arrière. Ensuite, quand vous revenez à cette conscience-ci, vous vous souvenez de ce dont vous avez rêvé... Plusieurs d'entre vous, ici, avez eu des rêves, il y a une vingtaine d'années, dont vous vous souvenez. Est-ce exact ? Bon, alors, **vous aviez une partie de vous, un certain caractère était quelque part et avait vu quelque chose qui est resté dans votre pensée.** Est-ce juste ? C'est votre subconscient. Maintenant, regardez. Eh bien, une personne normale rêve, parce que quand vous êtes ici, ils disent que votre subconscient se tient à distance de vous. Eh bien, celui qui ne rêve pas, dit-on, serait aussi loin en arrière que ce mur-là. Il dort si profondément qu'il ne se réveille jamais. Un bruit ne saurait le réveiller. **Or, une personne qui rêve n'est pas totalement endormie.** Le saviez-vous ? Un songe ne dure jamais qu'une seconde ou deux. **Mais il se situe entre l'état d'éveil et l'état de sommeil... Il s'agit de votre subconscient, là-dedans.** Maintenant, écoutez attentivement, afin de ne pas manquer ceci. Maintenant, cet homme-là ne peut rien y faire parce qu'il ne rêve pas. **Vous non plus n'y pouvez rien parce que vous voyez des songes.** Maintenant, regardez. **Dieu vous a fait de cette façon-là...** Eh bien, qu'en serait-il si je vous disais : « Voyez un songe pour moi. » Pourriez-vous le faire ? Non, monsieur. Néanmoins, vous voyez des songes. Mais si je dis : « Voyez-moi un songe. » **Vous ne pouvez pas le faire. C'est celui qui vous a donné le songe qui doit le faire.** Est-ce juste ? Combien comprennent jusque-là ce dont je parle ?... C'est vrai. Maintenant, observez. Vous commencez alors à être manifesté sous la forme d'un germe, pendant que votre corps, dans votre arrière-grand-père ; le germe commence à s'activer. Le saviez-vous ? Alors, ici, Lévi paya la dîme quand il était dans les reins d'Abraham, son grand-père. Est-ce vrai ? Voyez-vous ? Maintenant, vous étiez un germe en votre arrière-grand-père, et êtes venu par votre grand-père, puis votre père, ensuite ici ; c'est ainsi que vous avez évolué pour arriver à votre corps. Mais votre esprit, votre âme a été formée avant la fondation du monde, quand Dieu fit l'homme à Son image. Maintenant, une personne qui ne peut pas rêver, son subconscient est là, et c'est la manière de Dieu de le faire. **L'homme qui voit des songes, son subconscient est ici, il n'y peut rien. Mais un voyant, qui est né voyant, son subconscient n'est ni là, derrière, ni ici. C'est juste ici avec lui. Vous ne vous endormez pas. Vous êtes tout à fait éveillé et vous le voyez... Il ne s'agit pas d'imposer les mains. Il ne s'agit pas de donner un don spirituel, comme l'erreur se répand à travers le pays aujourd'hui. C'est faux. Si vous croyez que je suis un prophète envoyé de Dieu, écoutez ma parole : C'est une erreur, il n'y a rien de tel. Les dons et les appels sont sans repentir. Dieu les ordonne ; Dieu a placé dans l'Eglise. Voyez-vous ? Très bien."**(CROIS-TU MAINTENANT ? -

Battle Creek, MI, 17.08.1952);

"La première chose dont je puisse me souvenir de ma vie, c'est une vision. **C'est un don.** C'est comme je l'ai probablement expliqué auparavant, quand j'étais ici la première fois, je ne sais pas. **C'est comme de faire un rêve ; certaines personnes ont des rêves, d'autres pas.** Quand vous rêvez, c'est votre subconscient. Et pour un homme ordinaire, disons son subconscient l'entend le premier, quand il est ici. Quand vous dormez, vous rêvez de choses que vous avez faites quand vous étiez à l'état d'éveil. Quand vous vous réveillez, vous vous souvenez de choses dont vous avez rêvé il y a des années. Est-ce vrai ? **Il y a des gens qui n'ont jamais eu de rêve. Quelqu'un qui dort profondément ne rêve pas. C'est plutôt ceux qui ne dorment pas très profondément qui rêvent. Ils ne sont ni totalement éveillés, ni totalement endormis, plutôt.** Maintenant, quelqu'un qui ne rêve pas, son subconscient est refoulé loin de lui. Maintenant, aucune de ces personnes n'y peut rien, parce que cet homme-ci ne peut pas dire : « Eh bien, je vais vous avoir un songe ce soir. » Il ne le pourrait pas. Et cet autre homme qui n'a jamais eu un songe ne saurait dire : « Eh bien, je vais avoir un songe, » ou celui-ci dire : « Je ne ferai plus jamais aucun autre rêve. » **Tout cela est déterminé par Dieu. Je crois que Dieu travaille avec les songes. Non pas tous les songes, cependant ; et ils ne sont pas très précis sans un interprète.** Maintenant, un voyant, celui qui voit des visions, son subconscient n'est ni refoulé à l'arrière, ni proche, là. Ses deux consciences sont unies ensemble. Il n'y peut rien, Dieu qui l'a fait ainsi. **Croyez-vous que ces dons son innés dans l'homme, quand il naît dans ce monde ? La Bible l'a dit.** C'est vrai. Maintenant, un voyant, c'est ainsi qu'est son subconscient. Il se tient ici, il ne s'endort pas. Ses deux yeux sont largement ouverts, mais il se trouve dans un autre monde. Et quand il revient de là, il se souvient de ce qu'il a vu là-bas, pendant un laps de temps, peut-être. Ensuite, la première chose, il s'en va à nouveau. **Et du fait qu'il voit des visions, il n'a rien à faire dedans. Dieu seul le fait**"(LA GUÉRISON DIVINE - Des Moines, IA, 20.06.1954);

"Quelquefois, lorsque vous dormez, vous allez dans ce subconscient et vous rêvez. Et vous rêvez de choses que vous avez faites quand vous étiez ici. Ensuite, quand vous vous réveillez, vous vous souvenez des choses que vous avez rêvées. **Vous qui voyez des songes, il y a des choses dont vous avez rêvé depuis des années, et vous vous en souvenez encore. Eh bien, une partie de vous était quelque part,... sinon, vous ne vous en souviendriez pas.** Quelque chose que vous avez rêvé il y a plusieurs années de cela... Maintenant, l'homme qui dort profondément a son subconscient loin au fond, il n'y a pas accès. Mais un voyant, son subconscient n'est ni loin au fond, ni proche ; **il est tout juste ici même. Il ne s'endort pas ; il a ses yeux ouverts, et il voit.** Maintenant, Dieu a donné à cet homme-là un endroit où il peut dormir profondément et ne pas rêver ; **Dieu a donné à cet autre homme le moyen de voir des songes. Je pourrais dire : « Voyez un songe pour moi. » Vous ne pourriez pas le faire**"(LA

PROFONDEUR APPELLE LA PROFONDEUR - Washington, DC, 24.06.1954);

"Mais un songe est une chose en quelque sorte fictive. Alors que j'étais une fois en examen, il m'a été demandé au sujet des songes. Et maintenant, le songe c'est quand (comme on nous l'a dit.) vous êtes dans votre subconscience. Maintenant, une personne a une première conscience, et dans cette première conscience, vos cinq sens sont actifs, la vue, le goût, le toucher, l'odorat, et l'ouïe. Mais quand vous dormez, ces cinq sens ne sont actifs, et vous vous trouvez ici dans la subconscience, laquelle est très éloignée de vous, et vous y êtes, et vous rêvez. Or, quand vous revenez et vous vous réveillez... **Je doute qu'il y ait ici une seule personne, mais alors une seule, qui ait eu un rêve à certain moment de votre vie, et qui ne s'en souviennne pas. Alors, une partie de vous était quelque part, tel que, quand vous revenez dans vos sens, vous vous en souvenez. Peut-être y a-t-il des années de cela. Je me souviens des songes que j'ai eus quand j'étais un petit garçon. Je m'en souviens encore ; eh bien, il doit y avoir quelque chose, une partie de moi qui se trouvait quelque part. Maintenant, ce sont des rêves ; alors vous êtes loin de vos sens. Ensuite, quand ils reviennent, vous pouvez raconter votre songe, s'il est de Dieu...** Maintenant, nous voyons aussi, en ceci, que **lorsqu'un homme est né pour être un voyant, ou qu'il voit des visions, devez être appelé à cela, par Dieu.** Remarquez, voici votre subconscience naturelle, et voici votre première conscience. **Maintenant, vous devez sortir de vos sens, de vos cinq sens, et vous endormir, pour entrer dans la subconscience, puis en revenir. C'est un rêve. Mais un voyant, ses deux consciences sont côte à côte. Vous ne sortez pas ces cinq sens-ci ; vous êtes toujours dans les cinq sens, vous êtes debout et vous voyez ce qui arrive. Voyez-vous, vous ne quittez jamais vos sens. Vous êtes là, vous savez où vous vous trouvez et ce que vous faites, en parlant vos paroles.** Eh bien, c'est un don prédestiné. « Les dons et les appels sont sans repentir. » Voyez-vous, Dieu fait ça. Vous ne vous endormez pas ; Vous vous tenez là avec les deux yeux ouverts, regardant devant vous et vous voyez ce à quoi vous regardez... Joseph, son époux, étant un homme juste, considéra ces choses. C'était si inhabituel, comme je l'ai dit, il pouvait difficilement comprendre ça. « Comment ces choses peuvent-elles arriver ? » Mais lui, sans doute, s'assit, pria à ce sujet, étudia cela dans les Ecritures. « Comment ces choses peuvent-elles arriver ? » Pendant qu'il étudiait, l'Ange du Seigneur lui apparut dans un songe. **Il n'était pas prophète. Et il n'y avait pas de prophète sur la terre en ces jours-là, aucun qui pouvait venir vers lui avec un AINSI DIT LE SEIGNEUR, aussi le Seigneur emprunta-t-il la voie secondaire. C'est pour cette raison que Dieu confia le bien-être de Son propre Fils à un homme par un songe,** Le plaça en Egypte, Le ramena, et Le cacha des mages, ou plutôt les mages s'en retournèrent par un autre chemin. Il n'y avait aucun prophète sur la terre, aussi prit-Il la voie secondaire, le songe.

Or, il y a des hommes qui ne sont pas nés pour être un voyant, mais qui était des hommes de bien, et ce faisant, Dieu les visitait dans leur subconscience et Se révélait. **Si vous vous abandonniez simplement à Dieu, Dieu a plusieurs voies par lesquelles Il peut Se révéler Lui-même à vous...** Vous pourriez ne pas être un prophète ; vous pourriez ne pas être un enseignant ; vous pourriez ne pas être un moniteur d'école du dimanche ; vous pourriez ne pas être un prédicateur ; **mais il y a des voies par lesquelles Dieu peut Se révéler à vous.. Que ce soit par des songes, ou par une autre voie, si vous vous soumettez simplement comme Joseph le fit**"(NOUS AVONS VU SON ETOILE - Tucson, AZ, 16.12.1963);

"Je viens récemment de subir un examen, où un groupe de médecins m'ont soumis à un test des ondes. Et savez-vous ce qu'ils m'ont dit quand ils sont ressortis ? Ils ont dit : « Je n'ai jamais rien vu de tel de toute ma vie. » Il a dit : « Savez-vous, votre... » Il a dit : « Une personne qui... Quand nous nous trouvons dans les cinq sens où—par lesquels le corps est contrôlé, » ils a dit : « maintenant, eh bien... ? ... » il a dit : « Voici votre première conscience. C'est là que vous vivez. Mais lorsque vos cinq sens deviennent inactifs, ensuite vous avez un subconscient, et il est très éloigné de vous. Vous devez être mort à ces sensations-ci ou quoique ce soit. Pendant que vous entrez dans ce subconscient ici, vous rêvez. » Il a dit : « Une partie de vous va quelque part, et vous... Quand vous vous réveillez à cette conscience à nouveau, vous êtes ramené ici ; vous vous souvenez de ce que vous avez rêvé. » E-71 Combien parmi vous ont déjà eu un songe ? Certes. Il y a des années, vous tous. Eh bien, une partie de vous était quelque part, parce que vous vous en souvenez encore dans votre pensée. Est-ce vrai ? Eh bien, c'était votre subconscient. Il a dit : « Il s'agit là d'un homme ordinaire. » Mais il a dit : « Révérend Branham, » a-t-il dit, « des dizaines de milliers de milliers que nous avons examinés, nous n'avons jamais trouvé un spécimen comme vous"(PUIS JESUS VINT ET APPELA - Tampa, FL, 17.04.1964);

Qu'est-ce que cela nous enseigne ici, avant d'en arriver à notre texte ? Voici ce que cela nous enseigne : Dieu peut utiliser chaque faculté de notre être, si elles sont abandonnées... Lui sont confiées. Il peut utiliser notre pensée, nos songes, notre subconscient, notre première conscience, notre langue, nos chants, nos yeux, nos... Tout ce que nous possédons peut être utilisé par Dieu, si cela est remis à Dieu. Voyez-vous ? Abandonnez à Dieu tout ce que vous êtes. Il se servira de chaque sens et de chaque partie de vous, Il le fera. Quoi que cela soit, Il S'en servira si c'est sanctifié pour Son but et Son appel"(LES DONNS DE DIEU TROUVENT TOUJOURS LEUR PLACE - Jeff, IN, 22.12.1963);

"C'est comme votre conscience. Voyez-vous, c'est dans votre subconscient que vous rêvez. J'ai subi un examen médical physique, il y a de cela deux, trois ans, par les ondes du temps, les ondes du cerveau, vous savez. Et quand les médecins sont sortis, ils ont dit : « Eh bien, vous êtes un homme

bizarre. » J'ai dit : « Qu'y a-t-il ? » Ils ont dit : « Savez-vous quoi ? » Ils ont dit : « Vous pouvez rêver les yeux largement ouverts. » J'ai dit : « Quoi ? » Ils ont dit : « Voici votre première conscience, » ont-ils dit, « elle est contrôlée par vos sept, ou vos six sens, voyez, le goût, le toucher, l'odorat, et l'odorat. Votre première conscience n'est active que tant que vous êtes dans les six sens. » Ils ont dit : « Voici votre subconscient. » Ils ont dit : « Quand ces sens-ci sont inactifs, alors vous allez à votre subconscient. Quand ceux-ci sont inactifs, vous dormez, et vous allez ici, et rêvez ; une partie de vous va là-bas. Ensuite, quand vous revenez ici, » ont-ils dit, « vous vous souvenez de ce dont vous avez rêvé lorsque vous étiez hors de vos sens du toucher, du goût, de la vue, de l'odorat, et de l'ouïe. » Voyez-vous ? Et ils ont dit : « Il s'agit là d'un homme ordinaire. » Ils ont dit : « Nous n'avons jamais vu ça avant. Mais vos deux consciences sont placées ici côte à côte, » ont-ils dit, « à la fois les vibrations temporelles de votre subconscient et de votre autre conscience. » Ils ne l'avaient encore jamais entendu"(COMPTE À REBOURS - Bakersfield, CA, 29.02.1964);

"Comment allez-vous, monsieur ? Je ne vous connais pas. Nous sommes étrangers l'un pour l'autre. Jésus-Christ est le même hier et pour toujours. Si je peux me relaxer, assez pour que le Saint-Esprit puisse utiliser mes lèvres et mes yeux, comme... Avez-vous jamais rêvé ? Certes. Il y a une—une partie de vous ; vous devez être inactif dans vos cinq sens. Vous avez—vous avez une conscience et un subconscient. Votre première conscience est ici, et votre subconscient est loin là-bas. Vous devez être inactif dans vos cinq sens pour aller là où vous pouvez rêver ; mais quand vous revenez, cela influence celle-ci à tel point que vous vous souvenez de ce dont vous avez rêvé. Or, les voyants, les prophètes, leur subconscient n'est pas loin là-bas ; il est tout à côté ici. Vous n'avez pas besoin de sortir de vos cinq sens ; vous êtes debout, et vous rêvez étant debout. Et vous pourriez dire un songe... Je pourrais dire : « Voyez-moi un songe. » Vous ne pourriez pas le faire. Moi non plus, je ne peux pas vous voir une vision. C'est Dieu qui doit le faire. Cependant, je ne m'endors pas pour la voir ; je me tiens ici même, et je la vois. C'est un don de Dieu. Si je peux faire que la première conscience s'écarte du chemin, Dieu utilisera l'autre conscience, s'il a quoi que ce soit à dire. Cela dépend de Lui"(TOURNER LES REGARDS VERS JESUS - Phoenix, AZ, 22.01.1964);

"Le songe, c'est quelque chose de secondaire, qui est là à côté, car des gens peuvent avoir des rêves qui ne sont pas justes. Mais il n'y avait point de prophète dans le pays en ce temps-là, voyez-vous, il n'y avait point de prophète. C'est pour cela que Dieu dut utiliser ce qu'Il pouvait. Et cela nous enseigne que — que Dieu peut utiliser toutes les facultés ainsi que tout ce que nous avons si cela Lui est consacré. Mais premièrement cela doit Lui être consacré. Que votre — votre méditation le soit, laquelle en fait reflète vos rêves (voyez-vous?), car c'est votre subconscient. Si vous observez vos songes, vous verrez que c'est quelque chose à quoi vous avez pensé, d'habitude quelque chose comme ça. Alors laissez

votre pensée être sur Dieu (voyezvous?), afin que cela reflète quelque chose pour Lui. Et que tout ce que vous êtes, Le reflète Lui"(SHALOM - Sierra Vista, AZ, 12.01.1964). - Fin des citations.

@@@@@@@@@@

Dimanche le 23 Août 2020, une malveillante et sournoise demande de collecte en ma faveur a été soumise à l'Église par le frère **PIERRE OMATUKU de Kamonia**, avec la permission du frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG**. Cette collecte à été programmée pour le Dimanche qui suivait. Cette demande précipitée ne me plut point, **vu qu'il était nécessaire qu'au préalable soit résolue de manière biblique l'affaire de conflit qui prévalait tant au sein de mon couple qu'avec les responsables de l'Église.**

La nuit du 23 au 24 Août 2020, j'eus une expérience marquante que je ne pourrai oublier. Entre 1heure et 2heure du matin, j'eus une visitation tout à fait étrange au baptistère de l'Église, de cette mystérieuse apparition vue de manière brève de mes propres yeux, étant conscient, avant que je ne fus soudainement plongé de sa part, dans l'état d'hypnose. Je comprenais à présent qu'il s'agissait bien de cette présence mystérieuse et invisible qui se présentait fréquemment à mon revers, au moment de mes sommeil, lorsque je me couchais le long de mon corps, et dont la présence se manifestait en quelques sortes en bruit de tourbillon. Ce jour-là, je finis au-travers d'un rêve dans lequel je fus subitement plongé par connaître son nom. Jusque-là ce fut l'extraordinaire expérience que j'eus jamais eu dans ma vie, à part celle de la visite à Christine, ma soeur décédée, en Juillet 2001. Et c'est alors qu'après cela, j'ai pu comprendre que **la demande de collecte fait en ma faveur n'était qu'en réalité un piège qui m'était tendu par les responsables, afin de me mettre en conflit avec l'Église, en me calomniant sur ce sujet, faisant participer l'Église dans leur ignoble péché, rendant ainsi l'Église responsable de grave péché. Ce qui fera que l'affaire touchât le domaine du Corps entier de l'Église de Christ.** Je fus triste d'une part à cause de cela, et en quelques sortes encouragé d'autre part, le fait que j'eûs fait cette expérience.

Je ne délire pas en racontant ces choses à l'Église devant le Dieu vivant, **car je suis plus que conscient de devoir en répondre au jour du jugement.** Je ne fais que relater avec toute sincérité ce qui est arrivé, et laisser chacun, comme il en est de même de mon cas, de ne rien accepter avec précipitationx, mais de scrupuleusement éprouver chaque chose sur le fondement de l'Écriture.

Étrange début

C'était de manière spontanée que ces étranges phénomènes de sommeil transportant comme en quelques sortes dans une autre dimension débutèrent. La première fois que cela eut lieu, est, je crois, entre la fin de l'année 1999 et le milieu de l'an 2000, après que j'eûs seulement par une ou deux fois participé pour la première fois aux cultes d'une assemblée du message à Kambove, dont le frère **KAPULO** qui est présentement à Kolwezi, fut responsable en ce temps-là. Il est à noter que j'étais de foi catholique, et c'est progressivement que je m'en séparais, jusqu'à ce que j'eûs participé à une Église du message, je n'y allais spontanément plus. C'était à cause de mon frère KAZADI, et sous l'insistance de la feuë soeur CHARLOTTE KINDA, chez laquelle je finis par habiter, avant que je ne sois ici à Lubumbashi, que je m'efforçais d'aller y participer.

Pour la deuxièmement fois que j'eûs cette mystérieuse expérience de sommeil, fut un vendredi 13 Juillet 2001, entre 10 heures et 12 heures dans la ville de Likasi, pendant lequel je me retrouvais en quelques sortes dans une étrange dimension, allant le long d'un long chemin au milieu d'un vaste champs broussailleux perdu, où il n'y avait aucune présence de vie humaine ou animale. Nous étions deux sur le chemin, le long duquel pendant notre marche, la personne qui était à ma droite me parlait sur beaucoup de choses, que nous finîmes par nous retrouver subitement dans un endroit peu obscur. Dans ce lieu, à ma droite, il y avait des personnes, hommes et femmes, parmi lesquelles je vis ma soeur Christine, après laquelle naquit ma soeur Agnès, et qui fut décédée en Août 1999. Christine me reconnut et m'adressa la Parole. Elle me fit savoir qu'elle ne souffrait plus en ce lieu (car, sur la terre, elle a connu d'horribles souffrances, jusqu'à mourir de suite de pneumonie), qu'elle était en paix, mais qu'elle attendait. Toutefois, je ne lui avait adressé aucune parole. Cependant, les paroles que j'entendis d'elle disant, "**...j'attends**", m'ont laissé très curieux. Je me demandais qu'attendait-elle. Ce n'est qu'après avoir cru et reçu l'enseignement biblique plus tard, que je compris qu'en réalité, tous ceux qui meurent vont dans une attente; les uns pour le Retour du Seigneur, les autres pour la seconde résurrection devant le trône blanc, où leur sentence sera prononcée, soit pour la vie, soit pour la mort (jn 5:28,29; Apocalypse 20:12,13). Pour certains, les Écritures parlent d'une "**attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles**"(Heb. 10:27; Mat.25:41; Apocalypse 20:10,15; 21:8).

Quelques années, après que je fûs déjà à Lubumbashi, et que j'eûs cru au message de l'Heure, j'appris de par mon frère KAZADI, ainsi qu'au-travers des sermons écrits de frère Branham, le fait que frère Branham eût la grâce de voir les rachetés hommes et femmes aux corps à l'état glorieux, revêtus de blanc, et qui lui firent connaître ce qu'était leur attente. **Citation:**" Tous ensemble

s'écrièrent: «Si tu n'étais pas allé, nous ne serions pas ici!». Je leur dis: «Oh! où est Jésus? J'aimerais tant le voir!». Ils répondirent: «Il est encore un peu plus haut, là, dans cette direction. Un jour, Il viendra à toi. Tu as été envoyé comme guide. Dieu va venir, et lorsqu'Il viendra, Il te jugera selon ton enseignement». Je dis: «Oh! Je suis si heureux! Paul et Pierre doivent-ils aussi être jugés de la même manière?». Ils me répondirent par l'affirmative. Alors je dis: «J'ai prêché chaque Parole exactement comme eux, je n'ai jamais dévié, ni d'un côté, ni de l'autre. De même qu'ils ont baptisé au Nom de Jésus-Christ, ainsi je l'ai fait. J'ai enseigné le baptême du Saint-Esprit comme eux. Ce qu'ils ont toujours enseigné, je l'enseignai à mon tour». Et cette foule s'écria: «Nous le savons. **Nous savons aussi qu'un jour nous retournerons avec toi vers la terre. Jésus viendra d'abord, et tu seras jugé, selon la Parole que tu nous as prêchée, puis, lorsque tu seras agréé, tu nous présenteras à Lui, et ensemble nous retournerons vers la terre et nous vivrons pour toujours**». Là-dessus, je demandai: «Dois-je retourner maintenant sur la terre?». — Ils répondirent: «Oui, mais persévère, va de l'avant!». — Je regardai, et, aussi loin que mes yeux me le permettaient, je vis venir les gens qui m'enlaçaient en s'écriant: «Mon frère bien-aimé!». — A cet instant même, une voix prononça ces mots: «Tous ceux que tu as aimés, et tous ceux qui t'ont aimé, Dieu te les a donnés ici». C'était pour moi plus étrange d'entendre mon frère se rassurer le fait que Christine serait de même en cet endroit, du fait qu'elle eût cru au message de l'heure. Je me demandais en moi-même qui fut alors la personne que je rencontrais en cet endroit peu obscur qui ne ressemblait même pas à un paradis, et qui était, non revêtue de blanc dans un corps glorieux, mais bien dans un corps d'état de perdu, et revêtue de vêtements terrestres, malgré qu'elle n'était pas dans les conditions de tourments. Christine, dès son vivant, aimait sincèrement le Seigneur Jésus, j'en étais témoin, et à pris position pour Lui, en croyant à la vraie foi. Cependant, sa foi fut dérangée par des histoires non-bibliques qu'elle se permit de croire par la suite. L'Épouse qui est au paradis, par contre, et que frère Branham eût la grâce de voir, **n'a cru à aucune histoire d'homme; elle est scellée du Saint-Esprit, le fait qu'Elle ait cru la Vérité de la Parole prêchée uniquement de la bouche d'un véritable envoyé du Seigneur, et Elle est destinée à l'Enlèvement au Repas dès noces, lors du Retour du Seigneur. Celui qui n'est pas scellé du Saint-Esprit comme le furent les croyants au commencement, ne peut se rassurer de devoir appartenir à l'Épouse et aller dans l'Enlèvement. Il peut appartenir aux appelés, mais pas aux élus qui constituent l'Épouse de Christ.**

Je pourrai étaler plusieurs témoignages rapportés sur ces étranges expériences, comme j'ai eu à en connaître en février-Mars 2004, en Novembre 2008, et multiples fois dans les périodes de divisions que connut notre assemblée, et qui m'invitaient à la prière à ce sujet, à cause de l'Oeuvre de Dieu

qui était en péril. Même à l'heure où la mort frappait ma petite fille à 13 heures du 05 Février, et qu'elle y fût emportée à 23 heures de ce même jour. Cependant, **ma préoccupation sera de ne relater qu'au sujet de celles qui furent d'une importance particulière, et qui sont utiles à l'édification par la doctrine et la connaissance bibliques.** Comme tout homme naturel, en ce qui me concerne, je ne me souviens jamais de mes rêves habituels, dès même mon réveil. Mais ceux-là sont tout à fait de catégorie particulière, et demeurent à l'infini dans mon esprit, en plus du fait que cela se produit pendant l'état d'hypnose entre l'éveil et le sommeil.

Au sujet de ce qui suit, il m'est de même impossible de divaguer, vu qu'il s'agit des choses sérieuses. Je les relate du fait qu'elles ont été en rapport avec des événements plus importants qui cadrent sur ma personne en tant que croyant, en liaison avec l'Église et l'Oeuvre de Dieu.

Au début de l'année 2019, qui est pour moi une année spéciale, parlant de la fin de l'exécution du mandat universel qui fut donné au serviteur fidèle et prudent d'aller de ville en ville pour apporter le message divin, j'eus en cette année une expérience plus étrange et troublant que toute de celles que j'eûs jamais vécue auparavant. C'était pendant les jours des régulières prières nocturnes que les responsables de l'Église programmèrent, en nous y associant moi et le frère BERNARD NTUMBA, moniteur de l'école de Dimanche, et qu'ils réduisirent cela en scènes d'aventure en n'y venant plus.

Malgré tout, je continuai comme depuis longtemps avant, à me rendre à l'Église pour mes prières nocturnes. Car, pour moi, la prière était déjà une vie. Un jour, au début de cette année 2019, je m'allongai la nuit dans l'Église, sur le long de mon côté droit, ma face tournée contre la partie du mur intérieur du coin gauche, auquel est fixée l'une des deux portes principales d'entrée du sanctuaire de l'Église, me reposant, en attendant l'heure de la prière. Alors, entre minuit et deux heures, survint un événement étrange et effrayant. J'entendis, alors que j'étais pleinement endormi, une présence à mon revers, qui rappelait le bruit d'un vent tourbillonnant, bien que ce fût une nuit dont l'atmosphère était plutôt calme. Je pensais que je rêvais. Mais lorsque j'ouvris expressément mes yeux, voulant me retourner pour voir cette étrange présence qui était à mon revers, je constatais que j'étais totalement paralysé que je ne pouvais bouger le moins possible. Bien qu'ayant mes yeux ouverts, mais sans la moindre possibilité de bouger, je m'attendais alors à tout ce qui pourrait m'arriver de la part de cet étrange visiteur. Lorsque ce tourbillon derrière moi s'arrêta en disparaissant, je me remis spontanément en sommeil. Quelques jours après, je racontai cet événement au frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, et aussi à GLOIRE NKASHAMA, au frère KAZADI et à ma soeur Agnès. Mais je

craignis par la suite d'en parler à d'autres, afin de ne pas les effrayer au sujet de ma personne, et de ne les laisser penser trop loin.

Auparavant, dans les années 2018, après que j'eûs enseveli ma fille, périodes pendant lesquelles les conflits qui menaçaient une deuxième division prévalaient entre les conducteurs et certains croyants, je me donnais journallement à de longs moments de prières chez moi pendant la nuit, entre minuit et trois heures du matin. Et à la fin, ou pendant mes heures de prière, je ne cessais de sentir une présence horriblement effrayant pénétrer dans la maison. À l'heure où je finissais la prière, je devais me remettre immédiatement au lit, que juste à ce moment-là, je me retrouvais soudainement emporté dans le sommeil, corps paralysé, au-travers de ces rêves mystérieux. Et cela se produisait plusieurs jours successivement, surtout après ces longs moments de prières nocturnes. Mais alors, au début de 2019, ça en était un événement tout autre.

Depuis ce moment, ces événements mystérieux de sommeils nocturnes ne cessaient de se produire sans la présence de ce phénomène invisible qui tourbillonnait à mon revers lorsque je m'endormais sur mon côté. Quand je me retrouvais couché sur mon dos, la face tournée vers le haut, alors cette présence se tenait au-dessus de ma tête sur le chevet. Cela se produisit une seule fois à l'Église, en 2019. Mais en 2020, après que j'eûs connu cette tragique situation dans mon couple, et que je me retrouvais involontairement habitant à l'Église, plus encore, surtout après que les responsables de l'Église furent en conflit avec moi, et arrêterent par méchanceté de m'évacuer de manière indirecte de l'Église, en m'obligeant d'en évacuer mon gagne-pain, cette étrange situation se produisit, alors que je fus dans ma petite pièce de prière, la nuit du Dimanche 31 Mai 2020 entre trois heures et quatre heures du matin après un très long moment de prière, jour où ils devraient matérialiser leur funeste décision avec l'aide du frère MUKONKOLE, sur lequel ils comptaient plus. Cela n'a pu être rendu possible à cause du deuil que connut même le frère MUKONKOLE, au sujet de sa belle-mère. L'heure n'était pas encore pour cela, car leur péché n'était pas encore consommé et rendu évident aux yeux de tous, de telle sorte qu'ils ruineraient eux-mêmes leurs propres ministères. Je devais donc demeurer à l'Église, car c'était leur chute que le Seigneur avait prévu par leur propre blasphématoire péché, et qu'Il avait besoin de placer Ses vases par lesquels Il ferait toute Sa volonté sur Son Église et Son Oeuvre, par le moyen de Sa Parole et par la Puissance de Son Saint-Esprit (1Sam.2:35).

Ce phénomène étrange revint se produire quelques jours après l'échec affligé aux responsables, un jour juste avant le décès de notre frère PROSPER UMBA. Je compris alors que ce décès était assurément relié à la sentence

réservée sur les actuels responsables, à cause de leurs dégâts sur l'Oeuvre de Dieu, qui commencèrent déjà depuis la première division à engager les communautés de l'extérieur de même foi, et ce de manière irrémédiable.

Je prie, à l'égard de l'étape suivante, à toute personne de n'y porter de manière précipitée aucun jugement, et de se réserver de dire quoique ce soit à ce sujet. Car, ce n'est nullement dans le but de me faire prévaloir ou de scandaliser qui que ce soit que je les relate.

Vendredi le 12 Juin 2020, dans la matinée, les frères JEAN-PIERRE KALOMBO et PIERRE OMATUKU de Kamonia, après avoir été repris et avertis de par ma troisième lettre que j'écrivis au Conseil de L'Église, me permirent de parler aux diacres au sujet de la demande de la somme qui servirait à résoudre certaines difficultés dans lesquelles je me retrouvais, ainsi que de l'évacuation de mon gagne-pain des lieux de l'Église. Au début, il n'était pas prévu que je m'en retire en même temps, car leur préoccupation était que mon gagne-pain soit évacué, bien que sachant que je n'avais aucun moyen financier direct de l'implanter ailleurs, au lieu de pouvoir inviter l'Église à me secourir, que de me chasser méchamment de manière indirecte des lieux de l'Église. C'est sous l'insistance du frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, à cause des instructions bibliques que j'eûs exposées dans ma lettre à ce sujet, que le frère KALOMBO dû relâcher, mais tout en proposant que cela ne soit pas plus de 200\$US. Ainsi, je rédigeai simplement un devis qui fit un total de 990\$US, que je soumis aux diacres, la matinée du Dimanche 14 Juin 2020. Comme le frère KALOMBO était plus que déterminé de m'évacuer de l'Église sans moindre secours, afin de me voir, moi et mes enfants, être rôtis dans le malheur, dans l'ultime but de venger injustement GLOIRE NKASHAMA, il dut profiter de la situation de cette demande de collecte à l'Église, afin de me mettre en conflit avec cette dernière, en m'y calomniant sur le fait que j'aurais utilisé leur offrande à mauvais escient, de telle sorte qu'avec l'approbation de l'Église, il use librement et ouvertement de toute sa méchanceté pour m'évacuer par tous les moyens possibles.

De ce fait, le frère KALOMBO, par le canal du frère OMATUKU de Kamonia, usa d'astuces ce Dimanche 23 Août 2020, en faisant une demande de collecte à l'Église, programmé pour le Dimanche suivant, de laquelle je recevrais une somme qui ne répondait en aucune façon à l'état des besoins que je soumis au Conseil des diacres, afin de me tendre un piège.

La nuit de ce même jour au suivant jour, un étrange et effrayant événement survint. Depuis 22 heures, je quittai la pièce de ma soeur, et rejoignis le baptistère, au bord de la piscine duquel je dormais habituellement. Subitement

à environ 1h30, je me reveillai impulsivement, comme si on m'eut brutalement réveillé, et je m'assis sur le sol. Je regardais à ma montre, c'était bien mes heures habituelles de prières nocturnes. Cependant, je me sentais très fatigué à cause des surmenages du jour, et voulus me reposer. J'entendis en quelques sortes comme le bruit des pas en ce lieu, malgré la brise qui agitait les baches qui couvraient mes toiles, et je pris ma torche et me mis à braquer dans l'intention de savoir s'il y avait quelqu'un dans la parcelle. J'étais seul à passer la nuit à cet endroit.

Je restai assis sur le sol où je me couchais près de la piscine, et je me mettais subitement à penser au sujet de cette étrange présence tourbillonnante. Je pensais au fait que ça ne se tienne qu'à mon revers me gardant dans un état de paralysie totale, afin que je n'ai aucune possibilité de me retourner pour la voir, et comment la dernière fois, elle venait de la direction de la façade extérieur du mur de l'estrade de l'Église, à laquelle mon dos était tourné, alors que j'étais couché le long de mon côté droit, la face tournée vers la mur de la parcelle voisine. Ainsi, je me décidais de tourner cette-fois mon dos, l'appuyant même contre le mur voisin, ma face tournée vers la façade extérieure du mur de l'estrade, afin d'empêcher ce visiteur mystérieux de se tenir une fois de plus à mon revers, et qu'il soit obligé de se présenter au devant, afin que je puisse le voir, car je pressentais déjà sa présence en cet endroit. Et c'est ce qui finit par se manifester.

Alors que je me remettais au sol pour me coucher, quelque chose arriva subitement. Je n'avais même pas ramené ma couverture jusqu'au visage, que des mes propres yeux, je vis, juste à quelques deux ou trois mètres de mes pieds, une étrange apparition de corps informe, moins translucide, ou s'il faut le dire plus clairement, transparent, mais qui rappelais la taille d'un homme, traversant de manière discrète de la jeep blanche qui était en face de la piscine du baptistère vers le mur voisin auquel j'avais approché mon dos, afin de se diriger vers mon revers. Ayant remarqué que je l'aie vu, je vis, comme ayant à vitesse d'éclair été libéré de sa main vers le bas de sa hanche, une force qui se dirigea expressément sur moi, et me tint sur-le-champs paralysé sur le sol, mes yeux ouverts et ma face tournée vers la piscine. Je ne pouvais plus bouger, ni d'yeux moins encore de quelques membres du Corps. Je le sentais cependant s'approcher progressivement et se tenir à mon revers, malgré que mon dos était trop rapproché du mur voisin. Je le sentis alors se pencher sur moi, à l'arrière, et s'appuyer sur mon épaule droit. Je voulus le saisir par mon bras droit pour le projeter au devant de moi, afin de trouver l'opportunité de le voir, malheureusement, je ne pouvais même pas bouger, car, je sentais comme si c'était un camion de poids immesurable qui s'était appuyé sur moi. Soudain, je fus introduit dans le sommeil, et j'en eus toute suite un rêve.

Pendant le sommeil dans lequel je fus subitement introduit, je sentais toujours la présence de cet étrange visiteur qui s'était appuyé sur mon épaule, se tenant à l'arrière. Cependant, je pouvais bouger, contrairement à ce qui fut le cas au moment où j'étais dans l'état de conscience. J'agitais sans cesse mon corps dans l'intention de devoir le dégager de sur moi, bien que ma face fût tournée vers la piscine. Alors j'ouvris ma bouche, et je m'adressai à cet étrange personnage, lui demandant qui était-il qui se tient à mon revers, et qui fréquemment les nuits me met dans cet état de paralysie totale. J'entendis alors la personne répondre derrière moi par une voix d'homme, et de manière brève, juste en mentionnant son nom en ces termes: **"JE SUIS LE SEIGNEUR JÉSUS!"**. C'était tout ce qu'il a dit. Spontanément, je fus saisi de profonde émotion, de profonde crainte, et d'un amour sans description, que je me mis à pleurer à flot de larmes. Je lui fis connaître que je l'aimais énormément, que j'ai tout fait pour le servir et l'honorer, jusqu'à connaître d'énormes souffrances et persécutions seulement à cause de Lui et de Sa Parole. Par la suite, je lui demandais de pouvoir me montrer son visage seulement, tellement que je désirais le voir. Je sentis qu'il relâcha un tout petit peu de s'appuyer sur moi. Et expressément, je le pris en quelques sortes par mon bras pour l'amener vers l'avant, mais je ne vis que le visage. Je m'attendais pourtant avoir affaire au visage de Jésus, selon que le décrivit le frère Branham. **Citation:** Et Quelque Chose m'a dit : « Lève-toi. » Et je me suis levé, je me suis mis à marcher, je suis retourné dans le champ derrière moi, un vieux champ de genêts. Et là, à pas plus de dix pieds [trois mètres–N.D.T.] de moi, il y avait un Homme. Il portait un vêtement blanc, c'était un petit Homme ; Il avait les bras croisés comme ceci, Il avait une barbe plutôt courte, Ses cheveux Lui descendaient jusqu'aux épaules. Et Il regardait de côté par rapport à moi, comme cela. Une silhouette paisible. Mais je n'arrivais pas à comprendre comment Ses pieds étaient juste l'un derrière l'autre. Et le vent soufflait, Son vêtement bougeait, et les genêts s'agitaient. Je me suis dit : « Bon, un instant. » Je me suis mordu. J'ai dit : « Eh bien, je ne dors pas. » Et j'ai tiré, j'ai arraché un petit bout de genêt, vous savez, il y a comme un cure-dent là-dedans. Je l'ai mis dans ma bouche. J'ai regardé vers la maison. J'ai dit : « Non, j'étais là-bas, en train de prier pour papa, et Quelque Chose m'a dit de sortir ici, et voici cet Homme qui se tient là. » Je me suis dit : « On dirait le Seigneur Jésus. » Je me suis dit : « Je me demande si c'est Lui. » Il regardait exactement, droit vers l'endroit où se trouve notre maison en ce moment. Alors, je me suis déplacé de ce côté pour voir si j'arriverai à Le voir. Et je pouvais voir son visage de profil, comme ça. J'ai dû Le contourner complètement de ce côté-ci pour Le voir. J'ai fait : « Uhm ! » Il n'a pas bougé du tout. Je me suis dit : « Je crois que je vais L'appeler. » Alors j'ai dit : « Jésus. » Et alors, Il s'est retourné pour regarder, comme ça. C'est tout ce dont je me souviens, Il a simplement tendu les bras.

Il n'y a pas un artiste au monde qui pourrait peindre Son portrait, les traits de Son visage. **Le meilleur que j'ai vu, c'est cette Tête de Christ à trente-trois ans, de Hofmann**, je l'ai sur toute ma documentation et tout ce que j'utilise. C'est parce que ça semble vraiment identique, et alors... ou c'est très proche, aussi proche que possible. On aurait dit un Homme qui, s'Il parlait, ce serait la fin du monde, et pourtant, tellement rempli d'amour et de bonté"(Fin de citation). Cependant, pour mon cas, c'était tout à fait le contraire de ce dont je m'attendais. Mais alors, en ce moment-là, cette assurance du fait que j'avais toujours affaire à Lui ne pouvait disparaître. Je me demandais pourquoi, alors que je n'ai pas vu le visage selon que le décrivit le frère Branham, et lequel je m'attendais à voir. Plus tard après cela, je compris que les Écritures ne changeaient toujours pas: "*Après cela, il apparut, sous une autre forme, à deux d'entre eux qui étaient en chemin pour aller à la campagne*"(Matthieu 16:12); "*Le matin étant venu, Jésus se trouva sur le rivage; mais les disciples ne savaient pas que c'était Jésus... Jésus leur dit: Venez, mangez. Et aucun des disciples n'osait lui demander: Qui es-tu? sachant que c'était le Seigneur... C'était déjà la troisième fois que Jésus se montrait à ses disciples depuis qu'il était ressuscité des morts*"(Jean 21:4,12,14).

Dès mon lever, ainsi que tout au long du jour, je ne fis que réfléchir au sujet de cette mystérieuse expérience, car, pour moi, cela était devenu très sérieux. **Il s'agissait maintenant du Seigneur Jésus!** Si cela n'a aucun rapport particulier avec l'Église de Christ, dans ce cas, je dois l'affirmer et le confesser devant tous que j'aurais plutôt eu à faire au démon, et que j'en serais certainement possédé. **Conséquemment, ma façon de croire et de vivre devrait en plus de cela le témoigner.** Le Seigneur n'apparaît à personne pour le plaisir de se faire voir, si ce n'est pour un but plus important relié au salut et à l'Oeuvre dans le Corps de Christ et parmi Son peuple. Que cela soit arrivé de manière directe en vision, ou même par songe. Cela peut se prouver par l'ensemble des Saintes Écritures. De la même manière, **personne ne peut témoigner avoir été appelé de manière directe, et entendu la voix audible du Seigneur, si cela n'a aucun rapport directe, du point de vue universel, au plan divin du salut et au ministère de la Parole, et que ce dernier soit d'avance annoncé dans l'Écriture.**

Depuis après ce jour-là, je n'ai jamais plus encore vécu cette étrange visitation, jusqu'à ce que je fûs méchamment chassé et excommunié de l'Église.

Je pouvais bien me demander après cette extraordinaire expérience nocturne, si cette affaire de conflit qui prévalait entre moi et les conducteurs devrait m'obliger de l'amener au niveau du Corps entier de l'Église de Christ. Mais alors, comment cela se ferait, aussi longtemps que l'affaire ne fût pas

encore résolue au niveau local? Se pourrait-il que la demande de collecte soumise à l'Église en ma faveur fût un piège tendu pour me mettre en conflit avec elle, rendant ainsi l'Église responsable de grave péché, et que cela soit insoluble au niveau local, de telle sorte l'affaire soit obligée d'être portée au Corps de l'Église de Christ sur le plan universel? Et comment cela serait possible, si l'Église locale ne s'en rendait coupable, en prenant injustement position pour les responsables en ma défaveur, et les laissant commettre des actions qui offensent de manière directe la Parole, et que cela intéresse le domaine public? Quelqu'un peut-il à présent comprendre que toutes ces réalités se sont accomplies à la lettre, et qui raisonnablement m'oblige à intéresser l'Église de Christ sur le plan universel au sujet de l'affaire locale, du fait que je sois à présent en conflit avec l'Église qui n'a eu aucun égard pour la Parole, et prit de façon délibérée position pour le péché des responsables, se chargeant par conséquent de leur blasphématoire culpabilité? Et je ne pouvais même pas en plus de cela penser que j'arriverais au point d'être méchamment excommunié, ainsi que ma soeur et mes enfants, et ce avec l'aide et sous le mandat des pécheurs!

UNE SÉRIE DE SONGES

En Novembre 2018, Mardi le 27, j'eus un rêve étrange la nuit signalant l'avènement de quelque chose d'intéressant liée à la communauté et à l'oeuvre divine locale. Alors que j'y vis le frère Pierre venir m'informer au sujet d'une quelconque nouvelle, Il m'y était averti par une inspiration, comme quoi je devrais être approché à un "service divin", mais que je devrais d'abord être "sanctifié". Jusqu'en ce moment-là, aucune séparation n'était vécue au sein mon couple. Je ne savais vraiment pas de quoi il s'agissait, et je racontai ce songe à ma soeur Agnès, lorsque je me rendis le jour suivant à l'Église, bien qu'elle y fût plus ou moins intéressée.

Quatre jours après, le Dimanche après culte, vint alors le frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, à la pièce dans laquelle nous taillions une bavette avec ma soeur, m'appelant à part pour m'informer sur le fait que, par son initiative, ils ont jugé bon d'avec le frère JEAN-PIERRE KALOMBO de nous approcher, moi et le frère BERNARD le conducteur de l'Ecodim, dans leurs services de prières nocturnes qu'ils eurent à entreprendre chaque mardi en faveur de l'oeuvre de Dieu, à cause du fait qu'ils eussent observé et découvert en nous une certaine particularité d'un don divin. Je compris alors que ce service qu'entreprirent les frères n'était assurément pas un fait de hasard, mais bien une nécessité occasionnée par Dieu pour protéger Son Oeuvre locale de la prochaine tentative de l'ennemi, et c'est bien ce qui s'effectue présentement, de détruire

l'Oeuvre divine pour empêcher au Seigneur d'achever Son Oeuvre parmi les croyants par le moyen de Sa Parole restaurée et par la puissance de Son Saint-Esprit.

Cependant, ces services ne tinrent que quelques deux mois presque, et se soldèrent par la suite dans une aventure, **car les responsables eux-mêmes ne les prirent pas au sérieux, tellement que c'était inhabituel pour eux de vaquer dans la vie de prière, alors que cela devrait être une obligation constante pour les vrais porteurs de la Parole et les croyants**(Act.2:42; 3:1; 6:4; 16:13,16; Rom.12:12; Éph.6:18; Col.4:2; 1Thes.5:16-24, et autres).

Cela se dessinait beaucoup plus sur le visage de frère JEAN-PIERRE KALOMBO de qui je ne cessais de ressentir à mon égard depuis que je l'ai connu, un furtif sentiment de répulsion et de haine, qui se manifeste si pleinement dans l'heure actuelle. **Ceci ne peut jamais se retrouver dans la nature d'un croyant qui est véritablement une semence de Dieu.**

En Décembre 2018, alors que je participais aux services de prières nocturnes des ministres, ce mois, ce qui n'arrivait jamais auparavant, fut comblé de songes extraordinaires, bien qu'énigmatiques, en relation avec la communauté locale ainsi que ma vie personnellement. C'était des rêves particulièrement marquants qui restaient gravés dans la mémoire même après plusieurs années, contrairement aux autres rêves habituels dont parfois on ne peut même plus se rappeler les détails au réveil. Cependant, comme cela était en grande partie constitué en termes symboliques mais dont la compréhension ne me parvient que par une inspiration ou par l'accomplissement des choses, je ne pouvais me permettre de les raconter pour ne pas impliquer le Seigneur dans ce qui serait par la suite non-conforme à Sa précieuse Parole. **Ces choses ne m'étaient que personnelles, et avaient le plein droit et devoir d'être éprouvé conformément à la doctrine et aux principes de la Parole.** Je n'avais pas pour autant le droit de me déclarer comme prophétiseur en affirmant par des expressions telles que " **Dieu m'a dit...**", " **Dieu m'a montré en songe...**", comme le font beaucoup d'imitateurs. **On a besoin de témoigner pour Dieu qu'après une confirmation et légitimation surnaturelles divines directes comme étant un vase appartenant au Corps par le moyen du baptême de l'Esprit pour le service. Car, le Seigneur parle à Son église et aux croyants directement par les dons uniquement depuis le Corps. Celui qui n'est pas encore établi dans le Corps n'aurait en principe aucun droit de déclarer "AINSI DIT LE SEIGNEUR !", moins encore le droit de prêcher la Parole par l'exercice des cinq ministères qui ne se trouve que dans le Corps, car il n'a pas été manifesté et confirmé comme étant un vase baptisé dans le Corps et utile pour reproduire un témoignage de la part du Seigneur. Dans**

le cas contraire, il sera la porte éventuelle de l'ennemi pour causer d'énormes dégâts dans l'église et parmi les croyants.

Ainsi, cette année-là j'eus une série de songes particuliers (que j'avais même en partie raconté au frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, à mon frère KAZADI et à ma soeur AGNÈS, et j'en avait aussi un peu soufflé au frère LÉANDRES) relatant les événements ainsi que les personnages qui seraient à la base des tristes situations qui affecteraient pour cette unième fois l'oeuvre et la communauté locale.

Ces songes débutaient chaque fois de manière si étrange montrant à ma poursuite des chiens bizarres, desquelles j'étais toujours délivré de manière miraculeuse. Rêves signalant ainsi l'avènement d'une lutte cruelle de personnes inconverties ou des païens contre moi.

Des songes dont deux concernaient la situation mystérieuse intime de ma propre femme qui serait cause de la ruine du ménage; deux sur l'état spirituel du jeune homme **GLOIRE NKASHAMA** qui signalaient sur lui une inséparable emprise d'impudicité morale, d'incrédulité et de puissances méchantes de divination communiquées d'une femme qui a anciennement pratiqué la divination dont l'esprit demeure toujours en elle , et qui n'a en soi aucun sentiment de paix et de pardon si ce n'est le désir de vengeance et de malheur sur sa rivale, rappelant par des imprécations des malédictions sur cette dernière, que **GLOIRE NKASHAMA**, comme je le vis en songe, soutenait et encourageait avec tant de compliments, qu'il s'est de manière cruellement couroucée retourné contre moi et ne voulait plus m'entendre, lorsque je le repris des maux qu'il soutenait, lui remémorant qu'il était croyant, et ne devrait en principe guère se venger sur ses ennemis. Cependant en ce mois-là de Décembre, nos relations se portaient à merveille que je ne pouvais soupçonner qu'il existerait encore entre nous de l'inimitié dans l'avenir.

Deux des songes concernaient le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG**, et la fin tragique de sa tyrannie sur la communauté ou sur sa vie comme par une paralysie, alors qu'il donnait de manière discrétionnaire des ordres sur les ouvriers qui élevaient en hauteur de balcon le mur extérieur de l'Église latéral à la rue d'entrée, que soudain sa nuque se brisant vers l'arrière rappela la fin tragique d'Éli le Souverain sacrificateur, de telle sorte que sa tête silencieuse, mais étant en vie, fût déposée par deux étranges mains sur une pierre à côté de l'édifice, bien que jusqu'en cette année-là, le balcon n'était pas encore élevé faute de moyen financier. Et c'est ce qui s'explique maintenant alors que l'élévation du mur extérieur du balcon avant l'avènement de la période de confinement en la récente année, s'arrêta juste au niveau précis de hauteur, avant

que ne suivit le brisement de la nuque à cause du mépris porté sur la Parole et Ses principes, de la tyrannie sur le bien du Seigneur ainsi que le refus de reconnaître ses péchés par orgueil. Aussi ceci arrive-t-il au début de l'année 2020, pendant lequel l'élévation du muret extérieur du balcon s'arrêta juste à un niveau après quoi s'arrêtèrent spontanément les travaux, et le manque subit des moyens qui ne permirent point que soit déplacée l'estrade en la maçonnant dans l'angle comme prévu, **car l'église devrait en retour du confinement se réunir dans la position initiale du premier hangar tel que je l'ai vu en songe. C'est bien en ce temps-là que l'affaire locale devrait être soumis au jugement divin.** C'est la raison qui fit qu'il n'y eût aucune possibilité de modification de position de l'estrade qui se trouve dans le deuxième hangar avant le confinement.

Le deuxième songe, que j'eus un mardi entre 19heures et 20 heures dans les débuts de l'année 2019, alors que les deux ministres venaient par formalité poursuivre leur service de prière nocturne jusqu'à ce que ce service s'évapore pour toujours dans le suspens, nous ne savons pour quelle raison, consistait à ce que moi-même ai surpris le frère Jean-Pierre et m'en suis saisi, dans un vol par fraude d'un objet volé par un autre que lui venait d'en attraper comme voleur, en lui tendant sur son passage son pied pour le faire tomber et lui reprendre l'objet, tout en se glorifiant. Mais, alors que par la suite les gens furent distraits, il reprit furtivement à son tour le même objet volé récupéré, et s'échappait avec à l'insu de tous, et il n'y avait que moi seul qui l'observait, et me décidai courageusement de le retenir, **sans toutefois ""lui tendre un piège (scandale) en posant mon pied sur le passage pour le faire tomber""**, et de lui retirer l'objet volé en le reprenant autoritairement de ce mal par la Parole. Il fallait que soit établi la raison que lorsqu'arriva son tour, alors qu'il s'efforçait vainement de me résister avec l'objet que je lui arrachais sans beaucoup de peine, il pleura lamentablement de se voir trahi et mis à nu, ce que les autres ont aussi connu par lui. Ceci est maintenant plus compréhensible avec ce qui arrive à présent. Par les principes de l'Écriture que d'autres qui possédèrent illégitimement l'oeuvre de Dieu par leur influence sur les croyants, ont manqué d'observer par ignorance ou par mécompréhension en matières des principes de la Parole lors des conflits personnels, ce qui firent qu'ils causèrent plus ou moins volontairement des dégâts parmi les croyants pour s'approprier par force et de manière illégitime de la conduite de l'oeuvre d'autrui qui n'appartient qu'au Seigneur, de telle sorte que par "le pied de scandale" qui leur a été tendu par le frère JEAN-PIERRE KALOMBO comme piège à leur passage, furent scandalisés et tombèrent sous notre main, fait qui nous donna l'occasion de nous glorifier; on se retrouve personnellement agissant de même en brisant d'un air entendu les principes de la Parole pour se retrouver s'appropriant de manière illicite et secrète la conduite de l'Oeuvre d'autrui qui sont les biens du Seigneur. Et quand notre tour arrive d'être surpris, démasqué et repris devant tous comme étant coupables des mêmes

péchés, cela nous attriste, comme si nous n'avions pas de même droit à la correction divine. **Mais l'oeuvre de Dieu ne peut en aucune façon être la propriété des hommes. Il ne s'agit pas de bâtir notre propre oeuvre sur Celle d'autrui, ni de conduire à la place du Conducteur, encore moins de s'approprier de l'Oeuvre d'Autrui ou de la détruire, il s'agit au contraire de travailler de mieux en mieux à l'Oeuvre du Seigneur qui en est l'unique propriétaire, afin que Celui-ci ait l'occasion de l'achever et de se la présenter devant lui sans tâche ni ride, ni rien de semblable.**

Cependant, le Seigneur voit toutes choses dans le secret, lui qui connaît les intentions et les motifs qui animent les coeurs et qui poussent les hommes à entreprendre quelques actes qui soient. Car, Il sonde les reins et les coeurs, et nulle chose ne reste cachée à Ses yeux.

Le suivant fut un double songe reçu en un seul jour dans le moment du jour que celui de la nuit. Le premier était dans lequel je vis, alors que je venais comme de ma pièce de prière qui se trouvait au baptistère entrant dans l'Église dont l'assemblée était réunie dans la position qui était en face de l'estrade du deuxième hangar, que subitement il y avait des murmures, et que certaines personnes par un esprit sentimentaliste se levaient déjà se disposant comme pour se retirer et partir, parmi lesquels mon regard était beaucoup fixé sur le frère **JOYCE**, qui actuellement sert dans le Conseil des diacres. Je ne connaissais que peu sur le frère **JOYCE** depuis que nous fondâmes notre ongd en l'année 2018, jusqu'à ce qu'il fut placé dans le service des diacres deux mois après que j'eûs ce songe, c'est-à-dire dans les mois de Février-Mars 2019. Le témoignage qui lui fut rendu en chaire au moment de sa présentation comme quoi il serait "bien nourrit des paroles de foi et de la bonne doctrine qu'il aurait exactement suivi..."(1Tim.4:6), ne pouvait que me donner libre cours pour en rire ou en avoir pitié, **car son placement même n'avait eu aucun besoin d'être fondé sur aucun principe biblique. C'est ainsi que tout ce qui suivit ne constitua que de la pure fantaisie.** Cependant, je compris par la suite la façon dont l'ennemi l'utilisa plus tard pour servir de bonne médiation entre le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** et le jeune homme **GLOIRE NKASHAMA** pour bien satisfaire tout désir de ceux-ci au détriment d'Agnès, et de moi-même, tant qu'il détenait la caisse et supervisait l'administration locale, prenant de manière diamétrale position pour le péché des responsables contre nous.

L'autre partie continue du songe est celle de la nuit dans lequel je vis par l'arrière l'assemblée réunie comme dans un beau jour de Dimanche, **seulement dans la position première dans le premier hangar dans lequel se réunissait l'assemblée dès le début, avant qu'il n'y ait première division.** Soudain, les frères **JEAN-PIERRE KALOMBO** et **PIERRE OMATUKU** de Kamonia qui

étaient assis sur l'estrade, de même s'y trouvait un autre associé à eux cependant sous la forme du frère BONHEUR KABEYA. Les frères s'apprêtant à conduire les cultes, se virent dans l'incapacité de pouvoir le faire, se virent tous deux obligés de se retirer, et sortirent précipitamment au même moment, et abandonnèrent l'assemblée qui resta comme sans conducteur, et qui ne se souciait même moindrement de leur retrait ou départ. Les frères allèrent sillonner ça et là pour se chercher un endroit où commencer une nouvelle oeuvre, et n'en trouvèrent pas, mais furent contraints de revenir à l'assemblée, cependant n'y trouvèrent encore plus la possibilité de reprendre la conduite.

Je ne pouvais guère par la suite espérer voir l'assemblée reprendre la position primitive du premier hangar comme c'était le cas maintenant après le déconfinement, après lequel, par le moyen d'une introduction de malfaisante demande de collecte à mon sujet, les responsables amenèrent sur eux leur propre jugement ainsi que la ruine de leur ministère, et le même moment qu'ils se permirent d'apporter l'affaire calomnieuse sur moi et ma soeur sur l'assemblée, impliquant par conséquent celle-ci dans leur ignoble péché, c'est en réalité en ce moment-là qu'ils se sont exclus du sacerdoce devant Dieu, et qu'il ne reste que ceci soit pleinement manifesté, qu'ils ne se sentiront même plus en mesure de diriger l'assemblée, lorsque celle-ci reconnaîtra la Vérité de la Parole sur l'affaire, et prendra position pour Elle.

Je suis très reconnaissant pour ces songes qui prédisent de manière symboliques des réalités en rapport avec l'oeuvre locale que je vois s'exprimer de manière claire et compréhensible sous mes propres yeux.

À part ceux que j'ai eu à exposer ci-dessus, il y en a eu d'autres venu de certaines personnes tant croyantes qu'incroyantes, et qui communiquent une signification toute particulière en rapport avec la communauté locale.

D'une soeur, il me fut raconté un songe qu'elle eut juste avant que le frère JEAN-PIERRE KALOMBO n'effectue un projet de voyage en Israël qui malheureusement n'eut pas lieu à cause de l'événement du Covid-19 qui impliqua les mesures de confinement à travers le monde, songe dans lequel elle vit le frère Ewald Frank se tenant à côté du frère JEAN-PIERRE KALOMBO sur l'estrade, le reprenant autoritairement et avec indignation, sur le fait d'avoir placé des personnes inadéquates à ses côtés. Ceci est directement compréhensible. **Il ne s'agit pas ici d'un homme Ewald Frank qui vient s'impliquer dans les affaires d'une assemblée locale pour en juger, mais bien du Dieu qui parle au-travers du ministère du mandat de l'enseignement et de la distribution de la nourriture, dont on se réclame à grand cri du haut de la chaire, mandat pour la distribution de la Parole de**

l'Heure qui nous ramène à l'état originel de l'église dans laquelle Seul le Saint-Esprit dirigeait l'église en y établissant les personnes adéquates qui répondent scrupuleusement aux normes des principes bibliques et par lesquels le Saint-Esprit accomplissait toute Sa volonté dans l'église et dans les croyants, et auquel on se refuse d'obéir en n'appliquant pas les principes bibliques de Sa Parole qui nous en sont enseignés dans les lettres circulaires et les brochures. L'Esprit Saint ne pourra en aucune manière conduire l'Église du Seigneur par des personnes qu'Il ne reconnaît pas et qu'Il n'a pas établies, car celles-ci ne pourront jamais se soumettre à Sa conduite.

Toujours dans la même période de temps, d'une de nos sentinelles, j'appris de même un songe que lui raconta une femme commerçante non-croyante du quartier qui est même familière de nos responsables, songe dans lequel elle vit un groupe de personnes assises dans une attitude d'un conseil en réunion de grande importance dans laquelle elles posaient avec instance et inquiétude la question au frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** de savoir **pourquoi y a-t-il toujours et à plusieurs reprises des divisions dans son assemblée.**

Ceci est tellement clair et ne nécessite aucun besoin d'en interpréter pour savoir la signification du songe. **Toutes les divisions qu'a connu notre communauté n'ont aucune raison purement biblique qui puisse les légitimer, mais seulement émanent des conflits personnels entre ministres, et même entre ministres et fidèles, qui entravent la bonne marche de l'église, et dont est plus que coupable le conducteur responsable qui se refuse d'y appliquer dans l'amour et la douceur les principes bibliques adéquats, mais au contraire usant de son caractère rude et dominateur par la violence provoque des scandales et des dissensions les plus sévères qui causent préjudice à l'Oeuvre de Dieu, de telle sorte qu'il s'en est rendu coupable et devra répondre devant Dieu et devant l'église.**

D'une soeur, encore dans la même période de temps, j'appris un songe qu'elle me raconta, dans lequel elle vit, alors qu'elle entretenait le bureau des ministres conducteurs, elle n'eut pu parvenir à le nettoyer; car, il y avait tellement une masse immense de poussière qui ne faisait revenir dès qu'elle finissait de la dégager, de telle sorte qu'elle n'arrivait jamais à terminer ce travail, que les responsables la trouvèrent, gênant et voulurent qu'elle les laisse y vaquer tranquillement dans ces conditions de malpropreté. A-t-on bien compris ce songe? Nécessite-t-il une interprétation?

Je compris alors pourquoi auparavant devrais-je déjà m'éloigner du bureau des ministres conducteurs lorsque je me souillais de leur vains bavardages sur des choses qui en étaient le sujet et qui ne méritent pas se

raconter entre croyants. Un lieu qui doit servir à la méditation de la Parole et à la prière ne doit jamais être souillé par des futilités provenant de vains bavardages qui souillent à leur tour tous ceux qui y tendent leurs oreilles. Si cela ne peut pas s'arrêter, dans ce cas on est obligé de s'en éloigner pour se conserver l'esprit dans la pureté et sainteté devant le Seigneur et Sa Parole, plus encore de dénoncer la chose devant tous. Il a été exhorté à Timothée ce qui suit, et cela reste valable pour tout véritable serviteur de Dieu et pour tout véritable croyant:

"... ne participe point aux péchés d'autrui ; conserve-toi pur toi-même"(
1 Tim. 5:22)



COLLECTE SPÉCIALE

-Annoncée pour une prochaine procédure, le Dimanche 23 Août 2020 à l'assemblée par le frère Pierre Omatuku de la part des diacres.

-Récoltée Dimanche 30 Août 2020

"Jésus, ayant appelé un petit enfant, le plaça au milieu d'eux, et dit: Je vous le dis en vérité, si vous ne vous convertissez et si vous ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.

C'est pourquoi, quiconque se rendra humble comme ce petit enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux. Et quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même. Mais, si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer.

Malheur au monde à cause des scandales! Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive! ... Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits; car je vous dis que leurs anges dans les cieux voient continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu.

Que vous en semble? Si un homme a cent brebis, et que l'une d'elles s'égare, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'est égarée? Et, s'il la trouve, je vous le dis en

vérité, elle lui cause plus de joie que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarées. De même, ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il se perde un seul de ces petits" (Mt 18:3-13).

*" Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons. Et quand je serai venu, j'enverrai avec des lettres, pour porter vos libéralités à Jérusalem, les personnes que vous aurez approuvées. Si la chose mérite que j'y aille moi-même, elles feront le voyage avec moi... **Que tout ce que vous faites se fasse avec charité !**"(1Cor.16:1-14).*

"Il est superflu que je vous écrive touchant l'assistance destinée aux saints. Je connais, en effet, votre bonne volonté, dont je me glorifie pour vous auprès des Macédoniens, en déclarant que l'Achaïe est prête depuis l'année dernière ; et ce zèle de votre part a stimulé le plus grand nombre. J'envoie les frères, afin que l'éloge que nous avons fait de vous ne soit pas réduit à néant sur ce point-là, et que vous soyez prêts, comme je l'ai dit. Je ne voudrais pas, si les Macédoniens m'accompagnent et ne vous trouvent pas prêts, que cette assurance tournât à notre confusion, pour ne pas dire à la vôtre. J'ai donc jugé nécessaire d'inviter les frères à se rendre auparavant chez vous, et à s'occuper de votre libéralité déjà promise, afin qu'elle soit prête, de manière à être une libéralité, et non un acte d'avarice. Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie. Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre, selon qu'il est écrit : Il a fait des largesses, il a donné aux indigents ; Sa justice subsiste à jamais. Celui qui Fournit de la semence au semeur, Et du pain pour sa nourriture, vous fournira et vous multipliera la semence, et il augmentera les fruits de votre justice. Vous serez de la sorte enrichis à tous égards pour toute espèce de libéralités qui, par notre moyen, feront offrir à Dieu des actions de grâces. Car le secours de cette assistance non seulement pourvoit aux besoins des saints, mais il est encore une source abondante de nombreuses actions de grâces envers Dieu. En considération de ce secours dont ils font l'expérience, ils glorifient Dieu de votre obéissance dans la profession de l'Évangile de Christ, et de la libéralité de vos dons envers eux et envers tous ; ils prient pour vous, parce qu'ils vous aiment à cause de la grâce éminente que Dieu vous a faite. Grâces soient rendues à Dieu pour son don ineffable !" (2Cor. 9:1-15).

"J'ai été fort réjoui, lorsque des frères sont arrivés et ont rendu témoignage de la vérité qui est en toi, de la manière dont tu marches dans la vérité. Je n'ai pas de plus grande joie que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité.

Bien-aimé, tu agis fidèlement dans ce que tu fais pour les frères, et même pour des frères étrangers, lesquels ont rendu témoignage de ta charité, en présence de l'église. Tu feras bien de pourvoir à leur voyage d'une manière digne de Dieu. Car c'est pour le nom de Jésus-Christ qu'ils sont partis, sans rien recevoir des païens. Nous devons donc accueillir de tels hommes, afin d'être ouvriers avec eux pour la vérité" (3Jn4-8).

C'est de tout coeur et avec plein de reconnaissance que j'exprime mes remerciements les plus émus à toute la communauté qui, de manière affectueuse, a pu répondre à cette appel à la collecte qui lui a été soumis. Que le Seigneur se souvienne de vos dons d'amour pour toute l'éternité et vous rende infiniment au-delà de toute mesure.

Du peu que j'ai reçu de vous ainsi que vos prières en ma faveur constituent pour moi un grand signe d'amour divin fraternel que nous recherchons dans nos bien-aimés frères et soeurs, que de recevoir de l'abondance en recourant aux incroyants, ce **qui n'est du tout pas la voie selon la vérité que le Seigneur recommande à ses enfants croyants.**

La somme totale récoltée en ma faveur et que la communauté m'a fait parvenir par le moyen des diacres était de **350.000 FC** (Trois cents cinquante milles Francs congolais) et **25\$US** (vingt-cinq dollars américains), c'est-à-dire d'une valeur totale moyennant **200\$US** (Deux cents dollars américains) , s'il faut estimer le nombre de contribuants qui auraient répondu financièrement à cet appel à la collecte, cela équivaldrait au nombre d'approximativement **20 personnes** ayant contribué chacun une somme de **10\$US** (Dix dollars américains). À la somme collectée de la communauté m'a été ajoutée du trésor de l'Église par le Conseil des diacres une somme de **75\$US** (Septante dollars américains) , ce qui fait en général le total de **275\$US** (Deux cents septante-cinq dollars américains) qui m'ont été remis de la main du trésorier, notre frère **JOYCE MASSAMBA BISABU.**

LES RAISONS ET MOTIFS

Il m'est de même indispensable de porter à la connaissance des membres de la communauté, après que j'eûs exposé les évènements qui me sont survenus

et qui ont rendu critique ma situation du point de vue social jusqu'à affecter la communauté, les raisons pour lesquelles aussi cet appel à la collecte a été évoqué.

Il est premièrement à faire connaître que **jamais je n'ai eu à demander quelque aide à qui que ce soit ou à l'Église, pour le cas qui m'est arrivé**, et encore je le dis devant mon Dieu et devant Son Église, **je ne demanderai jamais quelque aide qui soit pour ma subsistance ou mes difficultés à qui que ce soit**. Car, au-travers des travaux de mes mains, le Seigneur pourvoit amplement à ce qui suffit à mes réels besoins, **et je ne manque jamais de rien (Psaumes 23:1; 34:9; 46:1,2; Hébreux 13:6, etc.)**. Tant que j'ai le Seigneur, je possède toutes choses (Rom.8:32; 2Cor.6:10), et je n'en demande que ce qui est selon Sa volonté et nécessaire pour mes besoins légitimes devant Dieu (Jn 14:13,14; 15:7; 1Jn 3:21,22; 5:14,15).

La cause motrice qui poussa le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** à comploter avec tout le Conseil de l'Église pour me chasser des lieux de l'Église, **c'est du fait qu'il se décidât courageusement et inconsidérément de prendre de manière injuste et unilatérale position pour GLOIRE NKASHAMA**, au sujet du conflit qui nous géra, moi et le jeune homme ce Mardi 03 Mars 2020, au sujet du cadenas rompu qui servait aux portes du baptistère, conflit dont le jeune homme fut la cause coupable. **Et ce fut bien cette occasion qui éveilla cet irrémédiable conflit qui existe entre moi et les responsables, jusqu'à engager l'Église et l'Oeuvre de Dieu, qui enfin à ce stade actuel touche le Corps entier de Christ sur la face de la terre.**

C'est fut en vue d'apporter une pacifique solution aux conflits qui nous engageaient moi et les ministres responsables au sujet de l'évacuation malfaisante et sans motif valable de leur part de mon gagne-pain qui se trouvait au baptistère. À chaque fois, le Seigneur aidait d'une manière ou d'une autre après prière personnelle de m'inspirer des écritures et citations qui aideraient que nous trouvions une solution pour nous sortir de l'état de crise aiguë dont les conducteurs étaient eux-mêmes coupables mais, à cause de leur coeur chargé de projets malveillant à l'égard de leur frère, ne savaient aucunement résoudre par l'Écriture les difficultés qu'ils ont eux-mêmes provoquées. **Car, le Seigneur ne peut aucunement permettre à ce que Sa volonté soit révélée et s'accomplissent au-travers de celui qui agit par colère et qui en plus de cela projette de mauvais dessein contre son prochain, surtout que celui-ci soit son frère.**

Tout au départ, **il ne fut pas question que je quitte les lieux de l'Église, mais bien d'en évacuer seulement mon gagne-pain**, selon la décision que le

frère KALOMBO imposa au Conseil des diacres, ce Dimanche 17 Mai 2020, en même temps que c'était une manière indirecte de me faire partir des lieux de l'Église.

C'est de moi qu'est parvenu aux frères l'idée de procéder, conformément aux instructions bibliques reçues au-travers du message biblique de l'heure, à une collecte spéciale pour venir en aide à un membre légitime et régulier de l'assemblée qui se retrouve en situation urgente et critique, que de lui en refuser l'assistance et le maltraiter en plus de cela, comme les frères à maintes reprises tentèrent de le faire.

Pour plus d'information afin d'en être rassuré, voici une partie de texte rapportée de la troisième et dernière lettre que j'ai pu faire parvenir au Conseil de l'Église, particulièrement aux diacres, en guise d'une interpellation à la réaction aux accusations calomnieuses et décisions illicites préjudiciables qui m'ont été déposées auprès d'eux:

Citation:

"Refuser de l'aide à un membre croyant régulier et constant de l'Église locale qui se retrouve en situation difficile ou le repousser pour l'empêcher de bénéficier de quelques ressources de l'Église bénéfiques pour ses besoins naturels **CONSTITUE UN ACTE ENTIÈREMENT ANTIBIBLIQUE** et décrit en soi le manque d'affection naturel et de la miséricorde, ce qui fondamentalement parlant décrit le manque de nature divine en soi.

ETANT DONNÉ QU'UNE ÉGLISE LOCALE BIBLIQUE EST AUTONOME ET SOUVERAINE, IL N'APPARTIEN DONC PAS À UNE QUELCONQUE PERSONNE DE FAIRE APPLIQUER SES PROPRES DÉCISIONS ET EN PLUS PAR SA PROPRE FAÇON DE VOIR LES CHOSES, CAR CECI INDIQUE DÉJÀ UN COMPORTEMENT NICOLAÏTE QUE DIEU AINSI QUE TOUT VÉRITABLE CROYANT HAÏSSENT (Apoc.2:6), ET DOIT ÊTRE REPOUSSÉ DE MANIÈRE BIBLIQUE TANT SPIRITUELLEMENT QUE PHYSIQUEMENT!

DANS UNE ÉGLISE BIBLIQUE LES CHOSES SONT TRAITÉES D'UN COMMUN ACCORD AVEC L'ÉGLISE DANS SON ENSEMBLE SELON L'AMPLEUR DES CAS.

Dans le cas qui est le mien, en tant qu'ancien membre effectif, constant et régulier de l'Église, participant à l'oeuvre de Dieu tant par les dîmes et les offrandes que par mes efforts physiques et spirituels, **AYANT PLEINEMENT LE DROIT DE BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE L'ÉGLISE**, le choix ne peut

de ce pas qu'être répartie en deux possibilités, **si le Conseil de l'Église voulait que mon atelier gagne-pain soit placé à un autre endroit que sur une place de l'Église**, et surtout en cette période de forte crise financière:

(1) soit le Conseil, de la caisse, débourse une somme selon mon état de besoin, qui me permettra de trouver un lieu d'habitation où en même temps j'amenagerai mon atelier et déménagerai ainsi de l'Église,

(2) soit dans ce deuxième cas si il n'y a rien dans la caisse qui peut répondre à ma demande, on peut procéder à une collecte spéciale dans l'Église pour secourir un membre qui se retrouve dans une situation de profonde détresse

citations: "15. **JE PENSE QUE NOUS DEVRIONS PRENDRE SOIN DES NÔTRES, DE NOS PROPRES GENS. ET TOUTE RÉCLAMATION DEVRAIT ÊTRE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL, ENSUITE LE CONSEIL DES DIACRES DEVRAIT SE RÉUNIR POUR VOIR CE QU'IL PEUT FAIRE À CE SUJET. Et toutes ces choses comme les vêtements, la nourriture et l'aide financière ou quoi que ce soit DEVRAIENT PASSER PAR LES DIACRES.** Ensuite lorsque les diacres ont décidé de ce qu'ils allaient faire à ce sujet, cela devrait être présenté au trésorier afin de voir s'il peut à ce moment là payer cette certaine somme d'argent ou acheter ces vêtements, ou quoi que ce soit. **MAIS LE CONSEIL DES DIACRES DEVRAIT SE RÉUNIR À CE SUJET CAR CELA NE CONCERNE PAS LES ADMINISTRATEURS NI LE PASTEUR. C'EST ENTIÈREMENT L'AFFAIRE DES DIACRES...**

96. Je pense que vous ne devriez pas recueillir d'offrandes pour des gens dans l'église, excepté pour votre pasteur.... **MAIS SI UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE, L'UN DES FRÈRES EST DANS LE BESOIN OU A DES DIFFICULTÉS, EH BIEN JE PENSE QU'ON DEVRAIT L'ANNONCER SUR LA PLATE-FORME ET LAISSER LE PASTEUR LE FAIRE, JE PENSE QUE C'EST SON DEVOIR DE LE FAIRE; SI UN FRÈRE EST DANS LE BESOIN, QU'IL PRÉSENTE CELA À L'ÉGLISE, S'IL VEUT QU'ON AGISSE DE CETTE MANIÈRE.**

97. Si quelqu'un est dans le besoin et que vous ne vouliez pas recueillir d'offrande pour lui, alors que le conseil se réunisse et se mette d'accord sur la somme qu'il veut prélever de la caisse pour donner à cette personne. **MAIS S'IL Y A PEU D'ARGENT DANS LA CAISSE À CE MOMENT-LÀ ET QU'IL NE PEUT SE PERMETTRE DE FAIRE CELA, ALORS IL FAUT RECUEILLIR UNE OFFRANDE. PARLEZ-EN AU CONSEIL QUI EN DISCUTERA AVEC LE PASTEUR, ET QUE CELUI-CI EN FASSE LA DEMANDE** en disant : «Maintenant notre frère Jones a eu un horrible accident

ce soir, sa maison a brûlé. Et ce soir, en tant que chrétiens, nous allons faire une collecte de ce que nous pouvons donner pour aider frère Jones à réparer sa maison». Vous voyez, ou quoi que cela puisse être. Nous ferons cela. **DITES-LE DEPUIS LA PLATEFORME, C'EST AINSI QU'IL FAUT AGIR. RECUEILLEZ ENSUITE LES OFFRANDES ET REMETTEZ-LES AU TRÉSORIER DE L'ÉGLISE. ET QUE CES OFFRANDES SOIENT REMISES À LA PERSONNE PAR LE TRÉSORIER, ET DONNEZ-LUI UN REÇU...**"(L'ORDRE DANS L'ÉGLISE (Church Order) 26 décembre 1963, soir Branham Tabernacle Jeffersonville — Indiana, U.S.A]

VOILÀ CE QUI DEVRAIT ÊTRE FAIT, que de conclure arbitrairement par des paroles telles que "**L'Église n'a pas d'argent...**" et ainsi de repousser l'infortuné membre réel comme un inconnu en le forçant d'évacuer la seule chose par laquelle le Seigneur lui procure de la subsistance quotidienne, **UNE MANIÈRE INDIRECT DE LE CHASSER DU CENTRE POUR L'EXPOSER AU NULLE PART ET À TOUTES SORTES DE TENTATIONS ET DE MALHEURS**, et ce en une période de forte crise due au confinement à cause l'événement naturel du Covid-19 qui fut la cause de bouleversement des programmes des activités de plusieurs, sachant bien qu'il n'a aucun moyen direct pour implanter son gagne-pain ailleurs qu'à l'Église, **CE QUI CONSTITUE PUREMENT UN ACTE DE MÉCHANCÉTÉ ET EST FONCIÈREMENT CONTRADICTOIRE AUX RECOMMANDATIONS ET PRINCIPES BIBLIQUES. C'EST PUREMENT CONTRADICTOIRE À CE QUI SE PRATIQUAIT DANS L'ÉGLISE PRIMITIVE CONFORMÉMENT AU TÉMOIGNAGE DES SAINTES ÉCRITURES. CHAQUE VÉRITABLE MEMBRE D'UNE COMMUNAUTÉ LOCALE EN SITUATION DE DÉTRESSE A OBLIGATOIREMENT DROIT AU SECOURS TANT MATÉRIEL QUE SPIRITUEL DE L'ÉGLISE, ET C'EST COMPLÈTEMENT NON BIBLIQUE DE LUI EN PRIVER.**

Selon les Saintes Écritures, l'Église secourait et prenait soin des siens qui furent dans le besoin pendant leurs moments difficiles (Act.4:34-37; 6:1-6; 11:27-30; 2Cor.9:1-15, etc.). Une Église locale biblique avait le devoir de venir en aide à une autre, combien plus à ses propres membres? Même des réclamations étaient faites lors de l'inégalité des partages quotidiens qui se faisaient dans les distributions des biens aux membres indigents(Act.6:1,2). Ceci confirme d'avantage le fait que l'Église est dûment redevable aux siens en tant que membres en matière d'aide". (Fin de citation - Fr. Bony).

Afin que chacun de nous soit conscient de ce que je ne cherche en aucune manière une occasion de dépriser la personne des responsables de la communauté, chacun devra comprendre que c'est de manière préméditée que

toutes ces instructions telles qu'exposées dans la partie de lettre ci-dessus n'ont aucunement encore été minutieusement respectées. **Il était question qu'au préalable le concerné expose le problème ainsi que son état de besoin au Conseil des diacres, et que s'il n'y a que peu d'argent dans le trésor qui ne suffirait pas pour répondre à la demande ou qu'il n'y en ait rien du tout, alors le Conseil des diacres devrait informer le berger local, qui de ce fait est le frère JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG, et non le frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, afin que celui-là expose en personne l'affaire à l'église ainsi que la valeur et les raisons de la collecte depuis l'estrade (tel que l'ont été fait au sujet des offrandes récoltées chaque Dimanche pendant plusieurs mois pour la construction du balcon, bien que celle-ci ne soit pas aussi important aux yeux de Dieu que la valeur du croyant, et dont le total de la somme récoltée était régulièrement porté à la connaissance de l'église depuis la plate-forme) en guise d'exprimer leur amour, compassion et miséricorde pour le frère ou la soeur infortunée.**

Cependant, dans le cas qui a été le mien, **ce n'est plus celui qui se réclame être le berger qui expose la chose à l'Église**, surtout du fait qu'il me haïssait mortellement, mais bien son collaborateur ministre, et cela de manière purement controuvée et arbitraire, **sans devoir même exposer à l'Église mon état des besoins** que j'ai depuis le 14 Juin 2020 déposé par écrit au Conseil des diacres selon la recommandation des responsables eux-mêmes, état des besoin qu'ils méprisèrent en secret, et dont ils ne trouvèrent par la suite aucune importance , et qu'ils jetèrent "dans la poubelle" selon que le frère JOYCE fit connaître à la soeur Agnès, au jour où il me remit la somme collectée, visiblement parce qu'ils prirent fermement position pour le péché de ceux qui les ont placés, et n'avaient pas de bonnes intentions à mon égard, et qu'ils permirent que cela se fasse de manière arbitraire juste pour débarrasser méchamment l'église de ma présence et me voir errer dans le malheur, comme cela a été de leur bouillant désir.

Car, il est à noter le fait que le frère JEAN-PIERRE KALOMBO même, avec la bénédiction du frère OMATUKU de Kamonia, **se proposait depuis le début soit de me flanquer sans moindre secours dans le nulle part avec mes enfants, soit s'il faut que l'église m'aide, au moins avec une petite somme ne dépassant pas 200\$,** avec lesquels me trouver une pauvre bicoque dans les faubourgs, dans laquelle me réfugier avec mes enfants, sans se soucier du fait de manquer le moyen que je devrais me procurer pour en prendre soin pendant mes premiers séjours de loyer dans une parcelle étrangère, étant donné que je connusse par les tragiques événements qui survinrent dans mon ménage la perte de tous les biens que je me suis procurés durant toutes les années de mon ménage, et que je devrais à présent prendre un nouveau départ , mais cette

fois-ci ayant en plus la charge de mes enfants pour lesquels je dois simultanément être un père et une mère, de même que la difficulté d'établir mon gagne-pain principalement duquel je devrais soutirer toute subsistance pour me permettre de payer régulièrement mes loyers, m'en sortir quotidiennement avec ma charge, afin de ne pas l'exposer aux malheurs, et me rendre par dessus tout indépendant.

En plus, conformément aux saintes Écritures, la collecte des saints constitue, non pas un sujet d'enseignement, mais une sincère expression pratique d'amour pour l'Oeuvre de Dieu, et envers le frère ou la soeur infortunés qui sont dans le besoin, et devrait être donnée dans l'amour sincère et la paix, et non dans la haine, l'hypocrisie, les conflits et querelles, comme cela l'est dans notre cas de par les responsable sous l'instigation de GLOIRE NKASHAMA.

Il aurait fallu au préalable juger de l'affaire de mon couple et l'arranger conformément aux principes de l'Écriture, sans oublier les conflits qui nous gèrent d'avec les responsables, avant de soumettre à l'Église le cas de l'appel à la collecte. Car, cette demande de collecte adressée à l'Église consiste autrement à porter à sa connaissance les problèmes de conflits qui prévalent au sein de mon ménage et qui n'ont jamais été bibliquement traités, et ainsi de susciter son attention aux choses que les responsables méconnaissent et ont en plus que démontré leur incapacité de résoudre cette affaire comme l'exigent les Saintes Écritures.

Dans ce cas, il est de même signifiant autrement que **l'affaire de conflit soi portée devant l'Église qui de ce pas a toutes ses raisons, conformément à la Parole, de s'en informer et d'en juger, et qu'il est à présent de mon devoir de lui éclaircir l'affaire. Car, il serait injuste aux yeux de Dieu, que l'Église secourt des difficultés qui ne seraient que conséquentes de ses propres transgressions un croyant qui serait coupable de faute dans l'affaire de son ménage, et qui en plus ne se serait pas remis en ordre conformément à la Parole. Dans ce cas, l'Église participerait inconsciemment aux péchés d'autrui. Raison pour laquelle l'affaire de conflit devrait être éclaircie et arrangée au préalable, avant que l'on ne puisse penser à en réparer les dégâts physiques ou matériels qui n'en sont que conséquents, par un appel à la collecte pour de l'aide.** Ce que les responsables, eux-mêmes coupables dans les conflits, se sont refusé de faire, uniquement parce qu'ils y poursuivaient un but malfaisant de me chasser, afin de m'exposer au malheur, en déposant habilement une requête à l'Église au nom des diacres, qu'en plus personne ne sache en quoi consistait en vérité l'affaire de conflit qui prévalait entre nous, et qui reposait sous le compte de leur honteux péché contre la Parole et contre leur

frère.. Ne sont-ce ceci que des complots fomentés contre son prochain et frère, et que le Seigneur a tout le droit et devoir de faire échouer ?

Après que me soit remis par les diacres la somme récoltée le Mercredi après les cultes du soir, **somme qui ne répondait pas au total mentionné dans l'état des besoin que j'avais auparavant remis aux diacres**, je leur fit savoir qu'il serait alors nécessaire, vue que l'Église, à cause de la crise financière provoquée par la pandémie qui frappa la terre entière, eût du mal à répondre à mon état des besoins par le moyen d'une collecte, **que le Conseil soit de même patient tout en priant en ma faveur, afin que le Dieu Tout-Puissant me bénisse dans mes travaux, et que j'en reçoive les possibilités financières qui me permettront de compléter à la somme récoltée de telle sorte qu'il soit répondu à mon état des besoins pour le déménagement**, de peur de quitter précipitamment et me retrouver par la suite exposant mes enfants et moi-même aux malheurs éventuels qui nous surviendraient à l'improviste. **Dans le cas contraire, le Conseil alors serait dans l'obligation de s'efforcer de compléter la somme totale s'il était impatient de me voir évacuer mon petit gagne-pain des lieux de l'église**, telle que je l'ai signifié dans ma troisième lettre au Conseil de l'Église.

Citation:

"...le choix ne peut de ce pas qu'être repartie en deux possibilités, **si le Conseil de l'Église voulait que mon atelier gagne-pain soit placé à un autre endroit que sur une place de l'Église**, et surtout en cette période de forte crise financière:

(1) soit le Conseil, de la caisse, débourse une somme selon mon état de besoin, qui me permettra de trouver un lieu d'habitation où en même temps j'amenagerai mon atelier et déménagerai ainsi de l'Église,

(2) soit dans ce deuxième cas si il n'y a rien dans la caisse qui peut répondre à ma demande, on peut procéder à une collecte spéciale dans l'Église pour secourir un membre qui se retrouve dans une situation de profonde détresse" (fin de citation).

À la place de cela, ce sont plutôt les ministres qui, au lendemain du jour, convoquèrent après les cultes du soir une courte réunion d'avec les diacres, à laquelle ils envoyèrent m'appeler, et lors de laquelle le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO**, le visage décomposé et noirci, rempli de haine et de colère, me fixa les yeux en me parlant de manière moins convenante avec mépris, arrogance et méchanceté, m'imposa deux semaines pour me retirer de l'Église après que les diacres m'aurent ajouté "**une petite somme**"; dans le cas contraire, c'est-à-dire si je ne me retirais pas au terme du délai qu'il m'impose, **il**

appellerait lui-même le chef de quartier pour me régler la situation, et en finir avec moi.

Il est pourtant à rappeler qu'il n'était jamais prévu selon nos accords que je quitte les lieux de l'Église, si ce ne fut que d'en évacuer mon petit gagne-pain. À présent, il est question de me chasser sans autre forme de procès, et cela, en ne répondant même en aucune manière à l'état de mes besoins qu'ils me permirent de soumettre au Conseil des diacres, **et auquel tout le Conseil de l'Église ne fit par la suite moindre contestation** jusqu'au jour où ils firent la demande de collecte à l'Église, et me jouèrent un tour très malfaisant.

J'avais, à cause des ressentiments que je connus des induites des responsables à mon égard, pris la ferme décision de ne plus jamais entrer en conversation avec eux, pour parer à toute éventualité de conflits aigus et amers qui n'allaient que s'accroissant, d'avantage de ne rien recevoir comme argent ou quelconque don de la part de tout le Conseil, si ce n'est seulement ce qui me sera particulièrement collecté de l'Église, car je voyais bien que les dons que me proposaient les responsables ne venaient que de leur désir haineux et infernal de m'apporter le malheur, et non d'un amour véritable ni d'une quelconque compassion ou miséricorde.

LE DEVIS

Ci-après est affiché le devis comportant l'état des besoins nécessaires pour le déménagement des lieux de l'église, devis que je soumis au Conseil des diacres sous l'ordre des conducteurs même qui reconnurent ce droit biblique mais qui par la suite y firent voltface pour poursuivre leur dessein malencontreux qu'ils avaient arrêté contre leur frère et qu'ils brûlaient de désir d'assouvir.

Ce devis devrait logiquement parlant être présenté à l'église lors de la demande de collecte. Mais cela malheureusement n'a pas été observé, du fait qu'un autre objectif plus personnel aux responsable avait été prévu au menu sous le couvert de mon nom.

Il est à faire noter à l'église que personnellement je n'ai jamais demandé ni dérangé l'église de me secourir dans le cas qui m'est survenu. Et c'est bien le fait que les responsables ainsi que le Conseil de l'Église voulurent méchamment et à tout prix, étant donné que je n'avais encore aucun moyen financier de le faire, que j'évacue mon gagne-pain des lieux de l'église, que j'ai été dans l'obligation de les aider à le procéder selon les principes de la Parole comme cela est exposé

dans la prédication "Ordre de l'Église" prêché par le frère Branham, sachant d'avance que cela finirait par ne point être observé, comme l'ayant montré auparavant, à cause du frère Kalombo qui ne voulait même le moins possible que l'église m'aide, bien au contraire manifestait ce bouillant désir de me voir souffrir avec mes enfants pour venger Gloire à cause des privations d'autorité illicite auxquelles je l'ai soumis pour l'empêcher à apporter du désordre dans les tâches et services de la maison de Dieu, désordre que les responsables même appuyaient et ne faisaient rien pour arrêter.

Voici donc l'état des besoins tel que soumis au Conseil des diacres par l'autorisation des responsables, les frères Jean-Pierre et Pierre, que le frère Joyce instigué par les responsables dut jeter "à la poubelle" comme il l'a fait connaître à la soeur Agnès, le jour où d'avec le frère Léandres ils me remirent la somme collectée :

Dimanche 14 Juin 2020

Frère BONY MULAMBA KAPONGO

Destinataire: Conseil des diacres du Centre Missionnaire de Lubumbashi

Objet: DOSSIER DÉMÉNAGEMENT & AMÉNAGEMENT

**BESOINS FINANCIERS PRÉVENTIFS NÉCESSAIRES ET
URGENTS VALABLES POUR 3 MOIS POUR LE DÉMÉNAGEMENT
ET AMÉNAGEMENT.**

Ici sont répartis les besoins financiers urgents en premier temps ainsi que leurs justifications, qui me permettront de me procurer d'un logis en location, de me retirer en même temps que mes enfants et mon atelier de peinture en gestation des lieux de l'Église du Centre Missionnaire, de rassembler tous mes biens et mes six (6) enfants, et ainsi d'aménager en toute sûreté dans le nouvel appartement: moyen nécessaire qui compensera aux cruelles conditions dans lesquelles je me retrouve involontairement avec mes enfants, et qui ne sont que conséquentes des événements tragiques qui survinrent dans mon ménage.

Il en est prévu un temps préventif estimé à un délai de 3 mois sur le nouvel lieu pour me permettre de m'y adapter, de travailler sérieusement et de pouvoir constituer des fonds qui me permettront d'honorer régulièrement mes loyers, de prendre en permanence soin de mon ménage afin de ne point l'exposer

à de nouvelles difficultés par manque de possibilités financières qui pourraient surgir à toute éventualité dans les premiers mois après l'aménagement dans le nouvel appartement.

1. GARANTIE ET AVANCES LOCATIVES DE 3 MOIS DE FRAIS MENSUELS

*Besoin d'un appartement de conditions vivables de plus ou moins 3 pièces se situant dans une parcelle clôturée qui soit dans les environs proches de l'Église facilitant ainsi la régularité aux cultes et prières. Un endroit clôturé de mur permettra de même pour un premier temps en attendant de trouver les moyens financiers nécessaires pour me procurer de manière officielle une place pour mes activités, d'exécuter mes activités techniques et professionnels en secret et hors de tout dérangement selon la logique sans être exposé au public, surtout parlant des agents de services publiques.

#Dépenses prévues:

*****GARANTIE: 300\$**

*****LOCATION PRÉVENTIVE POUR 3 MOIS:**

3* 50\$= 150\$ Total: 450\$

2. PROVISIONS ET AUTRES BESOINS BUDGÉTAIRES FAMILIAUX POUR TROIS MOIS

*Réserve alimentaire préventive ainsi qu'autres compléments pour les besoins corporels et domestiques quotidiens à consommer pendant les trois mois préventifs.

#Dépenses prévues: *150\$*3= 450\$**

3. FRAIS PRÉVISIONNELS LOCATIFS POUR L'ATELIER (3 MOIS)

*Les activités ayant un but lucratif ont toujours eu à être finalement enrayées de la part du (de la) bailleur (bailleuse) faute de paiement par le locataire pour l'espace qu'il occupe par ces dites activités dans la parcelle où il est locataire. Pour parer à cette situation, il serait prudent d'envisager en prévision un montant comme paiement mensuel qui épargnerait cause de préjudice aux activités de l'atelier pour permettre à celui-ci de fonctionner sans entrave. du fait qu'en plus de cela il doit accumuler bon nombre d'ouvriers pour une plus grande production et accueillir un nombre important de visiteurs.

#Dépenses locatives prévues: 20\$*3= 60\$

4. TRANSPORTS DES NÉCESSAIRES PENDANT LE DÉMÉNAGEMENT

*Dépenses prévues pour le transport des biens nécessaires qui doivent combler le nouvel appartement, y compris tout l'équipement qui constitue l'atelier de peinture qui se trouve au Centre Missionnaire, ainsi que la récupération de mes six enfants épars qui forment la famille.

#Dépenses prévues: 30\$

##TOTAL GÉNÉRAL: 990\$

=====
=====

**AUTRES DÉPENSES SUBSIDIAIRES REVENANT
OBLIGATOIREMENT À MA CHARGE:**

5.

- Travaux d'entretien de l'appartement en maçonnerie, peinture, électricité, etc.
- Autres équipements domestiques et mobiliers, etc.

Fait à Lubumbashi,

Par le frère Bony Mulamba Kapongo.

LE DÉNOUEMENT

C'est en raison de défendre les principes bibliques dans l'amour divin que je me décidai de poursuivre la bataille jusqu'au bout, **afin que le Seigneur par Sa Parole ait raison et triomphe, et que chaque humain se reconnaisse comme ayant tort, et se plie aux exigences de Sa volonté.**

Après que soit lancée une demande de collecte en ma faveur, mais qui véritablement cachait en soi un plan malfaisant à mon détriment de la part des conducteurs en faveur du jeune homme GLOIRE NKASHAMA, je ne pouvais que tout remettre entre les mains du Seigneur.

Le motif qui en réalité poussa les conducteurs à faire la demande de collecte en mon nom par le biais d'une requête qui soi-disant provenait des diacres à l'église, était de répondre à la pression qui leur a été fait de la part du Conseil des diacres pour évacuer le jeune homme du Centre à cause du fait qu'il fut auteur par ses rapportages auprès du frère JEAN-PIERRE KALOMBO, d'un sévère conflit qui surgit publiquement et de manière brève entre les frères JEAN-PIERRE KALOMBO et PIERRE OMATUKU DE KAMONIA en ce début du mois d'Août.

C'est avec colère et méchanceté que le frère **KALOMBO** en présence des frères **OMATUKU**, **KALENG** et **BISABU**, me lança, le jour après celui où je reçus la somme récoltées de la collecte, l'ultimatum de deux semaines pour décamper des lieux de l'église. Une manière de farder aux membres de l'église par mon déménagement de l'église, ce qu'a été le vrai but de la demande malhonnête de collecte qu'ils y ont lancée pour en user à leurs propres fins.

Les deux semaines étant à terme, le soir du Lundi 14 Septembre, le frère Kalombo fit au préalable évacuer le jeune homme en toute sûreté vers la parcelle que lui disposa le frère ROGER TANGU, lui offrant, sans même avoir besoin de recevoir l'approbation du Conseil des diacres, les deux matelats et les lits qui étaient réservés pour prédicateurs visiteurs, alors que cela ne lui inquiéta guère que "monsieur" Bony aille voire ailleurs avec ses enfants démunis de tout, et sans même avoir la possibilité de travailler pour se prendre en charge en détruisant son gagne-pain; que cela ne lui a jamais inquiété qu'AGNÈS qui a longtemps et à grand dévouement servi l'église dans les peines les plus indicibles et les larmes pendant plus de 15 ans, dorme à même le sol telle une clocharde, si ce n'est en faveur de celui qu'utilise l'ennemi pour apporter le trouble et les inimitiés parmi le peuple de Dieu.

Ainsi, au soir du jeudi 17 Septembre du terme de leur ultimatum, les frères KALOMBO et **OMATUKU** de Kamonia mirent à exécution leur dessein maléfaisant, en ordonnant de m'empêcher d'avoir accès à mon gagne-pain pour y travailler en fermant aux cadenas l'accès au baptistère, et programmèrent d'évacuer mes affaires de travail, bien que sachant que je ne possède jusqu'à cet instant un lieu sûr où les héberger et en même temps où pouvoir poursuivre mes travaux. Ils devraient agir ainsi pour faire croire à l'église en m'évacuant de manière méchante et sournoise, qu'ils m'auraient aidé avec l'argent de la collecte qu'ils ont dépouillé aux saints pour leur propre maléfaisant projet, ou soit si cela ne marchait pas, ils devraient planifier une calomnie à émettre à mon sujet à l'Église.

Je ne pouvais leur faire opposition, pour ne pas me laisser entraîner dans leur comportement tout à fait barbare, afin de ne pas éveiller les troubles qui susciteraient l'attention des païens et exposeraient ainsi l'église et le Nom du Seigneur à la risée des incroyants. Car, je savais qu'ils me tendaient un piège par des provocations, afin d'avoir une opportunité de m'accuser pour se rendre non-coupables et innocents de leurs fautes ignominieuses.

À cause de cela, je fus empêché de travailler depuis ce moment-là, afin de pourvoir quotidiennement aux besoins de la charge qui est sous ma responsabilité, et de pouvoir de même compléter à la somme collectée, et cela sous le complot malfaisant des personnes que l'on considère comme frères et conducteurs en Christ!

À forte raison, ceci constitue une forme de pression pour m'obliger de disparaître à jamais de l'église, afin que les croyants ne soient jamais informés des manigances destructrices que les responsables opèrent furtivement ainsi que leur comportement anti-christ et les choses honteuses qu'ils font en secret , et dont je suis témoin.

Raison pour laquelle il était maintenant temps pour moi de dénoncer tout le mal à l'église, afin d'empêcher le diable, par ses délires et sa furtive tyrannie au-travers des conducteurs, de s'approprier de l'oeuvre divine locale pour la détruire. Il est à présent question de dénoncer à l'Église en lui faisant connaître qui réellement est derrière la chaire, et à l'inviter à se tenir debout comme un seul homme, ayant saisi l'Épée de l'Esprit afin d'ôter le méchant parmi le peuple de Dieu!



RÉACTIONS DES MEMBRES DE FAMILLE

Après que nous eussions été méchamment évacués par le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** au moyen des pécheurs dont il s'est servi sous l'encouragement du frère **PIERRE OMATUKU** de Kamonia, ainsi que le

Conseil des diacres, la police dut par la réclamation du berger de la communauté, nous imposer de retirer nos affaires, et de nous rendre habiter chez notre frère **TSHITSHI NSOMWE TSHISWAKA**. Le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** connaissant bien le caractère très critique de ce dernier, proposa à l'officier cette assertion, raisonnablement parce qu'il avait toujours derrière ses pensées, entre autres objectifs, celui de "venger" et de satisfaire **GLOIRE NKASHAMA**, qui ne cessait de lui faire rapport de tout ce qui concerne notre famille, ainsi que les différends qui y existaient. Ayant été informé de par **GLOIRE NKASHAMA** des difficultés qui eurent récemment surgi entre mes frères **KAZADI** et **TSHITSHI**, de telle sorte que ce dernier par son méchant et égoïste caractère évacua de manière brutale de chez lui son frère aîné qui y habitait, et l'abandonna d'avec toutes ses affaires en pleine rue, il fut sur l'instant conçu en lui le désir de nous voir de même, moi, ma soeur **Agnès** et mes enfants vivre cette triste réalité. Car, pour le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO**, comme il le déclarait de manière éhontée devant l'officier de justice et le commissaire, nous aurions dû contraindre **GLOIRE NKASHAMA** dans les années 2016 au vagabondage en le chassant de l'Église. De toute façon, la manière dont se justifiait et se défendait le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** devant l'officier de justice et le commissaire, révélait qu'il y avait réellement en sa personne quelque chose qui n'allait pas du tout, et que ce ne fut que poussé par une extrême haine et méchanceté qu'il entreprenait à agir de la sorte contre son frère et sa soeur en Christ.

Ainsi, sous les frais de l'église et la surveillance de la police, nous dumes être déplacés d'avec toutes nos affaires, de l'église jusqu'à l'endroit où habitait notre frère **TSHITSHI** et mes deux fils.

Je n'ai jamais voulu dépendre en quelque matière qui soit de ma famille, mais alors maintenant cela devait se faire par la permission de Dieu, surtout d'être avec un homme qui se passait pour un croyant d'entre les frères, mis qui en réalité ne croyait pas et vivait textuellement, mais sous pieuse apparence, à la manière d'un pécheur.

Dans cet ignoble complot qui entraîna l'Église à être coupable et responsable d'un péché si blasphématoire, certains membres de ma famille furent de même plus ou moins impliqués, dans le fait qu'ils prirent position pour **GLOIRE NKASHAMA**, de même que pour les responsables de l'Église, dans leur antichrist in conduite.

Ainsi, quelques jours après le départ inopportun du frère KAZADI de l'endroit où habitait mon frère TSHITSHI, qui resta avec mes deux fils, vinrent finalement des campagnes chez lui en ce début du mois d'Octobre, une femme

âgée d'avec son mari, femme à côté de laquelle a vécu GLOIRE NKASHAMA depuis son enfance. Cette femme pratiquait le métier de divination dans sa jeunesse d'avec son premier mari, et ne cesse jusqu'alors de recourir aux devins à l'occasion des malheurs qui lui surviendraient. Son actuel mari est issu d'une famille des devins, et venait d'être investi en ces mois de Décembre-Janvier en tant que chef coutumier dans sa chefferie(sachant bien que les chefs coutumiers sont considérés comme étant des sages sorciers du village, desquels même des autorités reçoivent des bénédictions ou certains pouvoirs spirituels par imposition des mains).

Alors se tint un conseil dans lequel mon frère TSHITSHI ainsi que ses deux visiteurs, a l'ouïe de mon fils aîné qui ne se tenait pas loin d'eux, tenaient contre nous, c'est-à-dire moi, mon frère Kazadi, et surtout ma soeur AGNÈS, des propos les plus méchants et malintentionnés. Cette femme calomniait AGNÈS dans le fait que ça serait elle qui soit à la base de la rupture de mon couple, et de même responsable d'avoir fait en sorte que de par les responsables GLOIRE NKASHAMA n'habite plus à l'Église. Elle se mit en plus dans sa colère à faire de méchantes imprécations sur Agnès à cause de GLOIRE NKASHAMA. Par-dessus cela, mon frère TSHITSHI leur insinua par calomnie le fait que ça serait le frère KAZADI qui aurait soufflé à AGNÈS l'idée de demander aux diacres son décompte, lorsque lui a été faite par le Conseil des diacres la proposition de la faire déménager de l'Église pour la prendre en charge sur un autre lieu, aussi longtemps qu'elle travaillait pour l'église. Alors que cela ne fut que des calomnies bien méchantes que TSHITSHI montait contre son frère. Je pouvais par la suite bien comprendre en cet après-midi de ce Mercredi même où se tint ce méchant conseil, le fait que je fûs obligé dans un court songe, d'être transporté jusqu'au lieu où habite mon frère TSHITSHI, rassurant à mes fils de patienter encore un peu, et que dans très peu de jours je viendrais les prendre de là. Et cet en ce mois même d'Octobre que je me retrouvai à présent habitant provisoirement avec mes enfants chez mon frère TSHITSHI. La nuit du même jour où se tint ce malveillant et diabolique conseil, mon fils qui les écoutait eut un songe, comme il le fit par la suite fait savoir à sa tante qui est ma soeur Agnès, dans lequel un homme l'affermait, lui adjurant de ne point s'en faire, et lui rassurant que toutes les choses qu'ils ont fomentées dans leur conseil retomberont assurément sur eux-mêmes.

Le jour qui suivit celui auquel ils tinrent conseil, la femme âgée et son mari vinrent dans la matinée à l'église rendre particulièrement visite à GLOIRE NKASHAMA, et lui tenir informé de tout ce sur quoi ils purent traiter dans leur conseil tenu. Cette femme se permit de glisser la calomnie que TSHITSHI fit sur son frère KAZADI au sujet de l'argent qu'AGNÈS sollicita auprès des diacres comme part pour pouvoir se prendre en charge, et de reconnaissance pour tous

les travaux qu'elle a pu fournir à l'église pendant ses quinze années de séjour à l'église, après qu'elle leur eût proposé d'arrêter ses services, à cause de la proposition qui lui fût faite d'habiter à distance de l'Église. GLOIRE NKASHAMA, saisi de l'affaire, sans tarder, fit part de la situation au frère Jean-Pierre Kalombo, qui, comme ensorcellé dès l'instant qu'il reçut ce rapport calomnieux, eut une profonde exécration en la personne de sa soeur en Christ, de telle sorte qu'il influença aux diacres de ne guère répondre à la demande d'AGNÈS, bien qu'il se soit rendu compte par la suite, après s'être enquéri de la chose, que le rapport que lui fournit GLOIRE NKASHAMA n'avait rien de vrai, et que le frère KAZADI en était innocent. Malgré tout, depuis lors, il s'était installé dans le berger contre AGNÈS ma soeur et sa soeur en Christ, surtout que celle-ci eut pris position pour moi, une detestation la plus insurmontable qui ait jamais été dans sa vie. Le frère JEAN-PIERRE KALOMBO en arrivait au point de haïr mortellement mes filles qui n'avaient pourtant rien à avoir avec ces choses, surtout plus il haïssait ma petite cadette de deux ans, au point de dire à ma soeur qu'il ne supportait jamais la voir de ses yeux. Et tous ces sentiments infernaux firent demeurer en lui, juste à cause de GLOIRE NKASHAMA pour lequel il a juré prendre position au rejet même de la Parole. **Ceci n'est en rien différent de la sorcellerie.**

En relatant ces choses, mon objectif est de même à pouvoir faire savoir à ce que **les puissances de divination et de sorcellerie dans le domaine naturelle peuvent de même avoir leurs effets, tant sur le plan naturel que spirituel, même sur les croyants qui désobéissent à la Vérité, qui se refusent la mettre en pratique. Car, l'Écriture certifie le fait que la désobéissance et l'obstination à la Parole ont le même effet que la divination et l'idolâtrie, qu'ainsi, la personne victime en est comme ensorcellée (1Sam. 15:23). Plusieurs de servent comme cuirasse de protection l'Écriture de Nombre le chapitre 23, s'assurant le fait que l'enchantement ni la magie ne peuvent rien contre eux, en tant que croyants, étant fils d'Abraham. Il est dit la chose suivante: *"L'enchantement ne peut rien contre Jacob, Ni la divination contre Israël; Au temps marqué, il sera dit à Jacob et à Israël: Quelle est l'oeuvre de Dieu"*(Nombres 23:23). Nous comprenons de manière scripturaire qu'il s'agit de ceux qui sont véritablement du peuple choisi de Dieu, qui seuls par la foi et l'obéissance à la Vérité sont fils d'Abraham. *"Ce n'est point à dire que la parole de Dieu soit restée sans effet. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israël, et, pour être la postérité d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants; mais il est dit: En Isaac sera nommée pour toi une postérité, c'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité"*(Rom.9:6-9). *"Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit: et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs,***

mais en tant qu'il s'agit d'une seule: et à ta postérité, c'est-à-dire, à Christ... Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse"(Galates 3:16,29); "Pour vous, frères, comme Isaac, vous êtes enfants de la promesse..."(Galates 4:28).

Nous ne devons tout de même pas oublier le fait que le Seigneur ait aussi fait savoir que même parmi Son peuple, il y a des méchants, c'est-à-dire **ceux qui appartiennent au "méchant" qui est le malin et diable**, et qui ne sont pas de Sa semence. Et leurs actes sont clairement dénoncés par le Seigneur, textuellement les mêmes qui se sont vécus au milieu de nous, parmi le peuple de Dieu dans l'Église. **"Car il se trouve parmi mon peuple des méchants; Ils épient comme l'oiseleur qui dresse des pièges, Ils tendent des filets, et prennent des hommes. Comme une cage est remplie d'oiseaux, Leurs maisons sont remplies de fraude; C'est ainsi qu'ils deviennent puissants et riches. Ils s'engraissent, ils sont brillants d'embonpoint; Ils dépassent toute mesure dans le mal, Ils ne défendent pas la cause, la cause de l'orphelin, et ils prospèrent; Ils ne font pas droit aux indigents. Ne châtierais-je pas ces choses-là, dit l'Éternel, Ne me vengerais-je pas d'une pareille nation? Des choses horribles, abominables, Se font dans le pays. Les prophètes prophétisent avec fausseté, Les sacrificateurs dominent sous leur conduite, Et mon peuple prend plaisir à cela. Que ferez-vous à la fin? (Jérémie 5:26-30);**

"Il n'en est pas ainsi des méchants: Ils sont comme la paille que le vent dissipe. C'est pourquoi les méchants ne résistent pas au jour du jugement, Ni les pécheurs dans l'assemblée des justes; Car l'Éternel connaît la voie des justes, Et la voie des pécheurs mène à la ruine"(Psaumes 1:4-6);

"... et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il? parce que ses oeuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes. Ne vous étonnez pas, frères, si le monde vous hait... Nous savons que nous sommes de Dieu, et que le monde entier est sous la puissance du malin."(1Jean 3:12,13; 5:19);

"...ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du malin. Car c'est à toi qu'appartiennent, dans tous les siècles, le règne, la puissance et la gloire. Amen!"(Matthieu 6:13).

UN SÉJOUR À L'HÔPITAL

Il m'est de même indispensable de relater au sujet de ce point, à cause de certaine personnes qui, par cette occasion, ont pu profité d'en faussement tirer gloire par quelques gestes de secours qu'ils auraient forcément faits, afin de pouvoir faire en sorte que cette gloire reviennent seul au Seigneur qui est Auteur

de toute vie, et fidèle envers Ses promesses à Ses croyants. Amen.

Après que nous fûmes acheminés chez mon frère TSHISTHI, le Vendredi 23 Octobre vers midi, je me mettais dès lors à travailler sans relâche pour pouvoir nous rendre indépendants de qui que ce soit. J'avais déjà fait savoir à ma soeur que je ne demanderai quoi que ce soit de notre frère TSHITSHI, de même aussi à quelque autre personne qui soit en matière d'aide, et que nous vivrions seulement de ce que nous pourrions obtenir du Seigneur, jusqu'à ce que nous y trouvions la possibilité d'aménager dans notre propre lieu d'habitation. Et c'est bien ce qui se fit, avec l'aide de Dieu. Par mes travaux quotidiens, j'ai dû prendre en charge quotidiennement en matière de provision en nourriture, ainsi qu'autres besoins, de tout le monde, chez notre frère chez lequel nous habitons provisoirement. Le seigneur ne nous a guère abandonnés aux attentes malintentionnées de nos conducteurs, qui morfondaient à nous voir souffrir et même périr, pour assouvir leur vengeance sur leur frère et leur soeur en Christ. Malheureusement, le seigneur ne satisfait pas notre projet de demeurer à court délai et de déménager de chez notre frère, car il a été de même nécessaire que nous puissions connaître la vraie nature de celui chez lequel nous séjournions, ainsi que celle de certains des membres de notre famille qui feignaient nous tendre par amour leur main de secours pour leur propre gloire, car, ils ont de même participé aux maux qui ont troublé l'Église de Dieu.

Mercredi le 11 Novembre, je fus interné à un centre médical qui était à plus ou moins cent mètres de l'endroit où nous habitons, à cause de la typhoïde qui était à l'état très avancé, et qui était très préjudiciable à ma vie. Durant toute la nuit précédente, je ne faisais que vomir, et Agnès ne put dormir qu'elle se mettait fervemment à prier pour moi, suite par-dessus cela, à un songe qu'elle eut en ma défaveur. J'ai dû vomir toute la nuit sans relâche. Dès le matin, je ne cessais toujours de vomir, toutes les fois que j'osais boire même une moindre portion d'eau. j'avais d'énormes et insupportables douleurs abdominales, et fait déjà trois jours entiers que je ne mangeais plus rien du tout, que j'étais obligé d'être à sec, pour me garder de quelque rechute de douleurs abdominales dont je souffrais péniblement. Cela m'empêcha de même de poursuivre mes travaux, desquels je soutirais les moyens pour notre subsistance. Le frère **TSHITSHI**, à cause des révélations et doctrines perverses qu'ils ont reçues avec mon frère KAZADI depuis le Bandundu, ne cessait d'avancer que cela émanait d'un esprit de mort qui était sur moi, et que j'aurais hérité de ma famille; **croissance qui renie la vraie foi en l'Oeuvre pleinement accomplie à Golgotha pour le salut et la délivrance de celui qui croit.** Cette sorte d'incrédulité s'enracina particulièrement en lui et aussi en mon frère KAZADI, du fait qu'ils se laissèrent emportés dans des soi-disant prophéties qu'ils reçurent depuis cette église du message de Kikwit qu'ils fréquentaient, et qui détourna leur foi de la Vérité,

jusqu'à présent. Cependant, le Seigneur confondit cette absurde assertion de mon frère TSHITSHI, après que je revins de cette maladie, et fût en parfaite santé.

La même matinée de ce jour, le frère TSHITSHI recommanda à la soeur AGNÈS de me conduire à ce centre médical qui était non loin de la maison pour m'y faire examiner et soigner, se tenant garant de payer tous les frais. En vérité, cela ne consistait qu'à se débarrasser de moi, vu qu'il fût certain de ma mort, et craignit que cela n'arrive sur les lieux de son habitation. Nous dûmes alors y aller, et vîmes le docteur répondant au nom de MICHEL BUKASA. Celui-ci reconnaissant sans moindre lacune mon frère TSHITSHI, du fait que ce dernier eût construit ce centre, eut pleine confiance, et nous exigea le paiement d'une consultation médicale, par le moyen de laquelle il préleva des diagnostics selon lesquels il me fit connaître ce dont je souffrais, et m'ordonna de me faire urgemment interner, car l'état de la maladie s'avérait déjà grave, tantant plus ou moins à une nécessité d'intervention chirurgicale de l'appareil digestif, qu'il se proposa les moyens de la contourner.

La consultation fut payée comme exigée à 6000Francs (3\$), de la part de mon frère TSHITSHI par la voie de ma soeur, et je fus interné ce même jour, étant sous la surveillance de ma soeur, jusqu'à ma sortie de l'hôpital. Ce qui fut de très étrange même au médecin, est que depuis le début, **mon frère TSHITSHI ne s'inquiéta même pas le moindre pour se présenter à l'hôpital, moins encore venir se rendre compte de ma situation en me visitant**, jusqu'à ce qu'il le força d'une manière ou d'une autre à le faire. J'avais déjà bénéficié de deux jours d'assistance en soins médicaux par transfusion, sans même qu'il y ait eu paiement, juste à cause de la confiance que le docteur accordait à mon frère TSHITSHI, qui le déçut par la suite, le fait qu'il demeurait toujours indifférent, et ne signalait de lui aucune moindre inquiétude en venant me rendre visite, et de s'enquérir de la situation auprès du docteur. Ce qui finalement irrita le médecin qui, le matin du Vendredi 13 Novembre, deux jours après que je sois interné, ordonna d'arrêter les soins, jusqu'à ce que mon frère paierait la première tranche, dans le cas contraire, il serait dans l'obligation de procéder à mon transfert vers un autre hôpital, où l'on serait obligé de payer la totalité avant les soins et de subir une opération chirurgicale, et que cela nous coûterait énormément cher.

Ainsi, les soins furent interrompus, alors que j'avais déjà, en plus de transfusion d'autres produits, subi une transfusion de quinine, bien que je n'eûs pu manger ni boire il y a bien des jours. L'effet de quinine me provoqua des désagréments les plus sévères, de sorte que je me mis à vomir sans interruption dès déjà le matin, dans un bassinnet aux pieds de ma soeur. Ce fut très pénible pour moi, que cela plongea ma soeur qui me gardait, dans une profonde inquiétude, surtout le fait que le médecin eût décidé d'arrêter les soins, à cause

du fait que rien ne fût payé jusque-là. La facture était déjà évalué à 95.000 Francs (48\$), et nous n'avions même pas de quoi payer, qu'en plus à la maison la provision que j'ai pu acheter était déjà épuisée. Ce fut un énorme dilemme dans lequel je me retrouvai, mais je ne pouvais perdre aucun espoir devant le Seigneur. Ma confiance en Lui ne pouvait être agitée même pas le moins possible, alors que j'étais à genoux ne vomissant que sans cesse, à la vue de ma soeur, à cause de l'effet de la quinine dans un ventre creux.

Finalement, je résolus d'envoyer ma soeur retirer d'un de mes clients pour lesquels j'avais à livrer des services, un montant de cinquante dollars (50\$) qui serviraient au paiement de la première tranche des soins pour permettre au médecin de poursuivre son travail. Au retour de ma soeur, nous pûmes payer la totalité de la première facture, malgré qu'il n'en resta rien qui pourrait pourvoir à la provision pour mes enfants qui étaient chez mon frère, et qui souffraient déjà de faim. La confiance rejaillit dans le docteur qui, voyant notre sincérité, eut tellement compassion, de telle sorte qu'il s'intéressait à connaître la réalité sur ma situation. Il dut faire appel à mon frère TSHITSHI par téléphone, et lui fit de sérieuses remarques sur son comportement après que celui-ci soit venu, et m'ait alors forcément rendu visite.

Le docteur mécontent de ce que j'eûs payé les soins à la place de TSHITSHI à cause duquel il a eu confiance et nous a reçus, me rassura de faire en sorte que mon frère paie la totalité de la facture jusqu'au terme des soins, de telle sorte qu'il eût à me retourner la tranche que j'ai dû payer, afin que cela m'aidât plutôt à m'occuper de ma charge.

La totalité de la facture en rapport avec l'ensemble des soins et produits administrés et ce qui devaient se faire, furent présentée à mon frère TSHITSHI. La somme totale en fut de 165.000Francs (~82\$). Jusqu'à ce que je sortis, il n'a dû payer que 45000 Francs, ne sachant cependant pas que j'avais déjà payé plus que la moitié de la facture, car le médecin nous avait mis en garde de lui en informer.

TSHITSHI possédait bien dans son compte d'épargne ce qui pouvait facilement suffir comme argent pour m'aider à payer la facture. Mais par méchanceté et égoïsme, il ne le fit point, ne préférant en plus guère me rendre visite. C'est le seul dans la famille qui me hait profondément et sans cause, malgré qu'il nous reçut par formalité, tout en le regretant et s'en plaignant secrètement à mon fils. Il profitait de l'occasion de ma situation à l'hôpital pour demander de l'aide aux membre de la famille et connaissances, et a eu même à le tenter auprès de l'Église, juste pour ses profits, afin de conserver et d'augmenter son compte d'épargne. C'est de cette manière qu'il s'enrichit par fraude.

Un jour avant notre sortie de l'hôpital, vint alors le soir, mon frère TSHITSHI ayant amené GLOIRE NKASHAMA à ses côtés, dans une intention de m'humilier et de me faire voir comment ce dernier contribua 20.000 Francs dans les 100.000 Francs qu'il aurait récoltés ici et là, ce qui n'était du tout pas vrai, afin que nous le pardonnions et nous réconcilions. Car, pour mon frère TSHITSHI, qui ne possède aucune position de foi stable, si je me retrouvais encore plus dans cette circonstance, ce serait le fait que je n'aurais pas pardonné à GLOIRE NKASHAMA des maux qu'il nous a faits, et auquel il est plus attaché qu'à mes enfants qui sont pourtant ses propres neveux directs, et qu'il a laissés affamés plusieurs jours, bien que possédant un moyen de secours pour leur subsistance.

Mon frère dut compter en notre face avec ma soeur, et en présence de GLOIRE NKASHAMA, une somme qui fit le total de **100.000Francs**. Il nous rassura qu'il allait de ce pas payer par cet argent la majeure partie de la facture, afin de me permettre d'être libéré de l'hôpital. Cependant, quand il alla payer au docteur, il ne paya que 20 ou 25.000 Francs, et dit au docteur que ce n'était que tout ce qu'il avait sur lui, et lui promit de lui compléter le reste. Par confiance, le docteur céda à cela, surtout vu le fait que je dût travailler, afin de prendre soin de ma charge.

Mon frère **FRANÇOIS**, qui est l'aîné de notre famille, et qui habite à Kambove, fut le seul qui de tout coeur se donna toutes les peines de nous visiter à l'hôpital, au jour de notre sortie. Aucun membre de l'Église ne vint, malgré que les responsables furent tenus informés par mon frère TSHITSHI. Quant à mon frère **KAZADI**, celui-ci n'eut aucune moindre inquiétude de s'enquérir de ma situation, ni celle de se donner la peine de me rendre visite, malgré qu'il fût depuis le début plus que parfaitement informé de la situation par ma soeur. Même après ma sortie, il ne s'est jamais donné la peine de me témoigner personnellement une quelconque visite de réconfort, mais se livrait au contraire au mépris au sujet de ma personne en face de ma soeur à mon insu, en me critiquant méchamment de même qu'il le fit aussi à ma soeur, et soutenait plus les responsables de l'Église dans leur mal en ma défaveur, malgré qu'il ne détînt en aucune façon de manière juste en sa connaissance la réalité des faits qui se furent passés à l'Église. Oui. En cela, j'ai pu de même pleinement expérimenté ce que l'ennemi peut faire endurer de la part de sa propre famille, lorsque l'on prend de manière exclusive position pour la Vérité: *"Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère; et **l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison**"* (Mat.10:34-36).

Au lendemain de cela, lors de notre sortie vers midi, le docteur nous fit le rapport de dette que devrait payer notre frère TSHITSHI, et cela nous surpris grandement. Depuis le début qu'il fût appelé par le docteur jusqu'à la fin lorsqu'il nous compta l'argent en présence de GLOIRE NKASHAMA, il n'avait en réalité payé qu'une totalité de 45.000Francs, et il devait 120.000Francs, qu'il promit de payer au docteur, et qu'il n'a jamais payés jusqu'à ce jour, **bien que détenant le moyen pour le faire.** Le docteur n'a cessé de lui en rappeler par téléphone, et cela ne l'inquiète le moindre du monde de ne devoir payer cette dette.

Étant revenus à la maison, je devrais me reposer pendant tout au plus deux semaines, selon l'avis du medecin, avant de me remettre au travail, et il me conseilla en plus de beaucoup manger et de boire énormément d'eau. Mais alors, comme rendre cela possible, alors que toute ma réserve était plus que vide? Cependant, le Seigneur ne nous a nullement abandonnés. Je savais que je devais avancer courageusement dans le combat engagé avec l'ennemi, car c'était en vue de libérer l'Oeuvre locale, par ricochet toutes les communautés soeurs qui en sont victimes, de l'influence de l'ennemi qui la détruisait, afin de la remettre sur les pas de l'obéissance pratique et au contrôle totale de Dieu et de Sa précieuse Parole qu'Elle a à 100% acceptée et reçue au-travers du mandat divin universel de l'enseignement. C'est ainsi que je n'avais pas à m'engager contre la chair et le sang, mais ne me remettaient en toutes choses qu'au fidèle Seigneur Jésus.

Après ma sortie de l'hôpital, mon frère TSHITSHI sortait chaque jour pour l'approvisionnement en nourriture, une somme ne dépassant pas 5000 Francs (plus ou moins 2\$), alors que je faisais dans l'ensemble pour huit personnes, depuis notre arrivée à son lieu, une provision alimentaire ainsi que autres dépenses nécessaires aux ménages et à l'entretien, une somme équivalent à 10 dollars le moins par jour. Et deux jours après ses moindres dépenses, il arrêta, et nous pûmes avec tous mes enfants et ma soeur passer trois jours et trois nuits entiers sans rien manger, sous les regards de mon frère qui plutôt s'en allait de la maison dans la matinée, et se restaurait ailleurs. Depuis ma sortie à l'hôpital, je me mettais déjà à travailler à la maison, et produisait des oeuvres que j'exposais. C'est par ce moyen que le Seigneur nous secourut. Une lumière de grâce rejaillit de manière inattendue, et je me remis de sitôt à prendre soin de ma charge comme ce fut toujours le cas. Jusqu'à ce jour, je n'ai jamais osé demandé quelqu'aide qui soit à qui que soit, encore moins à quelque membre de famille, d'avantage à mon frère TSHITSHI. Le Seigneur, à bras étendu, a plus prouvé Sa fidélité en la foi en Sa Parole, et jamais il ne m'a abandonné, ainsi que ma soeur et mes enfants. Et jamais je ne manque de rien. Que toute la gloire et l'honneur Lui reviennent à Lui Seul!

